

La Commission de la capitale nationale et l'Île de Hull : entre identité nationale et conscience régionale (1959-1979)

par
Sophie-Hélène Legris-Dumontier

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales à titre
d'exigence partielle en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts en histoire

Université d'Ottawa

© Sophie-Hélène Legris-Dumontier, Ottawa, Canada, 2014

Résumé

Titre : La Commission de la capitale nationale et l'Île de Hull : entre identité nationale et conscience régionale (1959-1979)

Auteur: Sophie-Hélène Legris-Dumontier

Directeur : Michel Bock

Au moment de sa création, en 1959, la Commission de la capitale nationale (CCN) a pour but d'intégrer les villes de Hull et d'Ottawa, cette union devant symboliser, plus largement, celle des deux peuples fondateurs du Canada. Or, ce projet a provoqué d'importants débats politiques à Hull au fil des années. En se voyant ainsi intégrée à la région de la capitale nationale (RCN), Hull perdait une partie de son autonomie. Cette thèse propose une étude de la CCN pendant la rénovation urbaine de l'Île de Hull des années 1960 et 1970 afin d'y cerner le rôle joué par le débat sur la question nationale. Il s'agit d'un élément moteur de l'action de la CCN. En fait, la question nationale se trouve à plusieurs niveaux de la problématique.

Ce sujet peu exploré donne à cette recherche son originalité. En examinant les relations entre les acteurs de la revitalisation du centre-ville, soit la CCN, le conseil municipal de Hull, les regroupements citoyens et le gouvernement du Québec, la thèse opte pour une perspective à la fois politique, institutionnelle et sociale. Un jeu de pouvoir entre les paliers gouvernementaux prend place alors que Hull et Ottawa se disputent les investissements fédéraux. Les citoyens de l'Île de Hull s'engagent dans les assemblées citoyennes et y développent une conscience régionale qui tardait à s'affirmer.

Remerciements

Le travail derrière une thèse de maîtrise n'est pas que le fruit des labeurs de l'étudiant qui la complète, c'est également le produit d'une collaboration avec le directeur de thèse. Je me dois donc de remercier Michel Bock, qui a su m'orienter dans la bonne direction. Merci pour ses conseils, son appui et sa patience, merci beaucoup.

Je dois également remercier deux professeurs qui m'ont motivé à poursuivre mes études en histoire : Michel Filion de l'Université du Québec en Outaouais et François Lazure du Cégep de l'Outaouais. Merci pour votre passion et votre enthousiasme.

Je tiens à remercier ma famille et mes proches qui m'ont toujours soutenu et encouragé, plus particulièrement Martin Albert qui a cohabité avec mes livres et documents dans son quotidien pendant ces années. Merci Martin de m'avoir épaulé en tout temps. Merci également à mon père, Alain Dumontier, notamment pour ses conseils et corrections.

Une mention spéciale doit être faite aux bibliothécaires de la Commission de la capitale nationale (CCN) qui m'ont assisté dans mes recherches avec enthousiasme, malgré le fait qu'elles étaient dans le processus de fermeture de la bibliothèque. Leur aide précieuse à la recherche et à la reproduction de documents m'a facilité la tâche du dépouillement de 20 ans de documents de la CCN.

Enfin, je voudrais remercier mon grand-père, Bernard Legris, qui m'a transmis sa passion pour l'histoire dès mon enfance, en m'amenant dans les musées et en me partageant les résultats de ses recherches généalogiques. C'est un héritage qui a beaucoup de valeur pour moi et que j'espère transmettre à mon tour.

Table des matières

Résumé	ii
Remerciements	iii
Table des matières	iv
Liste des tableaux	vi
Liste des sigles	vi
Introduction	1
Question et hypothèse.....	4
État de la question et historiographie	5
Méthodologie et limites de la recherche.....	11
Structure	14
Chapitre 1 - Contexte historique : Hull et Ottawa de 1800 à 1958	18
Colonisation du territoire et avènement du <i>Dominion of Canada</i> (1800 à 1867)	18
Émergence d'une capitale et progression du rôle de l'État (1868 à 1939).....	26
Transformation de la capitale et nationalismes (1940-1958)	39
Chapitre 2 - Ambitions de la CCN, Commissions d'enquêtes et réaménagement de l'Île de Hull (1959 à 1969).....	53
La CCN : transformations et réactions	53
Économie et investissements fédéraux	64
Les Commissions d'enquête.....	71
Hull : 1969	85
Chapitre 3: Expropriations et arrivée du fédéral au cœur de l'Île, mouvements populaires et contestations (1969 à 1973).....	89
Expropriations et construction : la Place du Portage et le Centre administratif provincial.....	89
Mouvement de contestation : L'Assemblée générale de l'Île de Hull	100
Nationalisme québécois et identité hulloise : les soucis de la CCN.....	114

Chapitre 4 : Groupes citoyens et fin de la rénovation urbaine, vision d'avenir pour la CCN et élections historiques (1974 à 1979).....	123
Impacts de la fin de la rénovation urbaine sur les groupes citoyens et la population	124
Le rapport de la CCN pour l'avenir.....	129
Les élections provinciales de 1976 : continuité dans le changement	137
Impressions et bilan à la CCN	141
Conclusion.....	151
Annexes	160
Bibliographie	168

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'employés du secteur manufacturier à Hull et Ottawa, 1961, 1966, 1968.....	49
Tableau 2 : Nombre d'emplois fédéraux dans la région métropolitaine de recensement Ottawa-Hull.....	50
Tableau 3 : Dépenses de la CCN relatives à l'aménagement et à l'amélioration de la RCN, 1955-56, 1960-61, 1965-66, 1970-71, 1975-76, 1979-80.....	55

Liste des sigles

- AANB : Acte de l'Amérique du Nord britannique
- ACEF : Association Coopérative d'Économie Familiale
- ACFÉO : Association canadienne-française d'éducation d'Ontario
- AGIH : Assemblée générale de l'Île de Hull
- AVG : Archives ville de Gatineau
- BAC : Bibliothèque et archives Canada
- BANQ : Bibliothèque et archives nationales du Québec
- BCCN : Bibliothèque de la Commission de la capitale nationale
- CCN : Commission de la capitale nationale
- CDF : Commission du district fédéral
- CEITQ : Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire du Québec
- CEO : Commission d'embellissement d'Ottawa
- CEROQ : Conseil économique régional de l'Ouest du Québec
- CJC : Compagnie des jeunes Canadiens
- CRDO : Conseil régional de développement de l'Outaouais
- CRO : Communauté régionale de l'Outaouais
- CSN : Centrale des syndicats nationaux
- CTCC : Confédération des travailleurs catholiques du Canada
- FLQ : Front de libération du Québec
- ML : Marxiste-léniniste
- MROC : Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton
- OMH : Office municipal d'habitation
- OVEP : Organisme volontaire d'éducation populaire
- PCO : Parti communiste ouvrier
- PQ : Parti québécois
- RCCH : Regroupement des comités citoyens de Hull
- RCN : Région de la capitale nationale
- RIN : Rassemblement pour l'indépendance nationale
- SAO : Société d'aménagement de l'Outaouais
- SSJB : Société Saint-Jean Baptiste
- TROVEPO : Table ronde des OVEP de l'Outaouais

Introduction

Les villes de Wrightville et de Bytown se développent de part et d'autre de la rivière des Outaouais dès l'arrivée des premiers colons au XIXe siècle. Au départ, les deux villes sont plutôt complémentaires l'une de l'autre. Les institutions telles que les hôpitaux et l'université sont alors situées majoritairement du côté de Bytown. Les chantiers, les industries, ainsi que les lieux de loisirs et villégiature sont davantage localisés du côté de Wrightville et dans ses environs. Lorsque Bytown devient Ottawa, la future capitale du Canada, la complémentarité des deux villes perdure un certain temps. Le XXe siècle amène un brassage des idées et des sociétés au Canada. L'après-Deuxième Guerre mondiale et la période où Pierre Elliott Trudeau est au pouvoir sont deux moments de l'histoire de l'Outaouais québécois et ontarien caractérisés par la mise en valeur de la capitale nationale et par la transformation d'Ottawa en une capitale moderne. L'effort de guerre requis de la capitale nécessite plus d'infrastructures, il est temps d'intervenir. Au Québec, les Canadiens français prennent conscience de leur identité distincte au sein du Canada. L'État se modernise et occupe un plus grand espace dans la société. On remarque l'intervention accrue du gouvernement fédéral dans des domaines qui ne sont pas de son ressort. Ces éléments, ajoutés au contexte de la Révolution tranquille québécoise pendant la décennie 1960, engendrent une nouvelle dynamique entre les deux villes. Hull, considérée comme le parent pauvre, essaie de devenir tant bien que mal la métropole de l'Ouest québécois. Hull et Ottawa s'actualisent et s'épanouissent avec différentes commodités pour la population et différentes fonctions pour les gouvernements.

Si ces deux centres urbains en développement semblent prendre des directions et des identités divergentes, ils sont perçus par la Commission de la capitale nationale (CCN)

comme faisant partie du même tout. Cet organisme responsable de l'aménagement de la capitale canadienne et de sa région est formé en 1959. La région de la capitale nationale (RCN) passe de 800 à 1900 milles carrés suite à la création de la CCN par la nouvelle loi sur la Capitale nationale¹. Cette loi définit la mission de la CCN : « La Commission a pour buts et objets de préparer des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la Capitale nationale et d'y aider, afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale². » Le centre de la RCN est inévitablement la capitale, Ottawa, mais aussi la ville de Hull qui s'intègre aux activités du gouvernement fédéral pendant les années 1960 et 1970 grâce à la construction d'édifices de la fonction publique. L'urbaniste français Jacques Gréber, engagé par la Commission du district fédéral (CDF), organisme précédant la CCN, propose en 1950 un plan d'aménagement du territoire fonctionnel et moderne³. En 1969, Hull est officiellement considérée comme la portion québécoise de la capitale fédérale suite à une décision prise lors de la conférence constitutionnelle de février⁴. Au moment où l'identité québécoise s'éveille, l'Outaouais est pensé en tant que lieu de résidence et de loisir pour les fonctionnaires travaillant à Ottawa, selon le plan Gréber qui est alors en pleine réalisation.

Ainsi, de grands changements surviennent dans le centre-ville de Hull après 1969. Un quartier historique est détruit et des milliers citoyens sont expropriés afin de construire les complexes hullois d'édifices fédéraux. Cette situation n'est toutefois pas unique à Hull, la

¹ Bibliothèque de la Commission de la Capitale Nationale (BCCN), Commission du District fédéral, *Rapport annuel / La Commission du District Fédéral, de 1958-1959*, Ottawa, CCN, 31 décembre 1958, p.5.

² BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Soixantième rapport annuel (1er janvier 1959 au 31 mars 1960)*, Ottawa, CCN, 1960, p.5.

³ Bibliothèque et Archives Canada (BAC), RG34M 81203/23 2, Jacques GRÉBER, *Projet d'aménagement de la Capitale nationale : rapport général soumis au Comité d'aménagement de la Capitale nationale*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1950, 308 p.

⁴ BAC, R11940 vol. 3, Secrétariat de la conférence constitutionnelle, *Conférence constitutionnelle, Deuxième réunion*, Ottawa, Février 1969, p.6, alinéas a) et d).

Basse-Ville d'Ottawa, entre autres, est également sujette à des expropriations massives dans le cadre de l'embellissement de la capitale. Les gouvernements fédéral, provincial et municipal sont impliqués dans la rénovation urbaine du Vieux-Hull, souvent en fonction des directives de la CCN. Les relations entre ces acteurs dans la mise en œuvre du projet d'aménagement sont pertinentes à mettre en relief avec les événements importants pour l'Île de Hull pendant les décennies 1960 et 1970. C'est d'ailleurs pendant cette période que le gouvernement du Québec se penche sur la présence de la CCN sur son territoire dans le cadre du volet sur la région de la capitale canadienne de la Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire du Québec (CEITQ) en 1967. Le gouvernement fédéral traite également de la problématique hulloise lors de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, dans le livre V sur la capitale fédérale. De 1973 à 1977, les différentes phases de la Place du Portage sont construites. Un complexe administratif provincial est également mis en chantier dans les années 1970 et ouvre ses portes en 1978. Les expropriations requises par ces projets donnent une mission aux nouveaux regroupements citoyens de l'Île de Hull, notamment pour l'Assemblée générale de l'Île de Hull (AGIH). Ces groupes deviendront des acteurs importants dans la contestation de la rénovation urbaine. Ils s'opposent aux plans à longue échéance de la CCN : *Hull 1969-1995* et *La Capitale de demain*⁵. Le conseil municipal se trouve également en position délicate face à la CCN. Tantôt il demande l'équité avec les investissements faits à Ottawa, tantôt il doit demander la consultation et la participation aux projets de la CCN. Son rôle plutôt passif dans la revitalisation de son centre-ville ne l'est pas forcément par choix.

⁵ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Hull 1969-1995*, Hull, CCN, 1969, 40p. et BCCN, *Tomorrow's capital... Invitation to Dialogue : regional planning concept proposed by the National Capital Commission* = *La Capitale de demain... Une invitation au dialogue : Concept d'aménagement régional proposé par la Commission de la Capitale nationale*, Ottawa, CCN, 1974, 89 p.

La division du diocèse d'Ottawa en 1963 pour former deux diocèses (Hull et Ottawa) et la création des services universitaires de l'Outaouais en 1971 ne sont que deux exemples de l'autonomisation de Hull vis-à-vis d'Ottawa, alors que d'autres projets ont pour but d'unir les deux villes, si ce n'est que symboliquement. Tandis que Hull et Ottawa se développent séparément, la CCN vise l'amalgamation de la région en une seule organisation urbaine harmonieuse visuellement, ce qui génère des tensions des deux côtés de la rivière. Il est pertinent et intéressant d'examiner comment les différents acteurs concernés se positionnent face aux nombreux changements dans l'environnement hullois.

Question et hypothèse

La RCN est centrée sur la capitale canadienne, sa fonction de ville gouvernementale et institutionnelle, son symbole national. Elle englobe deux provinces, des cultures et des langues différentes, 66 municipalités⁶ (en 1958), des législations et des systèmes juridiques et scolaires différents. En 1959, Hull et Ottawa sont de plus en plus indépendantes l'une de l'autre alors que la CCN veut les unir dans un ensemble cohérent, ce qui n'est pas une mince tâche. La promotion du nationalisme canadien et l'intégration du Québec dans celui-ci, par l'inclusion de la ville de Hull dans la RCN, sont prises en charge par la CCN alors que le Québec connaît une période de développements importante. Il est curieux de voir le gouvernement fédéral, via la CCN, faire la promotion d'une capitale à l'image du Canada, en incluant une ville québécoise et en s'ingérant dans son aménagement, alors que le Québec s'épanouit en tant que nation distincte dans la Confédération. Quel est le rôle joué par la question nationale dans les transformations effectuées sur l'Île de Hull entre 1959 et 1979

⁶ BCCN, CDF, *Rapport annuel / La Commission du District Fédéral, de 1958-1959*, p.13.

par la CCN? Quelle est son importance au sein des mouvements de contestation populaire? L'hypothèse soutenue dans cette thèse est que l'ambition nationaliste de la CCN est un élément moteur de la rénovation urbaine de l'Île de Hull, la CCN se bute aux préoccupations sociales et à la contestation nationaliste et régionaliste de plusieurs acteurs hullois. La question nationale ressort également dans les relations du conseil municipal de Hull avec la CCN et le gouvernement du Québec. Cette thèse propose d'aborder la problématique du point de vue de ces différents intervenants, tout en tenant compte des objectifs visés par la CCN ainsi que des moyens entrepris pour y parvenir. Le début de la période choisie est 1959 car il s'agit de l'année de la création officielle de la CCN. La période couverte se termine en 1979, soit après la fin de la construction des édifices fédéraux en 1977 et du complexe administratif provincial en 1978.

État de la question et historiographie

L'originalité de cette recherche tient au fait qu'elle aborde un sujet peu exploré. Il n'y a pas d'étude sur la rénovation urbaine de l'Île de Hull adoptant une perspective à la fois politique, institutionnelle et sociale. L'ouvrage incontournable dirigé par Chad Gaffield, *l'Histoire de l'Outaouais*, est une synthèse extrêmement complète, de l'époque précoloniale aux années 1990⁷. L'histoire de l'Outaouais y est couverte sous tous ses aspects : économique, politique, social, culturel, institutionnel. Or, *l'Histoire de l'Outaouais* n'aborde pas la problématique de la dualité de la RCN profondément, ou du point de vue de la CCN. La rivalité entre Hull et Ottawa y est toutefois décrite. André Cellard et Jean Harvey posent

⁷ Chad GAFFIELD et al. *Histoire de l'Outaouais*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC), 1994, 876 p.

la question de l'existence de la culture dite « outaouaise » au chapitre 18 : « Cette partie du Québec a-t-elle une identité propre ou est-elle encore, comme par le passé, culturellement amalgamée à la grande région Ottawa-Hull⁸? » Leur réflexion porte sur un examen des festivals, tels que le festival des Raftsmens, comme manifestation de la culture de masse. Sans apporter de réponse définitive, ils reconnaissent que depuis « les années 1980, les manifestations de masse et l'image que la région veut donner d'elle-même changent : elles prennent un tour à la fois plus touristique, dépersonnalisé et plutôt branché sur la CCN⁹ ». Néanmoins, sur le plan culturel, la vie artistique de l'Outaouais apporte un élément de différenciation de la capitale canadienne s'ajoutant aux caractéristiques propres à la région vis-à-vis l'Ontario (langue, religion, système juridique et scolaire) et des autres régions du Québec (sur le plan de sa vitalité, ou du dynamisme de son désir de s'affirmer, en d'autres mots). Il y a donc lieu de se pencher sur l'apport de la CCN qui semble englober l'Outaouais québécois dans la RCN, alors que Hull s'épanouit comme métropole de l'Ouest du Québec parallèlement à son développement lié aux investissements fédéraux. Ce collectif d'auteurs est largement utilisé pour situer le contexte historique dans le premier chapitre.

Le collectif *Construire une capitale, Ottawa, Making a Capital* dirigé par Jeff Keshen et Nicole St-Onge offre un bel aperçu sur la perspective ottavienne de la construction de la capitale. L'ouvrage est néanmoins centré sur la ville d'Ottawa et n'aborde pas l'aspect hullois¹⁰. Le désir de certains, à Hull, d'avoir une ville différente entre en conflit avec la volonté d'unicité véhiculée par la CCN depuis plus de cinquante ans. Cette thèse offre donc un regard sur les origines de la problématique. L'analyse proposée est également utile à la

⁸ André CELLARD et Jean HARVEY, « La vie socioculturelle », dans GAFFIELD, p.729.

⁹ *Ibid.*, p.731.

¹⁰ Jeff KESHEN et Nicole ST-ONGE, *Construire une capitale, Ottawa, Making a Capital*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, 502 p.

compréhension de l'aménagement et de la dynamique actuelle de la RCN, spécifiquement à Hull.

Concernant l'histoire de la CCN, l'ouvrage de Greg Gyton *A Place for Canadians : the Story of the National Capital Commission* est fort utile¹¹. Il est utilisé d'ailleurs dans le chapitre 1 afin de présenter le parcours de la CCN parallèlement à l'histoire de l'Outaouais. Ce survol de l'histoire de la CCN aide également au suivi de ses interventions dans la RCN. L'ouvrage couvre une période allant de 1896 à 1999. L'importance des rapports Todd, Holt et Gréber y est bien présentée, tout comme leur impact dans les décisions de la CCN. Il ne s'agit toutefois pas d'un texte objectif puisque c'est un produit commandé par la CCN.

Le grand déplacement de population engendré par les expropriations sur l'Île de Hull intéresse les chercheurs dans différents domaines. Caroline Andrew, André Blais et Rachel Des Rosiers font, en 1976, une étude sociologique effectuant le lien entre le pouvoir politique municipal, les bas-salariés et les politiques de logement, particulièrement en ce qui a trait aux logements municipaux¹². Cet ouvrage écrit pendant la période de rénovation urbaine expose les conclusions d'une enquête à la méthodologie rigoureuse menée auprès de la population à revenu modique touchée par les expropriations. Les résultats peuvent néanmoins s'appliquer aux autres expropriés qui vivent des situations similaires. L'enquête menée par un sondage apporte beaucoup de statistiques. Elle jette un éclairage sur l'impact de la rénovation urbaine dans le quotidien des citoyens affectés. L'enjeu principal pour les expropriés est leur logement et leur qualité de vie. Il en est question au chapitre 4, la municipalité ne sera pas en mesure de reloger convenablement tous les locataires expropriés.

¹¹ Greg GYTON, *A place for Canadians : the story of the National Capital Commission*, Ottawa, CCN, 1999, 147 p.

¹² Caroline ANDREW, André BLAIS et Rachel DES ROSIERS, *Les élites politiques, les bas-salariés et la politique du logement à Hull*, Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1976, 272 p.

Serge Bordeleau et Alain Guimont produisent en 1976 une thèse conjointe de science politique sur les luttes urbaines à Hull¹³. Ils proposent un document en deux sections axées respectivement autour de la rénovation urbaine et de ses acteurs, puis sur l'AGIH et son développement. Ils expliquent « la rénovation urbaine et la transformation de l'Île de Hull dans l'enchaînement des rapports sociaux et l'identité des intérêts de classe¹⁴ ». Suivant une méthodologie liée au matérialisme dialectique, les premiers chapitres rédigés par Bordeleau s'attardent aux intérêts des marchands dans le contexte du déclin des industries et de la concurrence ontarienne, des gouvernements impliqués et des « appareils politiques (comités, partis, chambre de commerce...)»¹⁵ ». La deuxième section de l'étude, complétée par Guimont, porte sur l'AGIH et les comités de citoyens, leur rôle et leurs intérêts dans la rénovation du centre-ville. Hormis l'aspect très idéologique se dégageant des conclusions de l'étude, des éléments intéressants sont soulevés par Bordeleau et Guimont. Selon eux, la rénovation urbaine « met en relief le rôle déterminant de l'État en faveur du grand capital¹⁶ ». Proposant une perspective différente de celle d'Andrew, ils relient les interventions gouvernementales avec les grandes entreprises, les chaînes commerciales et le capital immobilier. La petite bourgeoisie locale est durement touchée dans la rentabilité et la promotion de ses entreprises, industries, commerces, services, ainsi que dans son influence sociopolitique. Le Conseil économique régional de l'Ouest du Québec (CEROQ) est un exemple d'organisation de cette classe touchée par les interventions de la CCN et un de ses mémoires est derrière le grand intérêt que la CEITQ porte sur la région. Relativement à la ville de Hull, « le conseil municipal en acceptant d'une manière inconditionnelle les

¹³ Serge Bordeleau est responsable à la coordination du RCCH vers la fin des belles années du mouvement.

¹⁴ Serge BORDELEAU et Alain GUIMONT, *Luttes urbaines à Hull*, thèse de maîtrise (science politique), Université Laval, 1976, p.4.

¹⁵ *Ibid.*, p.5.

¹⁶ *Ibid.*, p.273.

investissements fédéraux ajuste ces interventions et sa planification en fonction du grand capital¹⁷». Les projets des élus municipaux sont conditionnés par les gouvernements, d'où la nécessité de créer des organisations régionales d'aménagement telles que la Communauté régionale de l'Outaouais (CRO) et la Société d'aménagement de l'Outaouais (SAO). La problématique du logement est également soulevée par Bordeleau et Guimont.

Enfin, le contexte national du Québec est grandement présent et mis en parallèle avec les interventions du gouvernement fédéral. Les auteurs s'entendent pour dire que les interventions de la CCN sur l'Île de Hull sont motivées surtout par un désir politique d'inclure Hull dans la capitale, à la symbolique nationale canadienne. Guimont évoque une hypothèse non loin de celle autour de laquelle s'oriente la nôtre :

Bien qu'il ne soit pas de mon propos d'approfondir cette question, je peux tout de même avancer l'hypothèse suivante : la montée du nationalisme québécois et son organisation en parti politique, correspond à l'arrivée du « French Power » au Cabinet Fédéral. On peut facilement imaginer qu'il s'agit là d'une manœuvre dans le but de contrer les efforts du gouvernement québécois¹⁸.

Si les auteurs ne répondent pas à cette hypothèse, leur recherche menée pendant cette période mouvementée propose la rénovation urbaine sous cet angle. L'urbaniste Jean Cimon n'est pas aussi catégorique, mais il se rapproche de ces opinions.

Cimon publie en 1979 un ouvrage sur la problématique urbaine, culturelle et linguistique de la RCN suite aux rénovations urbaines¹⁹. Il présente les conditions d'habitabilité des communautés francophones de la RCN et désire aider à la compréhension

¹⁷ *Ibid.*, p.279.

¹⁸ *Ibid.*, p.170.

¹⁹ « Jean Cimon est urbaniste et ancien président de la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec. [...] *Le Dossier Outaouais* a été écrit de 1976 à 1978 alors que Jean Cimon était attaché de recherche à l'Université du Québec à Hull. » Jean CIMON, *Le dossier Outaouais, réflexion d'un urbaniste*, Québec, Éditions du Pélican, 1979.

de la réalité de l'Outaouais. L'urbaniste considère la région comme ambiguë sous plusieurs angles :

Parler de l'Outaouais québécois comme d'une *région*, c'est une première ambiguïté; parler de l'agglomération urbaine de Hull-Gatineau comme d'une *capitale régionale*, c'est une deuxième ambiguïté; parler de Hull comme partie de la région de la *capitale nationale*, c'est une troisième ambiguïté; parler du *bilinguisme* dans la capitale fédérale, c'est une quatrième ambiguïté. On pourrait poursuivre cette litanie *ad nauseam*²⁰.

L'anglicisation progressive de la population de l'Outaouais le préoccupe. Selon les recensements de 1971 et 1976, la portion anglophone de la population de Hull augmente de 25.4% tandis que le groupe francophone n'augmente que de 16%. La part de Hullois dont la langue maternelle est le français chute de 1.5% entre 1971 et 1976, soit de 82,4% à 80,9%. C'est une conséquence directe de l'intervention fédérale sur l'Île de Hull, apportant une hausse de la population et un cadre d'emploi différent, plus anglicisé. Comme « cette hypertrophie de la croissance de la population de la région hulloise s'est accomplie au détriment de son caractère français²¹ », seule une politique linguistique adéquate et bien construite peut « conjurer définitivement le spectre de l'assimilation qui planait sur la région depuis quelques temps²² ».

Notre thèse adopte ainsi plusieurs perspectives en raison de la complexité de sa problématique. D'abord, compte tenu de l'importance accordée au milieu politique, aux gouvernements fédéral, provincial et municipal, ainsi qu'au travail de la CCN tout au long de la thèse, l'histoire politique est en premier plan. D'une part, il s'agit d'une thèse d'histoire sociale en raison de sa prise en considération importante des mouvements sociaux organisés autour de la contestation de la rénovation urbaine, ainsi que par sa réflexion sur les

²⁰ *Ibid.*, p.15

²¹ *Ibid.*, p.79.

²² *Ibid.*, p.80.

conséquences des changements sur l'Île de Hull. D'autre part, vu l'emphase mise sur la Commission de la capitale nationale, son histoire et l'historique des institutions l'ayant précédée, la thèse comporte un aspect relevant de l'histoire institutionnelle.

Méthodologie et limites de la recherche

Le fonds d'archives de la CCN est une source importante. Les rapports annuels sont examinés systématiquement pour toute la période à l'étude. Ils regroupent l'essentiel des activités et projets de la CCN pour chaque année financière. Ils représentent ainsi une source précieuse pour comprendre le travail fait par celle-ci. Cependant, une tendance vers la bureaucratisation des rapports annuels apparaît progressivement, de sorte qu'ils sont plus techniques, concis et statistiques vers 1980. Les études et les rapports sur Hull produits par la CCN pendant les années 1960 et 1970 font aussi partie des documents analysés. Ils regroupent les plans à long terme pour la RCN, leurs explications et leurs justifications. La consultation des documents d'archives de la CCN s'est faite à la Bibliothèque de la CCN (BCCN), qui était publique. Or, cette bibliothèque est fermée depuis septembre 2012. Les documents du fonds de la CCN (R1181-0-2-F et RG34) peuvent être consultés à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et l'outil de recherche est une liste de volumes et de leur contenu sur support papier (34-1). Les documents de la CCN utilisés sont produits par la Direction de la planification stratégique et de la gestion de l'information. Les copies sur microfilm des rapports annuels de 1901 à 1981 sont sur les bobines T-1516 et T-1517. Les archives de la CDF se trouvent sous R1181-0-2-E, l'outil de recherche est également sur support papier (34-4).

Tous les documents issus des recherches en archives, comme les sources secondaires, sont catégorisés dans une base de données sous forme de tableaux Excel. Chaque entrée comprend les champs suivants : références archivistiques et bibliographiques, nature des documents, résumé, notes de lectures et citations pour les documents électroniques. Les sources primaires sont classées dans des tableaux propres à chaque type de source (documents d'archive, journaux, procès-verbaux), séparément des sources secondaires. Il est ensuite facile d'y rechercher les documents désirés en effectuant des recherches par mots clés et d'utiliser la fonction de filtrage pour voir uniquement les sources voulues à un moment donné. Afin de cerner le rôle joué par les débats sur la question nationale dans les projets de la CCN et, subséquemment, son importance au sein de l'action de l'AGIH, l'analyse qualitative du contenu de ces sources est privilégiée. Les étapes de la méthodologie qualitatives suivies dans le cadre de cette recherche sont celles précisées par Alex Mucchielli dans son ouvrage *Les méthodes qualitatives* :

Les étapes classiques d'une recherche en sciences humaines sont les suivantes :

- Première étape : analyse du problème en général ;
- Deuxième étape : définition des objectifs de l'étude ou de la problématique (ensemble des questions que l'on veut se poser) ;
- Troisième étape : études préparatoires à l'enquête ;
- Quatrième étape : choix de la méthode et des techniques d'enquête : mise au point de la méthodologie ;
- Cinquième étape : échantillonnage et préparation de l'enquête ;
- Sixième étape : enquête proprement dite ou recueil d'information ;
- Septième étape : analyse ;
- Huitième étape : retour sur le terrain pour certification ;
- Neuvième étape : rédaction des rapports et des recommandations ;
- Dixième étape : présentation orale des résultats²³.

Les archives de la ville de Hull sont consultées pour les procès-verbaux des séances du conseil municipal, et ce, pour toute la période à l'étude. On y retrouve des résolutions

²³ Alex MUCCHIELLI, *Les méthodes qualitatives*, Vendôme, Presses Universitaires de France, 1994, p.93.

concernant la rénovation urbaine, les relations avec la CCN ou encore avec le gouvernement du Québec. Certaines de ces résolutions sont riches en information sur les positions adoptées par la ville de Hull dans la problématique des transformations du centre-ville. À l’instar de des documents de la CCN, les procès-verbaux de la ville tendent à devenir plus techniques et comptables, moins qualitatifs vers la fin des années 1970. Les procès-verbaux du conseil municipal sont numérisés et disponibles en ligne sur le site internet de la ville de Gatineau²⁴. Afin de faciliter la consultation suivant leur examen complet, les procès-verbaux sont catégorisés dans des tableaux, à raison d’un par année. Chacun des tableaux comprend la date de la séance, un résumé des sujets couverts et les citations choisies avec références. Un code de couleur facilite ensuite le repérage des séances importantes.

Les archives du ministère québécois des Affaires municipales, Région et Occupation du territoire sont utilisées pour la consultation des rapports annuels du ministère. Il est pertinent de savoir comment ce ministère se positionne à l’endroit de la CCN qui intervient dans son domaine de juridiction, s’il le fait. Ces rapports annuels sont plutôt quantitatifs comparativement à ceux de la CCN, ce qui rend l’information plus limitée mais d’autant plus pertinente lorsque présente. Les rapports sont consultés à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), dans la collection nationale, sous les Publications Gouvernementales, A36A1 A1.

Les journaux *Le Droit* et *Le Régional* sont consultés par échantillonnage. Les événements importants, par exemple la marche sur l’hôtel de ville organisée par l’AGIH en août 1969, sont choisis et les semaines précédant et suivant ces événements font l’objet du

²⁴ Archives Ville de Gatineau (AVG), Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, documents disponibles en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/page.asp?p=histoire_cartes_statistiques/archives/documents_numerises.

dépouillement. Des sections spécifiques des journaux sont également ciblées, comme la une, le courrier du lecteur, les éditoriaux et en ce qui concerne *Le Droit*, les pages consacrées à Hull et l'Outaouais. *Le Droit*, en tant qu'unique quotidien francophone de la région basé à Ottawa, offre un éventail d'opinions véhiculées par la rédaction, les éditorialistes et la population, tant du côté hullois que du côté ottavien. Ce journal est consulté sur microfilm à la Bibliothèque Morriset de l'Université d'Ottawa. *Le Régional* offre le point de vue médiatique local, mais tend progressivement à devenir plus axé sur le communautaire. Sa pertinence est donc moins importante à la fin de la période à l'étude. Le mensuel est nommé *Le Régional Hull* jusqu'en août 1972. Il devient alors *Le Régional Outaouais* et est bimensuel depuis avril 1972. Il est publié hebdomadairement dès mars 1973. *Le Régional* est disponible à BANQ sur microfilm (MIC/A1692).

Comme l'AGIH et le Regroupement des comités citoyens de Hull (RCCH) n'ont pas de fonds d'archives leur étant propre, le fonds d'archive Roger Poirier est utilisé afin de les présenter, ainsi que leurs activités. L'oblat Roger Poirier est animateur à l'AGIH en plus d'être un de ses fondateurs. Les volumes de ce fonds d'archives comprennent autant des coupures de journaux que des communiqués ou des publications faites par le regroupement citoyen et des comptes-rendus de réunions des divers comités. Le fonds Roger Poirier peut être consulté au Centre d'archive de l'Outaouais de BANQ, sous la cote P134.

Structure

Tout d'abord, une synthèse de l'histoire de la région de Hull et d'Ottawa, jointe à une présentation du développement de la CCN et du plan Gréber situe la thèse dans son contexte

historique au chapitre 1, qui couvre une large période allant de 1800 à 1958. La colonisation du territoire par les fondateurs Philemon Wright et le Colonel John By, ainsi que l'avènement du Dominion of Canada, y sont présentés. Une mise en relief de la composition culturelle des deux villes et de leurs rôles dans la future RCN aide à la compréhension de la dynamique locale à l'époque de l'AANB. L'émergence d'Ottawa comme capitale et l'effervescence économique de la région à l'époque des barons du bois que sont Eddy et Booth sont ensuite expliquées afin de dépeindre l'aspect industriel de la capitale avant la Deuxième Guerre mondiale. Cet événement marque une grande transformation dans les fonctions et l'aménagement de la capitale qui s'institutionnalise et élargit la fonction publique par nécessité, mais pas forcément de façon ordonnée. D'où la nécessité d'un plan d'aménagement contemporain, le rapport Gréber, et d'un responsable de l'aménagement urbain, la Commission du district fédéral (CDF).

Le deuxième chapitre couvre de 1959, avec la transformation de la CDF en CCN, à 1968, après les travaux de la CEITQ et de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, à la veille des expropriations dans le centre-ville de Hull. La CEITQ apporte beaucoup sur la connaissance des problèmes de l'Outaouais québécois par son volet sur la région de la capitale canadienne et les mémoires déposés sur le sujet. C'est l'occasion pour les citoyens, comme pour les gens d'affaires et les politiciens locaux, de s'affirmer sur l'idée du district fédéral, sur la présence de la CCN et sur le rôle passif du gouvernement québécois dans la région. Aussi, l'affaire *Munro v. National Capital Commission* en lien avec le droit d'expropriation de la CCN est présentée en démonstration de l'étendue des pouvoirs de la Commission. De plus, pendant cette période, l'économie hulloise est en déclin. La CCN n'est pas étrangère à ce problème. La ville de Hull requiert plus que des

parcs et des espaces verts de la part de la CCN, qui investit davantage à Ottawa pour favoriser son économie industrielle, notamment en faisant l'acquisition de terrains à cet effet. La CCN présente sa solution avec son projet *Hull 1969-1995*, alors que Hull fait officiellement partie de la capitale à titre de représentation symbolique de la dualité culturelle canadienne.

Les expropriations, la revitalisation de l'Île de Hull et la contestation populaire en résultant sont les éléments marquant les années 1969 à 1973 couvertes par le chapitre 3. En 1973 débute la construction de la première phase des édifices fédéraux sur la rue du Portage, les années précédentes sont donc riches en événements. Il s'agit d'une période mouvementée dans le centre-ville de Hull. Le rôle de ville-dortoir pour Hull se développe et les citoyens en prennent conscience. L'Assemblée générale de l'Île de Hull voit le jour en 1969 et connaît ses années de grande activité. Le *teach-in* « Hull année zéro » est probablement la réussite qui fait connaître au public autant l'AGIH que les problèmes dont elle discute. La Cité de Hull s'éveille sur son problème identitaire lié à sa proximité avec Ottawa. En 1973, un comité sur l'identité est d'ailleurs créé par le conseil municipal. Parallèlement, la CCN réagit implicitement à l'élection des premiers députés péquistes au Québec avec la promotion du symbolisme national de la RCN dans ses rapports annuels.

La dernière période à l'étude couvre de 1974 à 1979, avec les conséquences de la construction de la Place du Portage et du complexe administratif provincial. L'impact de la fin de la rénovation urbaine sur les groupes citoyens ainsi que leur infiltration par les idées d'extrême-gauche provoque un essoufflement de l'AGIH, devenue le Regroupement des comités citoyens de Hull. En 1974 la CCN dépose aux Communes un rapport pour l'avenir de la RCN : *La Capitale de demain*. Rédigé sous la direction d'un ancien président de la

CCN, Douglas Fullerton, il provoque de nombreuses réactions, entre autres auprès du maire de Hull, Gilles Rocheleau. S'ensuivront d'ailleurs des consultations populaires. Les élections provinciales de 1976 portent le PQ au pouvoir. L'élection de la péquiste Jocelyne Ouellette dans le comté de Hull par deux votes d'avance sur le libéral Oswald Parent ne passe pas inaperçue. La CCN aborde le sujet dans les deux rapports annuels suivant cette élection, puis délaisse le dualisme canadien pour lui préférer le multiculturalisme. Elle présente quand même sa mission à nature symbolique dans la capitale au public général dans *Le guide de la capitale du Canada*.

Chapitre 1 - Contexte historique : Hull et Ottawa de 1800 à 1958

Cette thèse couvre une période relativement courte et récente, il est donc impératif de revenir sur certains moments clés de l'histoire hulloise afin de bien saisir la dynamique régionale entre le pôle hullois et le pôle ottavien. S'étendant du début du XIXe siècle à la fin des années 1950, ce survol historique est divisé en trois phases significatives. La colonisation du territoire ouvre la première tranche chronologique qui se termine par la formation du *Dominion of Canada*. L'histoire de la capitale canadienne est ensuite relatée jusqu'à l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale, événement tragique, mais non moins marquant en ce qui a trait à l'évolution urbaine sur les deux rives. L'après-guerre et l'effervescence caractéristique de cette époque font l'objet de la dernière partie qui se complète avec la création de la Commission de la Capitale Nationale en 1959. Parallèlement, l'histoire de cette institution, qui fait aujourd'hui office d'appareil administratif de la Région de la Capitale Nationale, est exposée dès la seconde section. Ce retour historique se veut succinct et se concentre sur la mise en relief du développement des villes sœurs, Hull et Ottawa, afin de cerner les éléments constituant la problématique régionale favorisant le développement d'Ottawa au détriment de Hull.

Colonisation du territoire et avènement du *Dominion of Canada* (1800 à 1867)

À l'aube de l'arrivée de la famille Wright en 1800, Philemon Wright parcourt le Bas-Canada à la recherche d'une terre propice à la colonisation¹. Il se rend trois fois dans

¹ Considéré comme le fondateur de Hull, Philemon Wright est originaire de Woburn, Massachusetts. Il y était fermier sur une terre appartenant à sa famille depuis le milieu du XVIIe siècle. Accompagné de cinq familles, il s'installe en Outaouais grâce aux possibilités offertes par le système britannique du « Leader et associés » visant à augmenter la population de culture britannique. Des « leaders » redevables devant les autorités

l'Outaouais avant son départ du Massachusetts. Il y découvre un territoire riche en réseaux hydrographiques ainsi qu'une flore dense spécifique à l'Outaouais, mais surtout il trouve un endroit où son désir de fonder une colonie agricole pouvant assurer le bien-être des futures générations Wright peut se réaliser². Il s'établit à proximité des chutes Chaudières, chutes naturelles au cœur de l'essor de la région. La croyance populaire de l'époque « que l'on peut juger du potentiel d'un sol par son couvert forestier³ » paraît influencer Wright. Toutefois, ce couvert forestier, qui semble si prometteur, est un obstacle à l'établissement immédiat des cultures agricoles. Or, le défrichement engendre ce qui devient la renommée de l'Outaouais : c'est l'apparition de l'exploitation forestière comme système économique. La descente de la « pitoune » vers Montréal et Québec par la rivière Outaouais débute en 1806. Les colons et la main-d'œuvre temporaire adoptent donc un mode de travail saisonnier très répandu dans les colonies: agriculture l'été, et travail en forêt ou autre chantier l'hiver. Le rêve de la colonie agraire fait place à la réalité forestière. Progressivement, des colons traversent la rivière afin d'y développer différentes activités.

En 1816, un Américain ayant voyagé avec Wright, Roger Moore, ouvre la première auberge à Nepean⁴. Deux ans plus tard, quatre cents soldats du 99^e régiment ayant combattu pendant la Guerre de 1812 prennent possession de terres qui leur sont offertes non loin de la propriété de Moore, à proximité de la rivière Rideau. Cette soudaine hausse démographique

anglaises peuvent ainsi s'approprier une terre sans frais et fonder une colonie à condition de le faire suivant le modèle de hiérarchie sociale britannique. Les autorités anglaises n'ont donc pas d'engagement financier lié aux nouvelles colonies. (BAC, RG34M 81203/23 2, Jacques GRÉBER, *Projet d'aménagement de la Capitale nationale : rapport général soumis au Comité d'aménagement de la Capitale nationale*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1950, p.35 et Chad GAFFIELD et al. *Histoire de l'Outaouais*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC), 1994, p. 124 à 126.)

² L'information contenue dans cette section provient majoritairement de : Chad GAFFIELD et al. *Histoire de l'Outaouais*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC), 1994, 876 p.

³ GAFFIELD, p.127.

⁴ James O'REGAN, « Getting Here from There : Pioneer Inns of the Ottawa Valley », dans Jeff KESHEN et Nicole ST-ONGE, *Construire une capitale, Ottawa, Making a Capital*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, p.62.

encourage Jehiel Collins à bâtir une auberge, soit la première maison « de l'actuel Ottawa au terminus de la navigation à l'endroit où se rencontrent les rues Duke et Wellington, bientôt connu sous le nom de Richmond-Landing, point transitaire des émigrants et des marchandises provenant de Montréal. Bientôt, s'élevèrent aux alentours d'autres maisons : et tels furent les modestes débuts de la capitale canadienne⁵ ». Il faut néanmoins attendre 1826 avant que Richmond-Landing ne gagne de l'importance. En prévoyance d'une possible invasion américaine, il est suggéré de construire un canal de navigation entre Montréal et Kingston. Le colonel John By, en l'honneur de qui est nommé le village de Bytown entourant le chantier, prend en charge ce projet, lequel débute en juin 1827. La vaste et diverse main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de l'ouvrage justifie la grande vague d'immigration irlandaise qui transforme le paysage culturel de la région.

Hull étant d'abord un établissement de colons de Nouvelle-Angleterre, c'est avec l'arrivée des Canadiens français que la rive nord de la rivière prend peu à peu la culture qui lui est connue aujourd'hui. Suivant une logique pareille à celle des Wright, les colons venant s'installer en Outaouais cherchent avant tout une vaste terre leur permettant d'allouer des lots aux enfants. Dans cette optique, les familles de même nationalité se regroupent et les gens se marient entre eux, engendrant la formation de cantons homogènes, endossant la même langue et la même religion. Il y a des Américains, mais aussi des Écossais. Archibald McMillan, « durant l'été 1802, défraie le coût de la traversée transatlantique de quatre cents Highlanders écossais⁶ » qui s'établiront à Templeton, Grenville et Lochaber. Il y a également deux communautés allemandes près de Shawville et de la Basse-Lièvre. Enfin, si les

⁵ Bibliothèque et Archives Canada (BAC), RG34M 81203/23 2, Jacques GRÉBER, *Projet d'aménagement de la Capitale nationale : rapport général soumis au Comité d'aménagement de la Capitale nationale*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1950, p.35.

⁶ GAFFIELD, p.129.

Canadiens français s'installent en Outaouais surtout pour travailler la terre et le bois, les colons irlandais y migrent massivement afin de participer à la construction du canal Rideau. Pendant cette époque les affrontements entre Irlandais et Canadiens français sont sanglants, la guerre des Shiners est le nom donné à ce conflit. Gaffield résume efficacement cette période :

La guerre des Shiners peut se comprendre si elle est vue comme une lutte se situant à deux niveaux interreliés, une lutte entre les marchands et une lutte entre différents groupes d'employés. Dans sa rivalité avec les Irlandais, Jos Montferrand se bat à la fois pour la place des Canadiens français dans l'industrie forestière et pour la sécurité du poste de son employeur, Baxter Bowman⁷.

Les institutions présentes vers 1830 sont représentatives de ce portrait ethnoculturel. La majorité des textes portant sur l'Outaouais dépeignent la rivière comme un élément unificateur, non une frontière. La région s'étant développée autour des Chaudières, sans division apparente, il est logique que le comté d'Ottawa, créé en 1829, inclue les deux rives. Néanmoins, selon Wright, il aurait été davantage naturel de diviser le comté de York duquel « les districts est et ouest sont déjà séparés volontairement et naturellement – l'est est français, l'ouest est anglais, la religion, les us, les coutumes et le mode de concession et de tenure des terres sont également différents⁸ ». Comme mentionné par Gaffield, cette structure politique initiale en Outaouais serait derrière l'ambiguïté de l'identité régionale. Deux villes différentes, chacune sur sa rive, se développent dans un unique comté. L'une, colonie agricole, l'autre, regroupement d'établissements commerciaux, « les philosophies régissant les deux sites étaient différentes⁹ ». Il est irréaliste de penser qu'un village agraire puisse se fondre dans la ville que Bytown devient. « Les magasins de Bytown semblaient bien loin, ils

⁷ *Ibid.*, p.219.

⁸ ANC, Dalhousie Papers, vol.5, texte dactylographié, *Philemon Wright's answers to Lord Dalhousie*, Hull, 20 August 1820, tel que cité par GAFFIELD, p.222.

⁹ Institut d'histoire et de Recherche sur l'Outaouais (IHRO), *Le Hull disparu*, Collection Outaouais, Hull, 1988, p.13.

n'étaient accessibles que par bateau¹⁰...» La situation est la même pour la majorité des institutions, polarisées à Bytown, puis Ottawa.

Subséquemment, il importe de se pencher sur les paroisses de diverses confessions dans le comté. Relativement à l'attachement régional, le fait que les catholiques (Canadiens français et Irlandais) se rattachent au diocèse de Québec, puis de Montréal en 1836, est notable. Scénario similaire chez les anglicans de l'Outaouais. « En 1847, la région sera incluse dans le diocèse nouvellement formé de Bytown, qui deviendra, en 1854, le diocèse d'Ottawa¹¹. » Même lors de ce rapprochement de l'autorité diocésaine, le pôle d'influence se trouve du côté ontarien de la rivière. Installés sur cette rive dès 1844, les Oblats de Marie-Immaculée, arrivés de France, jouent un rôle non négligeable dans l'évolution de l'Outaouais québécois¹². Celui-ci se divise en trois missions : évangéliser les sauvages, remplir les fonctions de curé et assurer une présence sur les chantiers. Agricoles ou forestiers, ces chantiers ponctuent le paysage de la région et rythment son mode de vie. La concentration du travail se situant à l'extérieur du village, la qualité de vie à Hull était celle d'une « population pauvre » incluant beaucoup de travailleurs temporaires « et accepter de les desservir adéquatement, c'était se résigner à vivre dans d'énormes dettes et pour longtemps. Pour le clergé, se fixer à Hull n'avait donc rien d'attrayant et de prometteur¹³ ». Avec pour base Bytown, le père Joseph-Eugène-Bruno Guigues est le premier évêque du diocèse à sa création. Enfin, le village qu'est encore Hull ne devint une paroisse, la paroisse de Notre-Dame-de-Grâce, qu'en 1870.

¹⁰ *Ibid.*, p.14.

¹¹ GAFFIELD, p.228.

¹² Les Oblats arrivent de France en 1844 suite à l'invitation de l'évêque de Montréal, Mgr Bourget. Ils ont bonne réputation dans l'aide aux indigents. (GAFFIELD, p.228.)

¹³ IHRO, p.23.

Mgr Guigues influence la région de plusieurs façons. Une de ses contributions appréciables est la fondation du Collège de Bytown, qui devient l'Université d'Ottawa, en 1848. Pendant longtemps, il est le seul établissement d'enseignement supérieur en Outaouais, accentuant l'influence et l'attraction de la rive ottavienne sur la rive hulloise. Le début de l'instruction publique, dans la décennie 1840, connaît des difficultés en Outaouais. L'éducation souffre grandement de la vie de colonie et de chantier. Le manque d'engouement des familles pour l'instruction est directement relié à ce mode de vie. En 1864, si tout le comté d'Ottawa compte 49 écoles catholiques, seulement deux sont situées à Hull. L'état global de la région est un facteur repoussant, autant pour les élèves que pour les instituteurs. Les routes sont mauvaises, les conditions de vie trop difficiles pour permettre aux familles d'instruire les plus jeunes, les salaires des enseignants sont davantage compétitifs en Ontario (problématique qui persiste toujours), puis le personnel doit être majoritairement bilingue. Cette dernière donnée est lourde de conséquences. « En effet, la diversité linguistique et religieuse donne lieu à une mosaïque d'écoles différentes dans certaines communautés. Il n'y a pas seulement des écoles catholiques et des écoles protestantes, mais dans les écoles catholiques, on utilise le français et l'anglais à des degrés divers¹⁴. » Tel qu'expliqué par Gaffield, la majorité l'emporte pour le type d'école, ce qui laisse à la minorité le choix de fréquenter l'établissement en question, de fonder le sien, ou de ne pas y aller, tout simplement. Les familles en moyens du côté québécois préférant inscrire leurs enfants dans les écoles privées, le réseau public y perd. Le manque d'intérêt de la population hulloise en général n'est pas étranger aux problèmes de développement que subit la région vers le milieu du XIXe siècle.

¹⁴ GAFFIELD, p.239.

L'Outaouais vit au rythme des saisons, alternant entre travail agricole et forestier. Cette époque marquant l'essor de l'Outaouais est connue comme celle des barons du bois. Il est vrai que cette industrie repose entre les mains d'un groupe d'entrepreneurs restreint. Les Wright ont leur période de prospérité qui se termine avec la fondation de la scierie à vapeur Wright, Baston and Currier en 1871. L'Irlandais John Egan, établi à Aylmer, joue son rôle entre 1830 et 1840 en participant à la construction de routes et d'un barrage. Il s'approprie des terres pour exploiter plus largement le pin rouge, passant de marchand à fournisseur. Le Vermontais Ezra Buttler Eddy s'installe à Hull et ouvre sa première usine d'allumettes en 1854. Son influence dans le développement industriel et municipal à Hull est fondamentale (il en sera question plus loin). John Rudolphus Booth, installé en 1852, est aussi un entrepreneur très important de Bytown. Avoir un capital financier représente un atout important pour arriver à ses fins en foresterie : le profit n'est pas assuré avant d'avoir vendu, ou obtenu des contrats¹⁵. Les chantiers engagent des travailleurs seulement de passage, ce qui affecte le développement régional à long terme. Les chantiers servant de marché pour écouler la production agricole, une interdépendance des deux secteurs forme la trame de fond de l'économie locale. Malgré que beaucoup semblent y avoir réussi, le succès est néanmoins provisoire et rares sont ceux qui, comme Eddy, sauront rester.

À l'aube de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les institutions municipales sont restreintes en Outaouais québécois. Lors de la division du comté de York engendrant la création du comté d'Ottawa en 1829, les institutions judiciaires sont toujours situées à Montréal. Sous la charge d'un député, dont le premier est Philemon Wright, les endroits plus peuplés du comté se voient également administrés par des juges de paix nommés par le

¹⁵ Selon Gaffield, trois tendances ressortent de l'effervescence du milieu forestier : la demande britannique pour le bois d'oeuvre, le marché américain pour le bois de charpente et le marché local pour le bois de sciage.

gouverneur¹⁶. Ils possèdent des pouvoirs d'abord restreints (maintien de la paix, entretien des espaces publics, etc.) qui gagnent progressivement en importance (construction de bâtiments municipaux et de chemins, gestion des finances). En 1840, le nombre de districts du Bas-Canada est augmenté et des conseils de district sont formés par le gouverneur. Le peuple ne peut élire que les postes administratifs, tels que les percepteurs et greffiers. En 1845, les cantons, ou paroisses, sont gérés par des corporations. Elles sont à la charge d'un conseil de sept membres élus se rencontrant à l'Hotel des Chaudières. Leurs pouvoirs couvrent notamment le domaine routier, les divisions scolaires, les corvées publiques. « Mais, la province s'adapte difficilement à ce nouveau mode d'administration et l'indifférence de la population rend la loi inapplicable¹⁷. » Kenneth Grant Crawford explique ce manque d'intérêt:

The development of municipal institutions in Lower Canada was hindered by the lack of any popular demand for local self-government, particularly in the rural areas, by the lack of experience on the part of the inhabitants in the practice of local government, and by a suspicion of any innovation of the English minority¹⁸.

Bien des changements sont apportés à la législation municipale du Canada-Uni avant que le village devienne officiellement la Cité de Hull, le 23 février 1875.

De 1844 à 1849, Montréal est la capitale du Canada-Uni. À la suite de l'incendie du parlement en 1849, la question du choix de la capitale canadienne revient sur la table. Il est intéressant de savoir que les concurrentes d'Ottawa sont Montréal, Québec, Toronto, Kingston et Hamilton. Le rapport Gréber explique les facteurs clés justifiant la sélection d'Ottawa comme chef-lieu du pays :

¹⁶ Lucien BRAULT, *Du premier Hôtel de ville à la Maison du citoyen*, Hull, Éditions Asticou, 1981, p.18-19.

¹⁷ *Ibid.*, p.21.

¹⁸ K.G. CRAWFORD, *Canadian Municipal Government*, Toronto, University of Toronto Press, 1954, p.36.

[...] éloignement de la frontière à l'abri de toute menace d'occupation, facilité de communication avec les grandes villes du pays, situation centrale sur la frontière des deux provinces à mi-distance de partout, centre d'une région d'avenir et beauté remarquable du lieu et des environs. Enfin, argument décisif après la question stratégique, seul son choix pouvait régler l'intense rivalité des deux principales candidates, Montréal et Toronto. Devant ces raisons, le 31 décembre 1857, la reine Victoria informait le gouvernement qu'elle désignait Ottawa comme capitale du Canada-Uni, désignation que confirmait de justesse l'assemblée législative par un vote 64 contre 59 voix¹⁹.

Les composantes de l'espace de la capitale nationale représentent les deux solitudes. Ottawa, comme Hull, possède une population francophone et anglophone, de religion chrétienne généralement catholique ou protestante. Le centre d'activité est toutefois du côté ottavien avec le siège du diocèse, l'université et les commerces importants. Les institutions sont avant tout locales et en marge de la métropole bas-canadienne, Montréal. Ottawa joue un rôle de premier plan, faisant ombrage à sa voisine. Ce n'est que plus tard que la portion québécoise de l'Outaouais urbain est incluse dans le concept d'aménagement de la capitale nationale.

Émergence d'une capitale et progression du rôle de l'État (1868 à 1939)

La fin du XIXe siècle est synonyme d'industrialisation partout au Canada. L'Outaouais n'échappe pas à cette tendance. Les manufactures de transformation se répandent, propulsées par les nouvelles technologies telles que le chemin de fer et l'hydroélectricité; tandis que l'agriculture tombe au second plan. De petites entreprises familiales tentent leur chance. La Walters Axe Company, dont les haches sont connues internationalement et qui cesse ses activités en 1970, en est le meilleur exemple. Dès 1855, une première usine de la Walter s'établit non loin du Ruisseau de la Brasserie, bénéficiant de la force de l'eau. Progrès signifiant souvent changement, en 1901 la Walters déménage une

¹⁹ BAC, RG34M 81203/23 2, GRÉBER, *Projet d'aménagement de la Capitale nationale : rapport général soumis au Comité d'aménagement de la Capitale nationale*, p.39-40.

première fois afin de « céder la place à la construction du château d'eau et installèrent une nouvelle fabrique sur l'autre rive du Ruisseau, juste en face. Jusqu'en 1924, ils poursuivirent leurs activités à cet endroit avant de déménager sur la rue Front, près de Montcalm²⁰». La forge, stratégiquement située près du chemin de fer sur la rue Montcalm, aujourd'hui un centre sportif, est un souvenir de cette entreprise qui fut l'un des visages économiques de la Cité de Hull.

En premier plan siège toutefois une des personnes les plus connues de l'histoire de Hull : Ezra Buttler Eddy. L'ampleur de ses réalisations en matière de transformation de produits forestiers est grande : fabrication d'allumettes et de seaux, scieries, production de dérivés de la pâte à papier (mécanique et chimique), création des premiers lessiveurs à pâte verticaux, etc. Eddy est également propriétaire de commerces où il écoule sa marchandise localement. Devenue compagnie à fond social en 1886, la E.B. Eddy Manufacturing Co est pionnière en développement technologique. Elle contribue à l'économie et à l'essor social en régularisant le type de travail à Hull. En 1923, 2 500 ouvriers y gagnent leur pain et en 1946, la E.B. Eddy Co devient propriétaire de la compagnie de John Rudolphus Booth, soit son homologue ontarien, voisin de la Chaudière. Entrepreneur dans les diverses industries forestières, Booth engage beaucoup d'Hullois, entre autres à la construction d'édifices gouvernementaux. Mais Eddy exerce également son influence dans l'arène politique, travaillant avec le Père Reboul²¹ pour que le conseil de comté soit sous le contrôle de

²⁰ IHRO, p.17.

²¹ L'oblat Louis-Étienne-Delille Reboul (1827 – 1877) est l'auxiliaire de Mgr Joseph-Bruno Guigues dès son arrivée à Bytown en 1852. Il œuvre à plusieurs endroits au Québec et en Ontario (comté de Russell, Maniwaki, Abitibi, Témiscamingue, Baie James, Deep River, Black River, etc.). Il est nommé chef de la mission des chantiers de l'Outaouais en 1858. Reboul dessert également les hommes de chantiers à la chapelle de Notre-Dame-des-Voyageurs à Hull. Reboul deviendra responsable de la mission de Hull et dès 1868, fait construire une église, un presbytère et des écoles. S'il est placé en résidence en 1871, il est considéré comme « le père de la localité, s'intéresse à tout et ne recule devant aucun labeur ; il devient président de la commission scolaire,

Canadiens français; ceci ayant pour but de favoriser la séparation du village hullois du canton et de le faire déclarer Cité, les membres canadiens-anglais devant s'y opposer. « En 1871, la population du comté d'Ottawa manifeste son appréciation au père de l'industrie hulloise, E.B. Eddy, préfet au conseil, en l'élisant député à l'Assemblée législative de Québec, ce qui aidera à son projet d'incorporation de sa ville²². » Ce projet, concrétisé quatre ans plus tard, démontre l'importance d'Eddy dans la transformation de la région.

La E.B. Eddy Co est une des premières entreprises à reconnaître l'Association ouvrière de Hull en 1913²³. Cette association fondée par Achille Morin²⁴ en 1912 est un des membres fondateur de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). En 1921, l'association comprend douze syndicats, dont quatre féminins. Hull joue un rôle important dans le monde syndical car, en septembre 1921, la ville accueille le Congrès des unions nationales catholiques. « Le 28 septembre 1921, le Congrès des unions nationales catholiques prend fin à Hull. Sans le savoir à l'époque, les syndicalistes venaient de jeter les bases de ce qui allait devenir plus tard la puissante Centrale des syndicats nationaux (CSN)²⁵. » Toutefois, cet élan d'expansion des syndicats est freiné par la grève des allumettières chez E.B. Eddy en 1924. Faisant suite à un premier conflit en 1919, la grève de 1924 est déclenchée « lorsque la compagnie manifeste son intention de baisser les salaires

travaille à la construction d'un pont et se montre actif lors de l'obtention d'une charte pour la ville, en 1875. » (Gaston CARRIÈRE, « Reboul, Louis-Étienne-Delille », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, document consulté en ligne sur http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=5220&&PHPSESSID=ychzfqkvzape, en novembre 2011.)

²² BRAULT, p.26.

²³ Odette VINCENT-DOMEY, « L'industrie et le monde du travail » dans GAFFIELD, p.306.

²⁴ Achille Morin est échevin à Hull de 1932 à 1955 et devient le premier vice-président de la CTCC en 1921. (Hugues Théorêt, « L'ancêtre de la CSN voit le jour à Hull », *Le Droit*, 11 février 2013, document consulté en ligne sur <http://www.lapresse.ca/le-droit/dossiers/100-evenements-historiques/201302/11/01-4620326-39-lancetre-de-la-csn-voit-le-jour-a-hull.php>, le 18 août 2013.)

²⁵ *Ibid.*

consentis aux allumettières en 1919²⁶ » et leur demande d'abandonner leur syndicat. Le conflit de travail dure neuf semaines et implique, entre autres, le problème moral des relations de travail homme-femme et la nécessité des « contremaîtresses, agentes de contrôle du syndicat catholique et en partie responsables de l'embauche des jeunes filles²⁷ ». « Les allumettières retourneront au travail, ayant gagné leur cause²⁸ », mais les ententes conclues à la fin de la grève ne sont pas respectées par la compagnie. Le conflit affecte non seulement le syndicat des allumettières, mais aussi « l'évolution du syndicalisme catholique dans la région²⁹ » et laisse l'Association ouvrière de Hull affaiblie. La manufacture d'allumettes ferme ses portes en 1928.

Sur le plan national, le premier ministre Wilfrid Laurier (1896-1911) est le premier à vouloir transformer Ottawa en une capitale digne du nom. Avant d'être premier ministre, Laurier n'a pas une opinion favorable de la capitale, ne lui trouvant rien d'exceptionnel. Néanmoins, au retour de sa visite en Europe en 1897, il dit avoir l'ambition de faire d'Ottawa la Washington du nord. Dans la lancée du mouvement *City Beautiful*³⁰, le gouvernement met sur pied, en 1899, la Commission d'Embellissement d'Ottawa (CEO) par le *Bill Respecting the City of Ottawa*³¹. Ce projet, loin de faire l'unanimité, prévoit la collaboration de la

²⁶ Odette VINCENT-DOMEY, « L'industrie et le monde du travail » dans GAFFIELD, p.307.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Hugues Théorêt, « Les allumettières de la E.B. Eddy mises en lock-out », *Le Droit*, 23 janvier 2013, document consulté en ligne sur <http://www.lapresse.ca/le-droit/dossiers/100-evenements-historiques/201301/23/01-4614071-54-les-allumettieres-de-la-eb-eddy-mises-en-lock-out.php>, le 18 août 2013.

²⁹ Odette VINCENT-DOMEY, « L'industrie et le monde du travail » dans GAFFIELD, p.308.

³⁰ Le mouvement *City Beautiful*, actif au Canada de 1893 à 1930, favorise la promotion planifiée d'une beauté urbaine au moyen de l'harmonie architecturale, de l'uniformité de la conception et de la variété visuelle. Le mouvement canadien s'inspire beaucoup des activités et des écrits américains. Les projets vont de la création de splendides centres municipaux, comme le Wascana Centre à Regina, à la mise en place de réseaux de parcs et de promenades. (Edwinna VON BAEYER, « City Beautiful, mouvement », *L'Encyclopédie canadienne*, Institut Historica Dominion, document consulté en ligne sur <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=flARTf0001636>, en novembre 2011.)

³¹ L'information contenue dans cette section provient majoritairement de : Greg GYTON, *A place for Canadians : the story of the National Capital Commission*, Ottawa, CCN, 1999, 147 p.

Commission, donc de l'État, avec la ville dans l'entretien, l'amélioration et l'acquisition des espaces publics de la capitale. Une confusion règne dans la distribution des rôles et sur quatre commissaires seulement un représente Ottawa. Néanmoins: « For the government, it gave concrete evidence of the country's emerging identity³². » La Cité de Hull n'y est pas incluse.

L'architecte et paysagiste montréalais Frederick Todd produit, en 1903, le premier rapport traitant de l'embellissement de la capitale qui recommande principalement un réseau de routes de plaisance, de parcs et de réserves naturelles. Ce document est important dans la mesure où, selon l'urbaniste Jacques Gréber, une plus grande considération de ce rapport par la CEO aurait évité des dégâts, donc des dépenses. Gréber, dont le rôle sera exposé plus loin, reprendra l'idée de Todd de réglementer l'exploitation industrielle urbaine afin d'en minimiser l'impact visuel. La principale industrie ciblée par Gréber est bien établie à la Chaudière : la E.B. Eddy Co. Dès ce premier rapport, Hull prend sa place dans l'aménagement de la RCN. À quelques endroits le long de la rivière Outaouais, Todd propose d'aménager des parcs et un espace non loin des établissements de la E.B. Eddy est visé. L'architecte est également le premier à envisager le parcours d'une promenade assurant le lien entre le coeur de la capitale et ce qui deviendra le Parc de la Gatineau, parc dont le rapport recommande fortement la création. Partiellement réalisé, faute de financement, le projet de Todd ne survit pas à la défaite des libéraux de Laurier qui laisse son poste de premier ministre au conservateur Robert Borden. Ce dernier établit toutefois la Commission Holt .

³² Greg GYTON, *A place for Canadians : the story of the National Capital Commission*, Ottawa, CCN, 1999, p.14.

Publié en 1915 et rédigé par l'architecte urbain de Chicago Edward Bennett, le rapport Holt, intitulé *Report of the Federal Plan Commission on a General Plan for the Cities of Ottawa and Hull*, résulte d'une commission présidée par l'entrepreneur ferroviaire montréalais Herbert Holt. Y siègent des membres tels que l'avocat montréalais Alexandre Lacoste, l'architecte torontois Frank Darling, l'industriel immobilier Home Smith ainsi que les maires de Hull et d'Ottawa³³. Cinq éléments principaux découlent de cette commission, notamment l'idée « de constituer un district fédéral³⁴ ». Il s'agit fondamentalement d'un approfondissement des concepts élaborés par Todd, dont l'aménagement d'un système de parcs et l'établissement d'un parc national dans les collines de la Gatineau. Aussi, une meilleure définition des zonages résidentiels et industriels doit cadrer dans une réglementation revue en matière de construction; ce qui rejoint la nécessité d'organiser davantage la croissance des édifices gouvernementaux. Enfin, recommandation essentielle, la mauvaise planification des voies ferrées doit être corrigée. Les implications pour la Cité de Hull sont particulièrement l'acquisition de terrains par le fédéral et l'élargissement de certaines rues du centre-ville, quoique l'idée d'inclure Hull dans un district fédéral est celle qui aura le plus d'impact à long terme. « The report even went so far as to say that none of the recommendations should be pursued unless and until a federal district was put in place³⁵. » Le fait que les deux maires en place aient signé le rapport démontre la volonté municipale de procéder à l'élaboration d'une telle forme d'organisation. Or, selon Gyton, il semblerait que le fédéral ait été plutôt froid à l'idée de déclencher ce qui pouvait devenir un débat constitutionnel. Cependant, Hull est depuis incluse dans l'idée de la capitale nationale,

³³ *Ibid.*, p.20.

³⁴ BAC, RG34M 81203/23 2, GRÉBER, *Projet d'aménagement de la Capitale nationale : rapport général soumis au Comité d'aménagement de la Capitale nationale*, p.133.

³⁵ GYTON, p.21.

plus seulement dans sa région. Gyton explique que, contrairement à la croyance populaire voulant que cette inclusion ait pour but de limiter l'adoption d'un sentiment nationaliste davantage québécois que canadien, il s'agirait en fait de créer un ensemble harmonieux, comme prévu dès les débuts de la CEO. En réalité, si tel est le cas, pourquoi Hull n'est-elle pas plus tôt l'objet de la planification urbaine de la capitale? Cette mention fait croire le contraire, le fait de ne pas vouloir oser toucher le « sacredness of provincial territory ³⁶ » démontre que le fédéral craint les foudres du Québec.

Un dernier document, soumis par l'urbaniste ottavien Noulon Cauchon en 1922, propose la création d'un district fédéral à l'américaine. Celui-ci contourne les craintes du gouvernement fédéral « en prévoyant seulement la coordination des opérations techniques et des services publics dans Ottawa, Hull et les environs, mais en laissant intactes les prérogatives provinciales et municipales³⁷ ». Les citoyens des deux villes auraient ainsi conservé leurs droits rattachés aux deux paliers gouvernementaux, alors que les municipalités auraient transféré certains pouvoirs au fédéral. Le rapport n'est pas concrétisé et l'idée d'un district fédéral n'est pas reprise par la suite.

En 1921, William Lyon Mackenzie King devient premier ministre du Canada. Il le sera pendant 22 ans (1921 à 1930, 1935 à 1948). Si, en 1927, il met un terme à l'aventure de la CEO, c'est afin de mieux intervenir par le biais d'une institution plus forte en termes de pouvoir et de financement, soit la Commission du District Fédéral (CDF). Ses fonctions sont globalement les mêmes, mais un atout de grande envergure lui est attribué : le droit d'expropriation. « Though still a landscaping agency, the FDC's increased power now

³⁶ *Ibid.*, p.22.

³⁷ BAC, RG34M 81203/23 2, GRÉBER, *Projet d'aménagement de la Capitale nationale : rapport général soumis au Comité d'aménagement de la Capitale nationale*, p.139.

extended to the Quebec side of the Ottawa River³⁸.» En tant que corporation, la CDF a une plus large marge de manoeuvre qu'un département gouvernemental, ainsi qu'un budget considérable. À lui seul, le droit d'expropriation est financé au coût de 250 000\$ par année.

A 10-member board, with nine members appointed by the government and one by the city of Ottawa, governed the FDC. Of the government appointees, the act stipulated that one must be a resident of the City of Hull. This provision underlined what was both a convention and a policy at the time : the FDC was concerned to develop a region, and not simply a city, as the seat of government³⁹.

King s'est donc doté d'un instrument qui lui permet de poursuivre l'aménagement de la capitale tel que souhaité.

Un acteur incontournable dans l'évolution urbaine de la RCN rencontre King en 1937 : il s'agit de l'urbaniste français Jacques Gréber⁴⁰. Déjà connu de King pour ses accomplissements à Philadelphie, il est d'abord invité dans la capitale dans le but de concrétiser le projet de Place de la Confédération. Néanmoins, Gréber fait si bonne impression sur le premier ministre qu'il se fait offrir la direction de la planification urbaine fédérale; offre qu'il refuse de peur d'empiéter sur l'autorité des dirigeants de la CDF. Il est plutôt consultant en matière d'aménagements urbains auprès de la corporation et prend aussitôt position contre l'idée d'un district fédéral. Arrivé à Ottawa en 1937, l'urbaniste se voit suspendre de ses fonctions en automne 1939 car King doit diriger les dépenses de l'État

³⁸ Ken HILIS, « A History of Commissions: Threads of an Ottawa Planning History, » *Urban History Review*, vol 1, no 21, 1992, p.56.

³⁹ GYTON, p.26.

⁴⁰ Jacques Gréber (1882-1962), fils du sculpteur Henri Gréber, gradue en architecture à l'École des Beaux-Arts en 1908. Il travaille avec les architectes de Philadelphie Horace Trumbauer et Paul P. Cret. Il est un des concepteurs derrière la *Benjamin Franklin Parkway* (1917) et les bâtiments qui l'entourent, dont notamment le *Rodin Museum* (voir aussi le *Logan Square* et le *Logan Circle Park*, le *Philadelphia Museum of Art*; le *Pennsylvania Museum* et la *School of Industrial Art*, pour n'en nommer que quelques un). Il aurait toutefois d'abord été convié à Philadelphie par Joseph E. Widener en 1913 afin de travailler sur les jardins de style français du *Widener's Lynnewood Hall*. Il a beaucoup travaillé aux États-Unis, entre autres à Détroit (*Detroit Institute of Arts*), au Delaware (*Godfrey Residence*; *Hillsover*; *Geist Residence*; *Academy of Notre Dame de Namur*) et à New York (*Mackay Residence*). (Sandra L. Tatman, *Greber, Jacques (1882-1962)*, Philadelphia Architects and buildings, document consulté en ligne sur http://www.philadelphiabuildings.org/pab/app/ar_display.cfm/22592, le 8 décembre 2013.)

vers l'effort de guerre imminent. Avant le départ prématuré de Gréber, le plan de parc national en suspens depuis le rapport Todd en 1903 est l'objet des avancées de la CDF, qui se met à acquérir de plus en plus de terrains à cet effet dans les collines de la Gatineau. L'exploitation forestière à des fins domestiques, voire de subsistance, presse le pas de la CDF, qui veut sauver le patrimoine naturel de la région, lequel est déjà extrêmement populaire pour sa villégiature. En 1938, 2 428 hectares de terres furent obtenus par achat et expropriation, à proportion équivalente. La création du Parc de la Gatineau est habituellement attribué à King, qui y a contribué autant dans son rôle de premier ministre qu'en y laissant sa propriété de Kingsmere en héritage. Quoique, tel que mentionné précédemment, il relève des recommandations de nombre de rapports, il faut également souligner le fait que certains groupes, comme le Club de ski d'Ottawa et la Ligue contre le déboisement des sites fédéraux, ont grandement appuyé le projet. Ce parc a une valeur très symbolique dans l'organisation de la RCN, « le Premier Ministre et la Commission du district fédéral ont été au cœur du projet de mise en service de la nature par le nationalisme canadien naissant⁴¹ ». Car si, politiquement, le Canada est sorti de la Première Guerre mondiale avec une reconnaissance internationale, son identité nationale demande encore à s'épanouir :

To members of English Canada's intellectual community, the end of the Great War symbolized their country's coming of age. The only attribute of full-grown nationhood that post-war Canada appeared to them to lack was a culture that could reflect this new national status and demonstrate, to Canadians and the world, that Canada had left behind her unlettered adolescence and entered a more refined adulthood⁴².

⁴¹ Serge GAGNON, Michel FILLION et Caroline TESSIER, *Création et développement initial du parc de la Gatineau. Étude sur l'influence des groupes d'intérêt locaux et sur le contexte sociopolitique entourant la création du Parc entre 1903 et 1956*, Ottawa, CCN, 2004, p.5.

⁴² John HERD THOMPSON et Allen SEAGER, *Canada 1922-39: Decades of Discord*, Toronto, McClelland and Stewart, 1985, p.158.

Enfin, les principales acquisitions foncières ajoutées au symbole que représente le Parc de la Gatineau, avant la guerre en 1939, représentent 16 000 acres, soit près de 6 500 hectares. Il est donc de plus en plus clair que l'Outaouais québécois fait incontestablement partie de la RCN, jouant un rôle toutefois différent de la contrepartie ontarienne et plus ciblé vers les loisirs. En effet, la bourgeoisie anglophone ontarienne s'établit peu à peu sur les berges des lacs et rivières de l'Outaouais, ayant les moyens de le faire comparativement à la classe ouvrière de Hull.

Avant la Seconde Guerre mondiale, la crise économique de 1929 à 1939 n'épargne pas l'Outaouais. Or, dans une certaine mesure, la synergie entre Ottawa et Hull a pu aider à atténuer les effets de la crise. Pendant la Première Guerre mondiale, elle renforce la prospérité engendrée par l'économie de guerre et ses multiples besoins (sacs en papier de la E.B. Eddy, industrie du textile militaire, fabrique de produits chimiques, etc.) en donnant de nombreux emplois aux Hullois. Pendant la crise de 1929, il doit être plus facile d'obtenir un poste à Ottawa, mais également plus intéressant pour les ouvriers, car « les accidentés y sont mieux dédommages⁴³ ». Le secteur des pâtes et papiers est touché, le travail de chantier et de manufacture s'en trouve ébranlé : la CIP ferme son chantier de Maniwaki de 1931 à 1935, chez cette dernière, comme chez E.B. Eddy, des compressions salariales sont inévitables, et la Maclaren ne produit que deux ou trois jours par semaine. Au niveau national, le taux de chômage passe de 2.6% en 1928 pour atteindre un sommet de 26.6% en 1933⁴⁴. Le gouvernement fédéral n'a d'autre choix que d'intervenir. Au niveau du marché, les droits de douane sont l'objet d'une forte hausse. Mais pour aider réellement les consommateurs, « le gouvernement fédéral doit aider, par ses subventions, des secteurs entiers qui sont en

⁴³ Odette VINCENT-DOMEY, « L'industrie et le monde du travail » dans GAFFIELD, p.295.

⁴⁴ HERD THOMPSON et SEAGER, p.350, tableau 13a.

difficulté, comme les chemins de fer, le blé ou le charbon. Il doit surtout venir au secours des provinces et des municipalités qui, selon la constitution, ont la responsabilité de l'aide aux chômeurs, mais dont les ressources financières sont insuffisantes⁴⁵». Nouveaux impôts, aide aux cultivateurs, travaux publics et secours directs ne sont que quelques mesures prises par un gouvernement fédéral de plus en plus présent. Seulement en secours directs et travaux publics, 63 millions de dollars furent déboursés par le fédéral de 1930 à 1940⁴⁶. À l'aube d'une deuxième guerre mondiale, la place de l'État ne fait qu'augmenter, tout comme son infrastructure.

Si le rôle du gouvernement fédéral dans l'aménagement de la RCN, ainsi que ses outils, a clairement évolué depuis la Confédération, la situation de dépendance dans laquelle se trouve Hull face à Ottawa n'a pas tellement changé. Selon Gaffield, depuis l'incendie majeur de 1900, Hull devient davantage une ville industrielle tandis qu'Ottawa tend vers sa destinée de ville administrative, il est donc logique que cette dernière soit plus développée en fait d'institutions. Mais il y a un autre élément rassembleur manquant à l'appel depuis cet incendie : les marchés publics. Effectivement, au tournant du XXe siècle, Hull compte trois marchés offrant les produits des producteurs locaux. « Détruits lors de l'incendie de 1900, ils ne seront jamais reconstruits, mais les maraîchers écoulent leurs produits à Ottawa⁴⁷. » Cette problématique est toujours d'actualité.

Sur les plans économique et religieux, Hull reste toujours liée à sa contrepartie ontarienne. En 1913, un nouveau diocèse est formé en Outaouais, mais à Mont-Laurier, un centre trop loin pour avoir une quelconque influence sur Hull. Néanmoins, Gaffield note que

⁴⁵ Paul-André LINTEAU, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT, François RICARD, *Histoire du Québec contemporain*, Tome II, Le Québec depuis 1930, Louiseville, Éditions Boréal compact, 2004, p.45.

⁴⁶ *Ibid.*, p.47.

⁴⁷ Normand FORTIER, « L'économie rurale » dans GAFFIELD, p.333.

la Cité de Hull prend de plus en plus l'allure d'une métropole régionale en matière d'éducation et de soins de santé. Sans que la problématique de l'instruction publique change réellement, des programmes ciblant davantage la population francophone catholique sont mis sur pied. Un cours primaire supérieur, devant aider dans l'accès aux études supérieures, est instauré en 1929. L'habituel cours classique est donné aux garçons par le Collège Saint-Alexandre, tandis que les filles peuvent le suivre au Collège Bruyère des Sœurs de la Charité d'Ottawa et au couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame depuis les années 1920. Une traversée de la rivière est la routine quotidienne. Une école normale est fondée à Hull dès 1909 dans ce qui deviendra le Couvent Saint-Joseph, alors que la première école technique de Hull est ouverte dans la cité en 1924. Il demeure que le système en place pour les anglophones, les *high schools*, « favorise l'accès aux études supérieures, par opposition au système en vigueur chez les francophones catholiques⁴⁸ ».

L'accessibilité des bibliothèques est également difficile. À Hull, en 1927, il n'y a que celle des Oblats, celles situées dans les écoles primaires, puis la bibliothèque du Collège Saint-Alexandre. La presse régionale est néanmoins présente. Des journaux francophones tels les hebdomadaires *Le Spectateur* (1889 à 1933) et *Le Progrès de Hull* (1924 à 1972), tout comme le quotidien *Le Droit* (publié à Ottawa depuis 1913), sont produits à l'époque. Ce dernier est alors davantage représentatif de la minorité franco-ontarienne, comparativement à aujourd'hui, mais comporte tout de même une « Page de Hull ». Le théâtre amateur est un loisir en plein essor dans la cité. De 1884 à 1911, l'œuvre du Cercle dramatique de Hull inspire les cercles Marie-Jeanne (1907 à 1913), Saint-Jean (1909 à 1938), les troupes Sanche (1912 à 1932), Beaulne-Dupont et Beaulne-Déziel (1919 à 1934), ainsi

⁴⁸ Odette VINCENT-DOMEY, « Vers une présence institutionnelle » dans GAFFIELD, p.372.

que le groupe Provost (1921 à aujourd'hui). La dramaturge Jean Desprez (Laurette Larocque Auger) connaît d'ailleurs le succès à son retour de Paris en 1933. La scène culturelle est donc bien vivante, et ce malgré, ou peut-être grâce au contexte de crise.

La situation des soins de santé subit de véritables développements. Un premier hôpital ouvre finalement ses portes à Hull en 1911, suivant de quelques années ceux de Maniwaki et de Buckingham (1902 et 1906) qui ont pourtant de plus faibles populations. La proximité des hôpitaux d'Ottawa facilite le laisser-aller en ce domaine, ce sont les difficultés de plus en plus fréquentes des patients hullois à s'y faire accepter, faute de place, qui bousculent les choses. Pendant la crise économique, il y a plusieurs troubles de gestion des indigents, provoquant le déclassement de l'hôpital de Hull. Cela « renvoie directement à la perception que les infrastructures ontariennes répondent adéquatement aux besoins de la population de l'Outaouais et que ceux qui peuvent en défrayer les coûts vont se faire soigner à Ottawa⁴⁹ ». La population hulloise est avant tout ouvrière, elle ne peut donc pas se le permettre. Heureusement, le député provincial conservateur Aimé Guertin⁵⁰ (1927 à 1935) connaît bien ce milieu et se porte à la défense des intérêts de la cité en défendant bien des dossiers, allant de la reconnaissance des droits ouvriers à la promotion d'institutions d'assistance publique. Il signale au gouvernement québécois le fait qu'en 1940, la portion

⁴⁹ *Ibid.*, p.395.

⁵⁰ Aimé Guertin (1898 – 1970) est natif d'Aylmer. Il eut plusieurs occupations autres que son rôle de député (télégraphiste au Canadien Pacifique en 1916, courtier d'assurance avec Assurances Guertin ltée dès 1925, président des Immeubles Gatineau et des Placements des douze inc., propriétaire de Voyages Guertin enr., secrétaire-trésorier de la Société d'immeubles et développements ltée et de la Compagnie des maisons modèles ltée, président de la commission industrielle de Hull et, très intéressant, vice-président exécutif de la CCN de 1959 à 1964, président fondateur de l'Union des chambres de commerce de l'Ouest du Québec de 1940 à 1949, vice-président de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec de 1941 à 1956, président de l'Association des petits propriétaires de la ville de Hull et de la Ligue de sécurité de la province de Québec et de l'Association ambulancière Saint-Jean, section de Hull). La lecture de cette énumération montre certainement quelqu'un d'impliqué dans la région et son développement. (Assemblée nationale du Québec, *Aimé Guertin*, Biographies des députés, document consulté en ligne sur <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/guertin-aimé-3545/biographie.html>, en novembre 2011.)

québécoise de la capitale ne compte pas encore de bibliothèque publique. « C'est donc au sein d'un catholicisme social à forte saveur nationaliste qu'il défendra la cause des ouvriers. Par son implication locale et par son nationalisme militant, on peut considérer Aimé Guertin comme un précurseur de l'affirmation de l'identité régionale naissante⁵¹. »

Avant de conclure cette période riche en événements marquants, il convient de mentionner que la Cité de Hull n'a pas la meilleure des réputations. Du début du siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, Hull est affublée du surnom de Petit Chicago. Les normes entourant les débits de boisson en Ontario, puis la prohibition de l'alcool, sont plus sévères qu'au Québec, il y a donc un énorme affluent d'Ottaviens qui viennent se désaltérer dans le centre-ville de Hull. Le grabuge et le désordre règnent dans les espaces publics, alors que les lieux de débauche pullulent et sont tolérés par les autorités municipales. Pour l'ensemble de ces raisons, la ville de la Chaudière n'est pas un endroit recommandable et ceci peut expliquer une forme d'indifférence de la part des gouvernements⁵².

Transformation de la capitale et nationalismes (1940-1958)

La Seconde Guerre mondiale est très significative au niveau du développement de la région entourant la capitale. Pour arriver à fournir les effectifs requis par l'effort de guerre, le gouvernement se voit dans l'obligation d'améliorer son système administratif. Afin de répondre à cette expansion, et afin de combler le manque de main-d'oeuvre (partie au combat), la population migrant vers la capitale monte en flèche. Les nouveaux arrivants comptent une proportion importante de femmes. Tous cherchent à travailler, soit dans la

⁵¹ Odette VINCENT-DOMEY et André CELLARD, « Les multiples voix de l'Outaouais: aspects de la vie socio-culturelle » dans GAFFIELD, p.405.

⁵² *Ibid.*, p.420 à 430.

fonction publique, soit dans le secteur industriel : construction, industrie militaire, sciences et technologies, etc. Les écoles secondaires offrent même des cours du soir en guise de formation pour les nouveaux employés gouvernementaux sous la bannière du *Carleton College*, qui devient une université en 1945. Avec la loi des mesures de guerre, la gouvernance est extrêmement centralisée et l'État doit améliorer ses infrastructures:

Pour gérer l'effort de guerre, on crée de nouveaux ministères, en particulier ceux des Munitions et des Approvisionnements, de l'Air, du Service naval, et on met sur pied un grand nombre de nouveaux services ou régies. Au sein du cabinet fédéral, on crée un comité de défense dont les membres ont la main haute sur la plupart des décisions relatives à la conduite de la guerre. En outre, le gouvernement fédéral crée une trentaine de nouvelles sociétés d'État, appelées sociétés de la Couronne, ayant chacune des objectifs spécifiques et jouissant d'une plus grande autonomie d'action que les ministères. Au total, le nombre de fonctionnaires passe de 46 000 en 1939 à 115 000 en 1945⁵³.

Passant de 145 183 habitants en 1939 à 163 829 quatre ans plus tard, Ottawa doit résoudre plusieurs problèmes relevant de sa surpopulation⁵⁴. La suspension des travaux de planification urbaine entamés avec Gréber de 1937 à 1939 n'est pas étrangère à la situation, la mise en œuvre de ces aménagements aurait grandement minimisé l'ampleur des corrections à faire selon l'urbaniste. Bref, il y a plus de familles que d'habitations et de services offerts. Une crise du logement résulte d'ailleurs de cette migration massive et du retour des combattants. L'après-guerre présente donc un tableau parfait pour mettre à exécution le plan que soumet Gréber (de retour au Canada un mois après la fin de la guerre, en automne 1945) en 1950. D'autre part, l'étalement urbain est déjà commencé. La Wartime Housing Limited construit des maisons pour les vétérans, ce qui engendrera les banlieues à l'extérieur d'Ottawa. Aussi, il y a un manque de bureaux fédéraux et le système de transport des employés est déficient. Même trouver un endroit où manger à la pause du dîner au

⁵³ LINTEAU, DUROCHER, ROBERT, RICARD, p.144 à 146.

⁵⁴ Jeff Keshen, « World War Two and the Making of Modern Ottawa » dans KESHEN et ST-ONGE.

centre-ville de la capitale est difficile pour les fonctionnaires. Des bâtiments temporaires servent de bureaux fédéraux et l'ampleur de l'expansion de la bureaucratie ne fait pas l'affaire de tous, malgré les nombreux postes créés : «concern mounted in the municipal government (Ottawa) over its ability to cope financially, as more "tax-free" space fell under the control of the federal government⁵⁵.» Il peut donc être avantageux pour le fédéral de songer à s'installer en sol hullois. La municipalité de Hull serait plus qu'heureuse de sacrifier de faibles impôts fonciers afin de gagner des emplois du domaine tertiaire. Mais Hull demeure encore une ville industrielle dans les années 1940. Les pâtes et papiers, l'alimentation et le textile représentent les secteurs de grande activité.

De 1936 à 1939, l'Union nationale de Maurice Duplessis forme le gouvernement. De retour au pouvoir en 1944 jusqu'à sa mort en 1959, Duplessis est un adepte du patronat, son libéralisme orthodoxe, c'est-à-dire non interventionniste, lui est d'ailleurs reproché. Cette période est caractérisée par les débats intellectuels entre duplessisme, nationalisme et le personnalisme. Alors que le Québec suit une politique d'autonomisme caractéristique du gouvernement Duplessis, le Canada intervient avec une nouvelle conception du fédéralisme. «It became increasingly clear, however, that Ottawa's decision to forge ahead with Keynesian-inspired fiscal and monetary policies and the creation of a highly centralized social welfare state had altered in crucial ways the prevalent conception of federal-provincial relations⁵⁶.» Empiétant, selon les nationalistes, sur les sphères de pouvoir provinciales, le fédéral se dote «d'une nouvelle Politique nationale cherchant à promouvoir l'émergence d'un sentiment d'identité et d'appartenance qui serait commun à tous les citoyens du

⁵⁵ *Ibid.*, p.403.

⁵⁶ Micheal D. BEHIELS, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution: Liberalism Versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1985, p.185.

Canada⁵⁷». Cet appel du Canada n'est pas sans écho au Québec, où « citélibristes » et « néonationalistes » s'affrontent. En 1950, le futur premier ministre Pierre Elliott Trudeau participe à la fondation de la revue personnaliste *Cité libre*, contestataire du nationalisme traditionnel⁵⁸. Elle reproche au mouvement d'empêcher le développement du Québec.

An interventionist Quebec state had sufficient existing constitutional power, in their view, to build a liberal, democratic society which would serve the needs and aspirations of all its citizens, regardless of race, colour, creed, or class. [...] Neo-nationalists opposed, on principle, any direct federal intervention in the field of culture, while most Citelibrists had not, by the late fifties, come to perceive the need for active and direct federal participation in the preservation and development of the French Canadian culture and language. The attention of both groups was centred on terminating the undemocratic, antisocial, antilabour regime of Maurice Duplessis and the Union Nationale⁵⁹.

Les néonationalistes partagent à la fois des concepts des citélibristes et des nationalistes. Les tenants de ce courant proposent plutôt « la mise en place d'un État québécois fort, dévoué aux intérêts des Canadiens français, et qui soit en même temps un État interventionniste et planificateur, dans la ligne du modèle néolibéral⁶⁰ ». Les néonationalistes désirent actualiser le nationalisme traditionnel afin qu'il corresponde à la réalité socio-économique québécoise⁶¹. « For the neo-nationalists there could be no "liberation" of the French-Canadian working classes without a simultaneous "liberation" of the French-Canadian nation. Increased provincial autonomy and improved social justice were

⁵⁷ LINTEAU, DUROCHER, ROBERT, RICARD, p.350.

⁵⁸ Selon Meunier et Warren « le personnalisme peut être très sommairement présenté comme la conjonction de trois sensibilités foncière dirigées chacune vers l'épanouissement de la personne. La première insiste sur le réalisme, c'est-à-dire l'importance de saisir les besoins et les aspirations de l'« homme concret »; la deuxième rejette toute pensée déterministe, qu'elle soit religieuse, philosophique, historique, sociologique, anthropologique, économique, psychologique ; enfin la troisième nourrit l'espoir de définir sur ces bases un nouveau socialisme orienté en finalité par l'épanouissement spirituel de toutes les personnes plutôt que par des impératifs strictement économiques. » (E.-Martin MEUNIER et Jean-Phillippe WARREN, *Sortir de la grande noirceur : l'horizon personnaliste de la Révolution tranquille*, Sillery, Septentrion, 2002, p.69, 207 p.)

⁵⁹ BEHIELS, p.218-219.

⁶⁰ LINTEAU, DUROCHER, ROBERT, RICARD, p.357.

⁶¹ BEHIELS, p.6.

two vital necessities that neonationalists had to pursue simultaneously⁶².» Les représentants les plus connus de ce mouvement sont le journaliste André Laurendeau (*L'Action nationale*, *Le Devoir*) et les membres de l'École historique de Montréal, qui prônent le renforcement de l'appareil étatique québécois (Maurice Séguin, Guy Frégault, Michel Brunet) L'affrontement entre citélibristes et néonationalistes pendant les années 1950 et 1960 constituera, à plusieurs égards, la toile de fond sur laquelle se déroulera bientôt le débat sur l'avenir de Hull. Pendant ce temps, à Ottawa, Jacques Gréber travaille sur un rapport qui fera de la capitale un symbole national. L'urbaniste ne se doute sûrement pas du débat que soulèvera son rapport.

Jacques Gréber revient à Ottawa dès la fin de la guerre afin de terminer son rapport de recommandations visant à résoudre les problèmes d'aménagement de la complexe région qu'est la RCN. Officiellement déposé en 1950, le document se veut une poursuite des travaux déjà entamés par les rapports Todd, Holt et Cauchon, en plus d'un guide pour la planification future. Gréber expose « deux programmes indissolubles⁶³ » dans son ouvrage. Premièrement, il propose d'encadrer, sur un maximum de deux générations, le développement d'une capitale nationale symbolique du Canada, d'un océan à l'autre. Le symbole national doit émaner de la capitale. Ensuite, Gréber désire exploiter la dualité régionale sans bouleverser les diverses gouvernances impliquées (municipale et provinciale). Un souci du bien-être des populations visées par les aménagements urbains ressort du rapport. Gréber répond à des questions essentielles dans le cadre de cette thèse, à savoir ce qu'est une capitale et comment la capitale canadienne servira le pays :

Une capitale est le reflet, le symbole de la nation entière. La capitale du Canada, comme de tout État fédératif, au même titre que Washington ou Berne, prend

⁶² *Ibid.*, p.51.

⁶³ BAC, RG34M 81203/23 2, GRÉBER, *Projet d'aménagement de la Capitale nationale : rapport général soumis au Comité d'aménagement de la Capitale nationale*, p.157.

toutefois une importance spéciale : c'est la ville qui, pour chaque Canadien, et pour tous les étrangers, doit être représentative de l'ensemble des dix provinces confédérées, sans toutefois porter préjudice aux attributions et aux prérogatives des capitales provinciales. (...) L'aménagement de la capitale est donc une œuvre nationale, dont chaque Canadien pourra être fier, et dans laquelle l'idée nationale peut se concrétiser par des actes matériels⁶⁴.

Fondamentalement, le rapport expose cinq idées devant mener à une meilleure organisation de l'espace. Comme ses prédécesseurs, Gréber prône l'agrandissement du Parc de la Gatineau, ainsi que celui du système de routes de plaisance. La relocalisation des chemins de fer et la réorganisation du système routier en découlant doivent être finalisées avant de pouvoir embellir l'espace public, souillé par les rails. La décentralisation des complexes gouvernementaux constitue un élément important du document dans la mesure où le va-et-vient quotidien des fonctionnaires est problématique aux heures de pointe. Conjointement à un meilleur système de transport public, comprenant le *Transit Way*, et à la construction d'artères principales, la décentralisation doit remédier à la situation. Il faut également redistribuer les zones résidentielles afin de mieux les localiser, voire les contrôler, mais aussi les rendre plus fonctionnelles. L'instauration d'une ceinture verte séparant les zones urbaines et rurales est une idée centrale du rapport Gréber; elle est d'ailleurs concrétisée dans la portion ontarienne de la région de la capitale, voulant limiter l'étalement urbain et préserver la proximité avec la nature. Mérite autant mention la volonté de Gréber de restaurer l'apparence des berges et de la rivière et d'en éliminer la pollution. Gréber désire exploiter la beauté naturelle de la RCN et inclut un plan davantage régional à son rapport : il s'agit de préserver le paysage forestier et la vie rurale de façon à mettre en valeur tout ce qui relève du domaine récréotouristique (parcs, réserves naturelles, etc.). Développer un réseau d'assainissement des eaux adéquat du côté québécois est indiscutable. Une des

⁶⁴ *Ibid*, p.157 et 158.

conséquences, à long terme, est la hausse de la valeur foncière dans les zones revitalisées, notamment par l'élimination des lignes ferroviaires, mais aussi par le déplacement des industries lourdes dans les secteurs appropriés, qui seront alors près des voies ferrées.

Le rapport Gréber est riche en information et recommandations. D'abord, relativement au zonage, Gréber prescrit une organisation où « le risque d'une ségrégation regrettable en quartiers anglais, français, mixte, bourgeois, ou ouvrier disparaît complètement⁶⁵ ». Dans l'optique où la capitale est le reflet d'un pays, elle doit montrer l'image d'un Canada uni tout en préservant la beauté de chaque culture. Sans empiéter sur aucune sphère de pouvoir, Gréber recommande également le transfert de certains édifices de la fonction publique vers le côté québécois de la capitale, afin de former un tout plus harmonieux et décentralisé. Le rapport se termine par 32 opérations immédiates, ou à court terme, puis par les questions juridiques, les questions d'esthétisme, de circulation, de zonage et de service d'information et d'élargissement de la RCN. Cette dernière est effectivement agrandie lorsque la CDF deviendra, en 1958, la Commission de la Capitale Nationale (CCN).

Pour arriver à ces fins, la CDF planifie continuellement de façon à contourner les embûches des différentes juridictions sur son territoire. Plutôt que de créer un district fédéral, les commissaires négocient directement avec les ministères ontarien et québécois responsables des affaires municipales. Certains, comme la mairesse d'Ottawa Charlotte Whitton (1951-1964), dénoncent l'attitude de deux poids-deux mesures adoptée par la CDF pour certains projets. Cette dernière déplore la lenteur des progrès dans l'établissement de la ceinture verte, comparativement à la rapidité de mise en œuvre d'autres plans relatifs au Parc de la Gatineau. Les résidents expropriés de la zone verte sont, selon Whitton, victimes d'abus

⁶⁵ *Ibid*, p.198.

de pouvoir de la part de la CDF⁶⁶. La position de l'ancienne mairesse au sujet des francophones n'est sûrement pas étrangère à cette jalousie. Le son de cloche est différent du côté québécois de la capitale, où les municipalités jonglent avec des interventions de la Commission qu'elles n'ont pas les moyens financiers d'accomplir. « This willingness to cooperate could have been a result of the fact that the Member of Parliament for Hull was Alphonse Fournier, Minister of Public Works, who was also in charge of the FDC, although officially the FDC reported directly to the Prime Minister⁶⁷. » Le 21 juillet 1958, le premier ministre Diefenbaker propose une motion afin d'étudier un projet de résolution dans le but de préparer « une mesure législative concernant l'aménagement et l'embellissement de la région de la capitale nationale ⁶⁸ ». La législation entourant la CDF doit être améliorée. La motion est adoptée et trois objectifs généraux sont visés :

1. Pourvoir à l'établissement d'une Commission de la capitale nationale et à abroger la loi sur la Commission du district fédéral;
2. Pourvoir aux buts, objets et pouvoirs de la Commission; et
3. Prescrire telles dispositions financières qui peuvent être nécessaires à la réalisation des fins de la loi.

Le 11 août 1958, Diefenbaker présente le résultat des travaux du comité à la Chambre des communes. « Le comité a siégé longtemps, consacrant 32 séances à l'audience des témoignages, et il a formulé des vœux qui ont été acceptés à l'unanimité⁶⁹. » Cette loi est le résultat du travail d'un comité mixte des deux chambres réunit pour discuter des « résultats obtenus par la Commission dans l'exécution du plan de la Capitale nationale et pour étudier

⁶⁶ GYTON, p.43.

⁶⁷ *Ibid*, p.44.

⁶⁸ Débats de la Chambre des communes, 24e Législature, 1re Session : Vol. 3, 21 juillet 1958, p. 2608, document consulté en ligne sur http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC2401_03/208?r=0&s=3, le 27 décembre 2013.

⁶⁹ *Ibid*, 11 août 1958, p. 3507, document consulté en ligne sur http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC2401_03/1107?r=0&s=3, le 27 décembre 2013.

les projets d'avenir. Le rapport du comité mixte a eu pour résultat l'adoption d'une nouvelle loi destinée à faciliter le travail de la Commission en précisant et en étendant ses pouvoirs et ses attributions⁷⁰ ». Tel qu'expliqué dans le dernier rapport annuel de la CDF, l'organisation, les pouvoirs et les méthodes de financement de la Commission ont été considérablement modifiés. Le premier ministre rappelle ensuite les objectifs du plan Gréber, incluant la RCN ontarienne et québécoise, justifiant l'élaboration d'une loi plus efficace. Dans ses mots, il espère « que nous réaliserons dans la ville d'Ottawa ainsi que dans l'apport fourni au plan du district national par la ville de Hull et par les régions avoisinant Hull et Ottawa, une ville qui sera un monument élevé à l'unité nationale de notre pays, à la grandeur de notre passé et à nos immenses possibilités d'avenir⁷¹ ». Ses espérances semblent être partagées par l'opposition officielle qui demande des précisions sur l'ampleur des projets à venir, sans toutefois remettre en question le bien fondé de la transformation de la CDF vers la CCN. L'aspect de la consultation auprès des municipalités concernées par les projets de la Commission demeure un élément important dans les discussions, or, la suite des événements démontre que ce ne sera pas toujours le cas dans les faits.

L'Acte de la Capitale nationale est adopté pendant l'été 1958, sous la gouvernance majoritaire du gouvernement conservateur John Diefenbaker, puis proclamé le 6 février 1959. Avec une loi révisée devant améliorer son efficacité, la CCN poursuit son mandat de développer la capitale en harmonie avec sa fonction symbolique. Gyton liste quatre modifications importantes incombant à celle-ci: il y a maintenant vingt commissaires pouvant siéger pour un maximum de quatre ans, une représentation régionale et nationale

⁷⁰ Bibliothèque de la Commission de la Capitale Nationale (BCCN), Commission du District fédéral, *Rapport annuel / La Commission du District Fédéral, de 1958-1959*, Ottawa, CCN, 31 décembre 1958, p.10.

⁷¹ *Ibid*, p. 3508, document consulté en ligne sur http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC2401_03/1108?r=0&s=3, le 27 décembre 2013.

doit être assurée, un comité exécutif doit continuer le travail entre les réunions, puis la RCN s'agrandit, passant de 2 330 à 4 660 km carrés, soit le double. Cette expansion rejoint l'idée de Gréber d'inclure la ruralité environnante, représentante de la réalité canadienne, dans la RCN qui se veut à l'image du pays. Paradoxalement, si une représentation régionale doit être respectée, les maires d'Ottawa et de Hull perdent leur place au comité, notamment pour des raisons de conflit d'intérêts. Le comportement de la mairesse Whitton relativement à la réalisation de la ceinture de verte est un exemple de conflit expliquant ce retrait. Les maires n'y siègent toujours pas. La suite des événements, exposée dans le prochain chapitre, montre comment la CCN s'impose comme un acteur clé dans le développement de Hull, ses interventions illustrant l'ampleur de son influence.

Au lendemain de la guerre, les populations hulloise et ottavienne augmentent. Hull double presque sa masse entre 1941 et 1961, s'élevant de 32 947 à 56 929 habitants. Ottawa est néanmoins beaucoup plus peuplée, passant de 107 843 à 268 206 citoyens pendant la même période. La majorité de ces gens œuvrent dans le secteur tertiaire, après la guerre le secteur primaire perd la vitesse acquise pendant les conflits. Dans la grande région incluant l'Outaouais et Ottawa-Carleton, entre 1951 et 1961 seulement, l'agriculture chute de 3 277 travailleurs. La situation est similaire dans les autres domaines relevant de l'exploitation et de la transformation, quoique moins marquée. De 1941 à 1956, le secteur secondaire connaît toutefois une phase de croissance, « la ville industrielle la plus importante et la plus diversifiée est la municipalité de Hull qui génère plus de 40 % des emplois et de la valeur de la production industrielle de l'Outaouais pendant les années 1940⁷² ». Cette production vient des pâtes et papiers, de l'alimentation, du textile, de la transformation du bois et des

⁷² André BEAUCAGE, « De la manufacture aux services » dans GAFFIELD, p.509.

minéraux non métalliques. Les industries de la construction de bâtiments et des travaux publics, de transports et communication gagnent aussi en popularité. Cette hausse est, entre autres, attribuable à l'expansion des édifices gouvernementaux et des secteurs résidentiels. Le secteur manufacturier à Hull reste donc stable pendant les années 1960, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Nombre d'employés du secteur manufacturier à Hull et Ottawa, 1961, 1966, 1968⁷³

	1961	1966	1968
Hull	2700	2750	3000
Ottawa	9900	9700	9750

La population augmente, mais les travailleurs œuvrent plutôt dans le secteur des services qui est de plus en plus florissant en milieu urbain. Les activités commerciales, qui mobilisent 4 813 citoyens en 1951, en embauchent 7 451 dix ans plus tard. Le domaine des finances double (629 personnes en 1951 contre 1 248 en 1961), alors que les services socioculturels, commerciaux et personnels, joints à l'administration publique et la défense, font un bond de 11 697 travailleurs à 19 577. Pour ce qui est de la fonction publique, en 1946 elle compte 120 000 employés; en 1951, un Hullois sur cinq y travaille. Il est intéressant de voir comment le marché du travail évolue avec les transformations apportées par les projets de la CCN dans les années 1960 et 1970.

⁷³ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Hull 1969-1995*, Hull, CCN, 1969, 40p.

Tableau 2 : Nombre d'emplois fédéraux dans la région métropolitaine de recensement Ottawa-Hull⁷⁴

	1968	1976	1979
Québec	2050	7189	18915
Ontario	63200	95517	85588

Si de grands changements sociaux ont lieu dans les prochaines décennies, « de 1940 jusqu'à la fin des années 1950, l'armature du système scolaire ne bouge à peu près pas⁷⁵... » Le baby-boom suivant le retour des combattants presse pourtant une augmentation des services. Dans les années 1950, les établissements primaires et secondaires catholiques de Hull voient leur fréquentation hausser de 46 %. Le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse, institué en 1946, veille à la création de programmes. L'école technique de Hull poursuit son œuvre conjointement avec le centre d'apprentissage du métier du bâtiment de Hull, également fondé en 1946, juste à temps pour répondre à la demande grandissante dans ce secteur. L'école ménagère moyenne de Hull et l'Institut familial de Montebello survivent à la période. Un premier collège pour filles ouvre d'ailleurs ses portes en 1945. Le collège Marguerite-d'Youville a été ouvert par la sœur Joseph-Arthur afin de « mettre fin à la dépendance des jeunes filles de sa région par rapport aux collèges Bruyère et Notre-Dame d'Ottawa⁷⁶ ». Mais la dépendance se retrouve aussi en milieu hospitalier. En 1943 les coûts du projet de transfert de l'hôpital hullois sont connus : 6 841 105 \$, dont seulement 2 200 000 \$ sont défrayés par le Québec. Il faudra la contribution de 1 000 000 \$ du fédéral pour mettre le plan à exécution en 1955. Ce n'est qu'en 1961, avec l'adhésion du Québec à la

⁷⁴ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Hull 1969-1979*, Rapport sur le nouveau centre-ville, Hull, CCN, 1980, p.72.

⁷⁵ Gerald PELLETIER et Jean HARVEY, « Le paysage institutionnel » dans GAFFIELD, p.643.

⁷⁶ *Ibid*, p.651.

Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques (fédérale), que l'état des indigents s'améliore réellement⁷⁷.

Relativement au domaine des loisirs et de la récréation, la situation évolue. Les grandes entreprises offrent leur propre club, tel le Club de tennis Laurier à la Wood Manufacturing Company, mais Gatineau se dote également de l'Association récréative de Gatineau en 1949. Les terrains de jeux sont plus accessibles, au nombre d'un par paroisse à Hull. Mais la vie nocturne demeure mouvementée, c'est pourquoi une campagne d'assainissement débute en juin 1940. Une pétition demandant l'interdiction de vendre de l'alcool le dimanche, puis la fermeture des débits à minuit, est signée par 17 000 personnes. Il faut le départ du maire Alphonse Moussette, lui-même propriétaire du club Avallon, avant que la situation ne soit redressée par une nouvelle équipe municipale. La réputation d'être un « petit Chicago » peut avoir nui économiquement et politiquement à la ville. Les maisons de jeux et de plaisir font donc place aux boîtes de jazz vers Aylmer, après l'ouverture du pont Champlain. Le centre-ville de Hull accueille le Standish Hall, salle de spectacle connue pour avoir présenté notamment Louis Armstrong, Duke Ellington et Ella Fitzgerald. Jusqu'aux années 1980, avec la seconde phase du « petit Chicago », la situation est stable.

En définitive, l'histoire de l'Outaouais est représentative de ce que la région est aujourd'hui. La connaître aide à mieux comprendre les problématiques et enjeux de la RCN. Tantôt complémentaire et unie par la même force productrice, tantôt hétéroclite et tirée par des pôles différents, la RCN est ensuite soumise à nombre de péripéties dans les années suivantes. Comment une population frontalière, située aux portes d'Ottawa, parviendra-t-elle

⁷⁷ *Ibid*, p. 673.

à construire son identité alors qu'elle est tiraillée entre les gouvernements provincial et fédéral pendant la période mouvementée qu'est la Révolution tranquille?

Chapitre 2 - Ambitions de la CCN, Commissions d'enquêtes et réaménagement de l'Île de Hull (1959 à 1969)

La décennie 1959-1969 débute sur une note de nouveauté avec la création de la Commission de la Capitale Nationale (CCN). Si quelques points généraux sur la transformation de la CDF en CCN sont mentionnés à la fin du chapitre précédent, il est question d'entrer plus en détail dans les changements au niveau de l'étendue des pouvoirs, ainsi que de sa composition. Il est également intéressant de voir les réactions de la population et des organisations municipales et provinciales lors du renouvellement de la Commission en 1959. Elles sont nécessairement plus marquées lorsque ses nouveaux pouvoirs sont appliqués, ils ont d'ailleurs été contestés en 1966 dans l'affaire *Munro v. National Capital Commission*. Cette décennie est marquée par deux commissions d'enquêtes importantes pour la région : la Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire du Québec (CEITQ, 1966-1972) et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1971). Enfin, le chapitre se termine sur un document clé dans l'histoire hulloise, soit le rapport de la CCN, *Hull 1969-1995*, qui annonce les changements à venir sur l'Île de Hull.

La CCN : transformations et réactions

La CDF compte sur 7 comités pour assurer l'administration de l'aménagement de la RCN. À la fin de 1958, aucun n'implique la collaboration de Hull¹. En 1959, incluant 66 municipalités, la nouvelle Commission s'articule autour de 7 divisions et 5 comités se

¹ Commission d'urbanisme pour la région d'Ottawa et son comité consultatif technique, Comité consultatif technique du comté de Carleton, Comité de l'apparence architecturale des immeubles de la ville d'Ottawa, Comité du Queensway et son sous-comité directeur, Comité mixte du personnel de la ville d'Ottawa, Comité chargé de nommer les rues de la ville d'Ottawa, Comité spécial (...) au sujet des ponts sur la rivière Ottawa dans la région Ottawa-Hull. (BCCN, Commission du District fédéral, *Rapport annuel / La Commission du District Fédéral, de 1958-1959*, Ottawa, CCN, 31 décembre 1958, p.13-14.)

rapportant au comité exécutif², dont Aimé Guertin est d'ailleurs membre jusqu'à la fin de l'année financière 1963-1964³. Hull est bien représentée à la CCN à ses débuts, mais grâce à une contribution de la ville :

L'une des décisions les plus importantes et aux répercussions les plus lointaines qui aient été prises durant la période à l'étude, a été la formation par la ville de Hull du Comité de liaison de Hull, dont l'unique fonction consiste à assurer le lien entre la CCN et les dirigeants municipaux de Hull. Le maire de Hull et le représentant de cette ville à la Commission font tous deux partie de ce Comité de liaison. Leurs efforts ont abouti à la création du Comité technique consultatif d'aménagement, de zonage et de renouvellement urbain, ce comité comportant des représentants de la ville, de la CCN et de la province de Québec⁴.

Il est très significatif que la ville de Hull ait besoin de créer ce comité tripartite pour s'assurer une représentation officielle. Le maire n'a plus sa place dans la composition de la CCN, et sans aucun représentant des gouvernements provinciaux concernés par l'action de la CCN, comment la ville et la province peuvent-elles s'assurer que les décisions prises par la CCN se font dans leur intérêt et celui des citoyens, et qu'il n'y a pas d'ingérence dans leurs sphères de pouvoirs respectives? La création du Comité de liaison démontre une inquiétude quant aux plans réservés à Hull et est un signal à la province de s'occuper de la métropole de l'Outaouais, qu'elle a passablement délaissée.

La superficie de la Région de la Capitale Nationale (RCN) passe de 2 330 à 4 660 km carrés, portant le nombre de municipalités incluses de 30 à 66. Cela implique davantage de négociations pour la CCN qui parvient à ses fins en obtenant plus de pouvoirs, afin de «remplir ses fonctions avec plus d'efficacité en ce qui concerne l'élaboration des plans

² Les 7 divisions : Division du génie, Secrétariat, Division de l'architecture paysagiste, Division de l'information, Division du parc de la Gatineau, Division de l'urbanisme et des propriétés, Division de la comptabilité. Les 5 comités : Comité consultatif d'architecture, Comité consultatif des bâtiments et des lieux historiques, Comité consultatif de l'information, Comité consultatif du Parc de la Gatineau, Comité des terrains.

³ BCCN, *Commission de la Capitale Nationale, Soixantième rapport annuel (1er janvier 1959 au 31 mars 1960)*, Ottawa, CCN, 1960, p.2 à 4.

⁴ *Ibid.*, p.17.

d'aménagement et d'embellissement de la région de la Capitale nationale et aussi en ce qui concerne l'aide nécessaire pour l'exécution de ces plans⁵». Cette aide se trouve, entre autres, dans son budget qui croît de façon exponentielle dans les années 1960, passant « de 4 millions de dollars en 1958-59 à plus de 30 millions de dollars en 1966-67⁶».

Tableau 3 : Dépenses de la CCN relatives à l'aménagement et à l'amélioration de la RCN, 1955-56, 1960-61, 1965-66, 1970-71, 1975-76, 1979-80⁷

	1955-56	1960-61	1965-66	1970-71	1975-76*	1979-80*
Montant	4 612 787\$	12 066 245\$	29 347 989\$	11 998 734\$	29 698 380\$	30 038 235\$

* Les chiffres pour 1975-76 et 1979-80 portent une appellation différente. Il s'agit du total des dépenses pour les projets d'immobilisation, qui regroupent l'aménagement et l'amélioration.

Le pouvoir d'achat et d'expropriation de la CCN à la veille de son implication marquée au centre-ville de Hull est à son paroxysme. Pourtant, en 1966, les propriétés de la CCN à Hull sont majoritairement des parcs et des promenades dont l'aspect symbolique semble prévaloir sur l'aspect récréatif⁸. Notamment, le circuit touristique du Parc de la Gatineau est tracé de façon à ce que « des coupes judicieusement pratiquées attirent l'attention de l'automobiliste. [La CCN] s'est particulièrement efforcée de prévoir des éclaircies à travers lesquelles la Tour de la Paix pourrait être aperçue⁹». L'automobiliste ne doit pas oublier qu'il est dans la capitale, alors qu'il profite du dépaysement de la ruralité en

⁵ BCCN, CDF, *Rapport annuel / La Commission du District Fédéral, de 1958-1959*, 1958, p.10.

⁶ Gouvernement du Québec, Rapport Dorion, *Rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec : la Région de la Capitale Canadienne*, Rapport des commissaires, v1-t1, [1969-1972], p.247.

⁷ Information tirée des rapports annuels de la CCN pour 1955-56, 1960-61, 1965-66, 1970-71, 1975-76, 1979-80.

⁸ Le Parc de la Gatineau, le Parc Fontaine, le Parc du Lac Leamy, le Parc Jacques Cartier et le Parc Brébeuf sont quelques un des parcs relevant de la CCN. (BCCN, CCN, *Rapports annuels* de 1959 à 1966.)

⁹ BCCN, CCN, *de la Capitale Nationale, Soixantième rapport annuel (1er janvier 1959 au 31 mars 1960)*, p.24.

milieu urbain. Le mandat de la CCN comprend la promotion implicite d'un nationalisme, voire d'un patriotisme canadien symbolisé par la RCN.

Ce mandat paraît plutôt anodin à sa seule lecture: « Au terme de la loi, la Commission a pour objet " de préparer des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et d'y aider, afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale "¹⁰. » Mais l'interprétation de ce mandat par la Cour de l'Échiquier¹¹ en 1965 crée une jurisprudence donnant de vastes pouvoirs à la CCN. Harold Munro, exproprié de sa ferme de Gloucester en 1959 dans le cadre de l'aménagement de la Ceinture de Verdure, veut freiner l'expropriation en soulevant une question constitutionnelle :

À savoir si, sur un dossier spécial soumis par les parties, l'expropriation des terres du défendeur par la Commission de la Capitale nationale est une nullité parce que l'autorité législative du Parlement du Canada en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB), 1867-1960, ne comprend pas l'autorité de procéder à cette expropriation¹².

Munro invoque l'article 117 de l'AANB qui permet l'expropriation de tout terrain nécessaire à la défense et à la fortification du pays, ce qui ne comprend évidemment pas l'objectif de la Ceinture de Verdure. La réponse négative du juge Gibson à cette question en 1965 pousse le demandeur à porter sa cause en appel. En juin 1966, la Cour Suprême du Canada, via le juge Cartwright, rejette l'appel¹³, stipulant que le pouvoir d'expropriation de la CCN « se trouve

¹⁰ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-cinquième rapport annuel (pour l'année se finissant le 31 mars 1965)*, Ottawa, CCN, 1965.

¹¹ La Cour de l'Échiquier du Canada est devenue la Première instance de la Cour fédérale du Canada en 1971.

¹² Cour suprême du Canada, *Harold Munro v. National Capital Commission*, 28 juin 1966, p.2, document consulté en ligne sur Canadian Legal Information Institute, <http://www.canlii.org/eliisa/highlight.do?text=munroe&language=fr&searchTitle=Canada+%28F%C3%A9d%C3%A9ral%29&path=/en/ca/scc/doc/1966/1966canlii74/1966canlii74.html>, en octobre 2012.

¹³ Extrait de la décision de la Cour Suprême du Canada : « La matière de la Loi sur la Capitale Nationale est l'établissement d'une région comprenant le siège du gouvernement du Canada et les alentours qui sont formés en un tout connu du nom de la région de la Capitale nationale qui doit être développée, conservée et embellie

inclus dans le pouvoir de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada dont ce dernier se trouve investi, par le préambule de l'article 91¹⁴».

Une étude réalisée par Me Claude Boulanger dans le cadre du volet juridique de la CEITQ soulève une sérieuse réflexion quant à l'impact de l'arrêt *Munro* sur les pouvoirs de la CCN et du gouvernement fédéral¹⁵. Selon la *Loi sur la Capitale nationale*, art. 10 (2), la CCN peut « acquérir, détenir gérer ou aménager des biens¹⁶ ». Or, depuis la création de la CEO en 1899, le pouvoir d'acquisition s'est grandement élargi relativement aux fins des expropriations et à sa compétence territoriale. Me Boulanger dresse un tableau évolutif révélateur de cette tendance et le rapport de la CEITQ offre une version plus détaillée¹⁷. De l'analyse de ces tableaux et de la décision *Munro* ressortent les faits suivants : les fins d'expropriations autrefois très spécifiques sont maintenant très vagues, laissent une large place à l'interprétation, et il y a dorénavant une jurisprudence éliminant les obstacles juridiques possibles au pouvoir d'expropriation de la CCN. Ce pouvoir se trouve à avoir « une dimension jusqu'alors insoupçonnée par le recours qu'on a fait à la théorie de la dimension nationale. Dès lors, il suffit à la C.C.N., pour justifier d'une expropriation, de la relier à la finalité générale inscrite dans la loi de 1958, [...] ce dont, comme nous le verrons,

« afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale ». Cette matière n'est mentionnée ni dans l'art. 91 ni dans l'art. 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En conséquence, l'unique pouvoir appartient au Parlement en vertu du paragraphe introductif de l'art. 91, relativement aux « lois pour la paix l'ordre et le bon gouvernement du Canada ». Il était donc de la compétence du Parlement d'autoriser la Commission, en vue d'atteindre ses buts et objets tels que définis dans le statut, d'exproprier la terre de l'appelant. » CSC, *Harold Munro v. National Capital Commission*, p.2 et 3.

¹⁴ Rapport Dorion, v1-t1, p.238.

¹⁵ Claude BOULANGER, *Étude sur l'étendue et l'exercice des droits d'expropriation que détiennent les autorités fédérales sur le territoire de la région de la capitale nationale*. Soumise à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire, Hull, 1967, p.6.

¹⁶ Ministère de la Justice, *Loi sur la Capitale nationale*, (L.R., 1985, ch. N-4), document consulté en ligne sur <http://lois.justice.gc.ca/PDF/Loi/N/N-4.pdf>, en octobre 2012. Telle que citée par BOULANGER, p.8.

¹⁷ Voir annexe 1.

elle est en définitive la seule juge¹⁸». Selon Me Boulanger, les fins d'expropriation correspondent à des paramètres précis circonscrivant le pouvoir d'acquisition de la CCN « et gênaient sûrement son action¹⁹». Il faut ajouter à cela que la promotion du nationalisme canadien occupe une place importante dans les activités de la Commission, particulièrement à l'approche des célébrations du centenaire de la Confédération ainsi qu'en réponse au nationalisme québécois qui est de plus en plus présent dans les actions posées par le gouvernement provincial. Enfin, malgré le fait que l'arrêt *Munro* porte sur une expropriation en Ontario, il constitue un important précédent et explique peut-être, en partie, pourquoi aucun recours juridique n'est pris contre la Commission par les expropriés du centre-ville de Hull lorsque les 15 acres de terrains sont désaffectés pour faire place aux édifices fédéraux.

La faible couverture de la cause *Munro* par *Le Droit* laisse deviner que peut-être peu de Hullois subséquemment expropriés sont au fait de l'affaire. Aucune mention de la décision de la Cour de l'Échiquier, rendue le 28 avril 1965, ne figure dans les éditions du quotidien dans les jours précédant et suivant celle-ci. Le rejet de l'appel le 28 juin 1966 n'est mentionné qu'à la dernière page du journal, le lendemain²⁰. L'article résume l'affaire *Munro*, les allégations du demandeur, le territoire couvert par la RCN, et la décision du juge Cartwright, sans toutefois s'avancer sur les possibles répercussions de cette décision. La nature strictement informative de cet article présume une position de neutralité du journal, ou une certaine indifférence envers la question. À moins que la CCN n'ait peut-être divulguée que peu d'information sur la nouvelle, espérant qu'elle passe inaperçue. Aucun éditorial ou billet ne mentionne l'affaire *Munro* dans les jours suivant la décision.

¹⁸ Rapport Dorion, v1-t1, p.239.

¹⁹ BOULANGER, p.11.

²⁰ Le Droit, « Expropriation de la CCN maintenue en Cour suprême », *Le Droit*, 29 juin 1966, p.36.

Au Québec, le ministère des Affaires municipales ne semble pas se soucier des répercussions de cette décision. Les rapports annuels de ce ministère pour les années 1965-1966 et 1966-1967 sont muets à cet effet. Bien que ceux-ci soient de nature plus comptable que ceux de la CCN, qui sont davantage textuels, on aurait pu s'attendre à voir une mention portant sur les répercussions de *Munro*. Le rapport de l'année financière 1966-1967 indique toutefois que le gouvernement est conscient de la situation de l'ouest du Québec, donc de Hull. Il est d'ailleurs question de formuler des recommandations « à la commission Dorion relativement aux problèmes relevant de la juridiction du ministère des Affaires municipales dans le cas des ingérences de la commission de la capitale nationale²¹ ». Une mention similaire presque mot pour mot figure au rapport 1967-1968, année où siège la CEITQ²². La CEITQ, ou commission Dorion, est un moment clé pour la rive québécoise de la RCN car elle marque la prise de conscience du gouvernement provincial de la situation dans laquelle se trouve Hull comme métropole de l'ouest du Québec, mais aussi de l'importance accrue que les plans de la CCN ont désormais.

La Cité de Hull, tout comme le gouvernement du Québec, trouve néanmoins son compte dans l'action de la CCN sur son territoire. La première n'a pas le budget pour accomplir des projets d'embellissement de l'ampleur de ceux de la Commission. Le second y trouve à la fois du positif et du négatif : des projets et infrastructures d'envergure payés par le fédéral, mais une forme d'attaque à l'intégrité de son territoire confirmée « par l'application d'une décision antérieure du Conseil Privé à l'effet que le pouvoir d'expropriation du gouvernement fédéral peut s'exercer à l'encontre d'une province (Att.

²¹ Bibliothèque et Archives nationale du Québec (BANQ), Publ. Gouvernementales - Québec, A36A1 A1, Ministère des Affaires municipales, *Rapport annuel 1966-1967*, Québec, 1967, p.44.

²² BANQ, A36A1 A1, Ministère des Affaires municipales, *Rapport annuel 1967-1968*, Québec, 1968, p.62.

Gen. for Quebec -vs- Nipissing Central Railway and Att. Gen. for Canada. 1926 A.C. 715)²³». Cet autre précédent judiciaire n'est pas sans importance. La CCN doit avoir l'approbation avant de pouvoir exproprier une propriété, mais « le gouverneur en conseil a-t-il déjà refusé d'approuver une expropriation soumise par la C.C.N.? [...] Le gouvernement fédéral nous a toujours semblé endosser le travail de la C.C.N. dans les cadres du plan Gréber²⁴». Le mandat de la Commission implique l'acquisition des biens nécessaires à son accomplissement et aucun recours ne peut être pris pour l'en empêcher et ce, autant par une province qu'une municipalité.

La création du Comité de liaison par la ville de Hull est une des réponses à la transformation de la CDF en CCN. En 1959, la cité prend quelques résolutions pour se garantir une présence dans l'espace décisionnel de la CCN. Le 3 février 1959, « conformément à la requête de la Société St-Jean-Baptiste de Hull et du Nord de l'Outaouais Inc., ce Conseil appuie fortement la nomination du Dr Lucien Brault²⁵, comme historien permanent de la Commission de la Capitale Nationale du Canada²⁶ ». Cette nomination proposée par un organisme nationaliste démontre une préoccupation envers l'histoire de la

²³ Rapport Dorion, v1-t1, p.239.

²⁴ BOULANGER, p.13.

²⁵ Lucien Brault (1904-1987) est un historien important dans l'Outaouais ontarien et québécois. « À la fois président de la Société d'histoire d'Ottawa et historien honoraire de la Ville d'Ottawa, il est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire d'Ottawa et de la région, dont quelques brochures pour la Commission de la capitale nationale. Il publie vingt-cinq ouvrages dont, entre autres : *Ottawa, capitale du Canada* (1942), *Hull, 1800-1950* (1950), *Le Canada au XX^e siècle* (1965), *Histoire des comtés unis de Prescott et de Russell* (1965), *Aylmer d'hier/Aylmer of yesteryear* (1981), *Les Panet de Québec : histoire d'une lignée militaire* (co-auteur, 1984) et *Les liens entre deux villes : les ponts historiques entre Ottawa et Hull* (1989). » (Raconte-moi Ottawa, Lucien Brault, archiviste, historien et professeur, document consulté en ligne sur <http://www.racontemoioottawa.com/fr/68.html>, en août 2013.)

²⁶ Archives Ville de Gatineau (AVG), Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 3 février 1959, p.371, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1958_1959_2.pdf, en octobre 2012.

RCN telle que racontée par la CCN²⁷. Lucien Brault siègera au comité consultatif des bâtiments et des lieux historiques en 1959 et 1960. Le mémoire déposé par Aimé Guertin à la CEITQ en 1967 comporte d'ailleurs une section intitulée « On nous vole notre histoire », ce qui est révélateur de l'importance que prend le rôle d'historien permanent de la CCN pour la transmission de l'histoire de Hull. Il est par contre inadéquat d'associer la décision de la municipalité à une forme de partisanerie nationaliste avec la Société Saint-Jean-Baptiste locale. Lors de la même séance, le conseil « prie le gouvernement fédéral du Canada, d'ajouter le Maire de la Cité de Hull, ex-officio, à la nouvelle Commission de la Capitale Nationale, afin que la Cité de Hull y ait une représentation adéquate²⁸ ». La réponse négative à cette demande est certainement un élément contribuant à la création du Comité de liaison en mai 1959. La ville réitère sa requête en janvier 1965²⁹, ce qui permet de douter de l'efficacité du Comité de liaison vantée par la CCN.

La transformation de la CDF en CCN ne provoque pas davantage de remous à la ville de Hull que ce qui est évoqué ci-haut. Curieusement, les procès-verbaux des séances du conseil municipal en 1965 et 1966 sont muets sur l'affaire *Munro*, ce qui est surprenant en comparaison avec l'importance que son jugement prend dans les mémoires et rapports de la

²⁷ La CCN offre une section historique dans plusieurs ouvrages, allant de simples guides touristiques et pancartes du Parc de la Gatineau, aux divers rapports produits par la Commission.

²⁸ *Ibid.*, p.372-373. Résolution complète : « 31. ATTENDU que l'Honorable John George Diefenbaker, Premier Ministre du Canada, a annoncé la formation de la Commission de la Capitale Nationale, en remplacement de la Commission du District Fédéral ; ATTENDU que le Conseil municipal de la Cité de Hull se réjouit de la nomination de monsieur Aimé Guertin, comme membre de cette Commission; ATTENDU que la Cité de Hull était représentée sur la Commission du District Fédéral par un citoyen de Hull et le maire ex-officio ; ATTENDU que le Maire ne fait pas partie de la nouvelle Commission ; ATTENDU que la Cité de Hull, en raison de sa position particulière, est très engagée par le plan d'embellissement de la Capitale et, en conséquence, devrait être favorisée d'une représentation d'au moins deux citoyens à cette nouvelle Commission; Il est proposé par l'échevin R. Guertin, Secondé par l'échevin L. Emond: ET RESOLU que ce Conseil prie le gouvernement fédéral du Canada, d'ajouter le Maire de la Cité de Hull, ex-officio, à la nouvelle Commission de la Capitale Nationale, afin que la Cité de Hull y ait une représentation adéquate. »

²⁹ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 5 janvier 1965, p.313, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1964_1965_2.pdf, en octobre 2012.

CEITQ. Ce silence peut être perçu comme de la prudence, la cité se prononcera le moment venu, une fois les conséquences du jugement connues. Néanmoins, en octobre 1966, le conseil municipal adopte une résolution demandant au Québec de mettre sur pied une commission d'enquête sur le territoire hullois afin de se pencher sur la problématique de l'acquisition de territoires québécois par la CCN, spécifiant « que la situation de Hull dans les limites la capitale nationale cause certains préjudices à la cité et à ses citoyens³⁰ ». Il faut dire que le projet d'un district fédéral est dans l'air à cette époque et que, même si la ville n'évoque pas directement *Munro*, cette résolution dénote une peur devant le pouvoir d'acquisition de la CCN, et une crainte d'être englobée dans un tel district. L'intéressant mémoire présenté par la Cité de Hull à la CEITQ, moins d'un an après l'adoption de cette résolution, en fait largement état.

Le passage de la CDF à la CCN est mentionné discrètement dans le seul quotidien francophone de la RCN, *Le Droit*. Le 9 janvier 1959, un petit article, ou filet, mentionne, à la dernière page du journal, la formation prochaine de la CCN³¹. Selon ce filet, la principale tâche « de la nouvelle commission, ce sera de veiller à la réalisation du plan de la capitale fédérale qu'a fait après la guerre l'urbaniste français Jacques Gréber³² ». La CCN compte 37 membres, comparativement à la CDF qui n'en comptait que 15. Les sommes mises à la disposition de la CCN par le gouvernement de Diefenbaker pour les acquisitions de terrains dans le cadre de la ceinture de verdure sont indiquées, soit 30 millions de dollars, ainsi qu'une description concise du projet de 37 500 acres sur lesquels vivent environ 500

³⁰ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 4 octobre 1966, p.377-378, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1966_1967_1.pdf . en octobre 2012.

³¹ Presse Canadienne, « La CCN formée en début de session », *Le Droit*, 9 janvier 1959, p.22.

³² *Ibid.*

personnes. La CCN peut enfin remplir sa mission et compléter le plan Gréber avec plus d'efficacité et de pouvoir que l'organisme la précédant. Le 17 janvier, une brève à la fin du quotidien indique que les nominations à la Commission auront bientôt lieu³³. L'annonce de la formation de la CCN et les nominations des commissaires Aimé Guertin, Gaston Vincent (président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario de 1953 à 1959) et J.-N. Morin font tout de même la une du 24 janvier 1959³⁴. Il y est succinctement expliqué que la CCN remplace définitivement la CDF et les différences au niveau de sa composition. L'article ne mentionne pas le fait que les maires n'y siègent plus. Le journaliste Camille L'Heureux relève cependant ce fait et le déplore dans son commentaire du 27 janvier dans lequel il propose de faire un amendement à la loi pour corriger cette erreur³⁵. L'auteur salue la nomination d'un professeur d'architecture et ingénieur urbaniste comme vice-président de la Commission, Anthony Adamson. Il souligne aussi la présence de Guertin et Vincent pour représenter les francophones, sur les deux rives de l'Outaouais, et les intérêts hullois. Or, ces derniers seraient mieux représentés par deux membres hullois siégeant à la Commission, comme c'est le cas pour Ottawa, dont un devrait être le maire. Son commentaire du lendemain propose une explication à cette absence :

On a prétendu que, si le premier ministre Diefenbaker a exclu les maires de Hull et d'Ottawa de la nouvelle Commission de la capitale nationale, c'est qu'il songeait à transformer la région en district fédéral comme celui de Washington. Cette rumeur risquait de compromettre la collaboration qui existait entre les diverses municipalités de la région en vue d'aménager la capitale nationale³⁶.

³³ Le Droit, « Nominations à la Commission de la capitale fédérale », *Le Droit*, 17 janvier 1959, p.18.

³⁴ Le Droit, « Formation de la CCN annoncée par Ottawa, Vincent, Guertin et Morin sont nommés commissaires », *Le Droit*, 24 janvier 1959, p.1.

³⁵ Camille L'HEUREUX, « La nouvelle commission », *Le Droit*, 27 janvier 1959, p.2.

³⁶ Camille L'HEUREUX, « L'aménagement de la capitale », *Le Droit*, 28 janvier 1959, p.2.

Si le premier ministre dit que cette rumeur « est entièrement fictive³⁷ », c'est qu'il a intérêt à le faire, selon l'auteur. Les craintes suscitées par la création de la CDF ont été apaisées par les libéraux qui ont alors expliqué ne pas vouloir unifier politiquement la région. Les tensions qui auraient découlé de cette rumeur seraient rapidement montées, et la fragile confiance mutuelle entre Ottawa et Hull aurait disparu. Cette faible couverture de la création de la CCN par *Le Droit* peut être interprétée de deux façons, au moins : le sujet semble très bureaucratique et inintéressant pour le public et on peut supposer que la Commission préfère ne pas ébruiter ses plans pour éviter de soulever des questions délicates et controversées.

Économie et investissements fédéraux

L'impact des plans de la CCN est visible à l'examen des conditions économiques de la cité à la veille des interventions massives par les différents paliers gouvernementaux au tournant de la décennie 1970. Depuis son origine, Hull est connue comme une ville d'industries et de manufactures. Un déclin marqué de ces secteurs d'activité s'amorce dès les années 1940 au profit du secteur tertiaire. En 1941, 39% de la main d'œuvre hulloise travaille dans le domaine manufacturier. Vingt ans plus tard, ces ouvriers représentent 17% avec 3 643 employés contre 4 382 dans la fonction publique fédérale³⁸. Dans l'Île de Hull, toujours en 1961, 1 346 de ces ouvriers sont à l'emploi de la E.B. Eddy³⁹. Près de 37% de la main d'œuvre industrielle hulloise est à l'emploi de cette compagnie, sa fermeture serait désastreuse pour les ouvriers de l'Île. La réduction des activités industrielles, selon Serge

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Rapport Dorion, v1-t1, p.72.

³⁹ Serge Bordeleau, dans Serge BORDELEAU et Alain GUIMONT, *Luttes urbaines à Hull*, thèse de maîtrise (science politique), Université Laval, 1976, p.16.

Bordeleau, s'explique entre autres par la baisse du nombre d'établissements. Entre 1959 et 1964, le nombre de manufactures à Hull passe de 51 à 47⁴⁰. Si ce chiffre n'est pas dramatique, il s'agit tout de même de 4 employeurs de moins en 5 ans pour une population qui n'est pas formée pour travailler dans le secteur tertiaire. Effectivement, en 1961, seulement 9.6% des hommes hullois ont une formation universitaire, complète ou partielle⁴¹. La fermeture d'une industrie est donc un élément important pour l'économie et le niveau de vie à Hull.

Nombre de mémoires soumis à la CEITQ impliquent et accusent la CCN dans cette tendance : « [...] une industrie importante a été expropriée par la C.C.N. (la Woods Manufacturing Co.) alors qu'une autre, plus importante encore (la Texas Instruments Co.), a été, dans des circonstances mal définies, pour le moins découragée de s'installer à Hull [...]»⁴² La Woods Manufacturing Co. embauchait quelques 300 ouvriers et « vers 1946, elle déménagea à Toronto et depuis, le gouvernement fédéral utilise toujours cette bâtisse pour fins d'entreposage⁴³ ». L'usine aurait pu continuer ses activités 20 ans, compte tenu de cette situation. Relativement à la Texas Instruments Co., en 1966 le directeur général de la CCN Eric W. Thrift, qui est également membre du *Commercial Industrial Development Corporation* d'Ottawa⁴⁴, aurait « brandi la menace du nationalisme québécois pour détourner la compagnie de son désir de s'installer à Hull [...] »⁴⁵ lors d'échanges de lettres entourant le projet. Thrift, en tant que directeur de la CCN, a possiblement voulu empêcher une

⁴⁰ BANQ, A36A1/E8\4 OFF, Louis BIRARD, pour le Ministère des Affaires municipales, *Études sur les communautés urbaines au Québec: Dossier socio-économique sur la communauté urbaine de Hull*, Québec, 27 novembre 1968, p.95.

⁴¹ *Ibid.*, p.51.

⁴² Rapport Dorion, v1-t1, p.73.

⁴³ BOULANGER, p.20.

⁴⁴ Eric W. Thrift a été directeur général de la CCN pendant les années financières 1966-1967 à 1968-1969, selon l'examen des rapports annuels de la CCN.

⁴⁵ Rapport Dorion, v1-t2, p.284.

nouvelle industrie d'enlaidir le paysage de la rive québécoise de la RCN, la CCN travaillant à embellir ce secteur. Or, en tant que membre de la *Commercial Industrial Development Corporation* d'Ottawa, il veut peut-être inciter la Texas Instrument Co. à s'installer sur la rive ottavienne. Il est difficile d'interpréter pourquoi Thrift a prit cette initiative. Certaines actions de la CCN s'inscrivent dans une idée d'intégration de la Cité de Hull dans la Capitale Nationale de façon à ce qu'elle y soit englobée, mais aussi dépendante (commerciallement, industriellement, économiquement et relativement aux institutions académiques, aux soins de santés, etc). En 1967, « 8000 des 13000 gagne-pain de Hull travaillent à Ottawa ⁴⁶ », ce qui accroît la dépendance économique des Hullois envers Ottawa. Bordeleau et Guimont partagent cette opinion, particulièrement en lien avec l'hypothèse que la CCN a le désir inavoué de contrer ainsi le mouvement nationaliste québécois.

La CCN déplore depuis longtemps le fait que les industries hulloises enlaidissent le paysage de la capitale. Le rapport Gréber relève que, « en face des majestueux édifices de la nation, on découvre une perspective de dépôts et d'équipement industriel, d'usines, (...). La vue de la colline et des édifices du Parlement est presque constamment cachée par ces mêmes éléments⁴⁷ ». Mais la CCN encourage toutefois l'industrialisation du pourtour d'Ottawa. En 1966, la même année où la Texas Instruments Co. décide de ne pas s'installer à Hull, l'expansion industrielle de la capitale est tellement grande que la Commission doit « aménager une nouvelle section industrielle aux alentours du chemin Walkley⁴⁸ ». Qu'en est-il du côté québécois de la rivière? Selon la transcription du débat des Communes du 31

⁴⁶ Jean BRUNELLE, Jacques CARRIÈRE, Lydon MCKEOWN et Maurice NERNY, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Jean Brunelle, Prêtre, Jacques Carrière, Prêtre, Rev. K. Lydon McKeown et Pasteur Maurice Nerny*, Hull, 1967, p.248 de Rapport Dorion, v1-t3.

⁴⁷ BAC, RG34M 81203/23 2, Jacques GRÉBER, *Projet d'aménagement de la Capitale nationale : rapport général soumis au Comité d'aménagement de la Capitale nationale*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1950, p.123.

⁴⁸ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-sixième rapport annuel*, 1965-1966, Ottawa, CCN, 1966, p.20.

octobre 1966 effectué par Me Boulanger⁴⁹, aucune nouvelle zone industrielle n'est envisagée sur la rive nord de la rivière. Pourtant, en 1959, « dans la Cité de Hull et ses environs immédiats, de vastes terrains sont disponibles et propices à l'établissement d'industries⁵⁰ ». Dix ans plus tard, un exemple concret est soulevé par le conseil municipal, le 19 août 1969, qui s'interroge sur le fait « que le gouvernement fédéral, en vertu de sa récente loi n'a pas jugé opportun de désigner la cité de Hull, comme zone éligible à des subventions pour l'établissement d'industries⁵¹ ». Comment expliquer que, s'il y a les terrains nécessaires, le gouvernement fédéral n'encourage pas l'industrialisation de Hull? Par souci de beauté du paysage?

L'économie municipale serait également touchée par les plans de la Commission dans la perte de l'apport financier des impôts fonciers par l'expropriation des propriétés pour les remplacer par des parcs et des espaces verts. Le Conseil municipal s'est plaint à la CCN à cet effet :

[...] ATTENDU que depuis de nombreuses années, la Cité de Hull a subi de nombreuses expropriations de la part du gouvernement fédéral, en vue du plan d'ensemble de la Capitale nationale; ATTENDU que les immeubles expropriés ont presque tous été transformés en parcs qui ne rapportent aucune taxe à la Cité; ATTENDU que de ce fait, la Cité a subi des pertes considérables en revenus essentiels à son administration; [...]⁵²

⁴⁹ BOULANGER, p.26-27.

⁵⁰ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 3 mars 1959, p.436, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1958_1959_2.pdf, en octobre 2012.

⁵¹ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 19 août 1969, p.81-82, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1969_1970_1.pdf, en octobre 2012.

⁵² AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 19 novembre 1963, p.386, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1963_1964_1.pdf, en octobre 2012.

La ville s'estime donc perdante sans construction d'édifices fédéraux. S'il existe des subventions fédérales pour pallier à ce manque de revenus, le mémoire soumis par la Cité de Hull à la CEITQ révèle que les biens du fédéral, relevant du ministère des Travaux publics⁵³, ne sont pas touchés par les mêmes subventions offertes par la CCN :

Le Gouvernement fédéral admet que pour le calcul de la subvention, la valeur des terrains entre en ligne de compte. Le même critère ne joue pas pour les terrains possédés par la Commission de la Capitale Nationale. Elle n'accorde de subventions qu'en tenant compte de l'évaluation des bâtiments construits sur ses terrains. Pour la ville, la différence est considérable⁵⁴.

Selon la ville de Hull, le montant moyen de ses pertes équivaut à 180 786,16\$ par année⁵⁵.

En mars 1969, le conseil municipal attend toujours une coopération de la CCN :

CONSIDERANT que lors de l'adoption du budget de l'année fiscale 1968-1969, une somme de \$167,150.00, a été prévue à l'item revenus, devant être versée par la commission de la capitale nationale, à titre de subvention en remplacement des taxes non payées sur ses terrains; CONSIDERANT qu'une demande officielle a été faite par le comité exécutif, en date du 9 octobre 1968 et qu'aucune réponse n'a été reçue à cet effet; CONSIDERANT qu'il est injuste envers l'ensemble des citoyens de la cité, que la commission de la capitale nationale, ne paie pas de taxes sur ses terrains, comme tout autre contribuable de ladite cité; (...) ce conseil appuie fortement la requête du comité exécutif, sous date du 9 octobre 1968, et insiste à ce que la commission de la capitale nationale s'acquitte du paiement de cette somme, à titre de compensation au lieu de taxes municipales. [...]⁵⁶

La construction d'édifices fédéraux est nécessaire aux finances de la ville, si elle veut avoir sa juste part, tout comme aux travailleurs qui perdent leurs emplois en industries, dans la mesure où ils pourront s'y recycler.

⁵³ Il convient d'ajouter que c'est le ministère des Travaux publics qui est responsable de tous ce qui touche la construction des édifices fédéraux. La CCN relève de ce ministère.

⁵⁴ Hull, Québec, *Mémoire soumis par la Cité du Hull à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec*, Hull, 1967, p.11.

⁵⁵ *Ibid.*, p.14.

⁵⁶ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 4 mars 1969, p.199-200, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1968_1969_2.pdf, en octobre 2012.

De 1959 à 1969, la ville de Hull s'adresse trois fois au gouvernement fédéral pour lui demander de rentabiliser ses terrains en construisant des édifices de la fonction publique, et lui fait parvenir deux copies de résolutions du conseil et un mémoire⁵⁷. Le 1^{er} décembre 1959, la demande est courtoise et fait état des avantages qu'offre la ville pour ce type de construction (terrains vastes et servis par tous les services municipaux, positionnement aidant la décongestion des voies de circulation de la capitale). Le 17 janvier 1961, la rédaction d'un mémoire à soumettre aux autorités fédérales est décidée dans une résolution très critique du fait que la ville perd des revenus. Non seulement elle « n'a pas eu sa juste part de construction d'édifices fédéraux » mais en plus, il est considéré d'en bâtir « dans la banlieue de la Cité d'Ottawa, en des endroits éloignés du centre de cette Cité et qui occasionnerait par le fait même, de fortes dépenses pour l'installation des services essentiels, tels que, égout, aqueduc, transport etc.⁵⁸ ». Enfin, lors de la séance du 19 novembre 1963, dans une résolution citée précédemment, la cité de Hull se plaint des pertes financières liées aux espaces verts de la CCN et demande, après avoir à nouveau vanté ses terrains et affirmé son intérêt, de choisir Hull comme nouvel emplacement de l'*Hôtel de la Monnaie*, tel que proposé par le député fédéral de Hull, Alexis Caron. La fin de la résolution laisse songeur quant aux opinions concernant le choix du nouvel emplacement : « [...] Ce Conseil endosse également la résolution de la Chambre de Commerce de Hull, à l'endroit du maire d'Ottawa au sujet de ses récentes protestations, relativement au déménagement dudit édifice⁵⁹. » Effectivement, « en 1963, par la faute de l'un de nos dirigeants impatients, qui chanta victoire intempestivement,

⁵⁷ En 1959, 1961 et 1963.

⁵⁸ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 17 janvier 1961, p.458, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1960_1961_2.pdf, en octobre 2012.

⁵⁹ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, 19 novembre 1963, p.387.

sans aucune discrétion, avant la décision définitive du Cabinet ⁶⁰», Hull perd l'*Hôtel de la Monnaie*. Si ce déménagement anticipé réjouit Hull, certains Ottaviens, dont le maire, le contestent au point de faire reculer le ministre McElraith. La ville d'Ottawa n'est donc pas enthousiaste à l'idée de voir un autre édifice fédéral s'installer sur la rive québécoise.

Pourtant, si Hull fait bel et bien partie du plan d'aménagement de la capitale nationale, selon certains elle mérite davantage que le « statut de ville dortoir ⁶¹» et de « vaste terrain récréatif ⁶²»; particulièrement en cette période de baisse de production industrielle. Cette opinion est véhiculée par la Chambre de Commerce : « Aux magnifiques parcs dont nous jouissons, il faut de toute nécessité ajouter des édifices fédéraux, pour promouvoir notre économie chancelante ⁶³.» Aimé Guertin abonde dans ce sens, et démontre l'ineptie du gouvernement fédéral :

Alors que le gouvernement fédéral possède dans Hull plus de 1,000 acres de territoire dont une partie est constituée de terrains vacants, certains laissés en friche, qui sont à une distance d'une dizaine de minutes du Parlement fédéral, ce dernier se livre à des expropriations et des démolitions extrêmement coûteuses du côté d'Ottawa, à 30, 40 et 50 minutes du Parlement, pour y construire ces édifices. Sur le strict plan financier, les contribuables canadiens devraient se plaindre amèrement de pareille procédure. Sur le plan de la justice distributive, l'injustice est criante. En dépit des nombreuses pétitions, démarches, délégations, mémoires aux autorités responsables (plus particulièrement depuis 1962), rien n'a bougé ⁶⁴.

Cet extrait déplore l'application d'une règle de deux poids, deux mesures par le gouvernement fédéral, le ministère des Travaux publics et donc la CCN. Hull réitère ses demandes pour la construction d'édifices fédéraux, tente d'encourager le développement industriel, rien n'y fait. Lorsque la cité se voit enfin garante d'une part du gâteau, elle se la

⁶⁰ Aimé GUERTIN, *État du territoire québécois de la région de la capitale nationale. Mémoire soumis aux membres de la commission sur l'intégrité du territoire du Québec*, 1967, Hull, p.57

⁶¹ *Ibid.*, p.18.

⁶² Chambre de commerce de Hull, *Hull et le district fédéral : Mémoire soumis à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire*, Hull, 1967, p.6.

⁶³ *Ibid.*, p.3.

⁶⁴ GUERTIN, p.55-56.

fait retirer par la ville d'Ottawa qui « regarde sa voisine d'un œil dédaigneux et n'hésite pas à l'occasion à lui causer tort⁶⁵ ». La cité de Hull doit demander à deux reprises de ne pas déplacer l'*Hôtel de la Monnaie* à Ottawa, car « l'abandon de ce bureau causerait de graves inconvénients aux industries, aux commerces, et aux résidents de la Cité de Hull⁶⁶ ». Quatre ans plus tard, le Conseil informe à nouveau les représentants fédéraux « qu'une telle décision pouvait être néfaste pour la campagne industrielle entreprise récemment par les autorités municipales de Hull⁶⁷ ». Hull est constamment en position défensive face à la ville d'Ottawa. La Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire du Québec (CEITQ) est l'occasion pour les différents groupes et individus se sentant lésés de se faire entendre et d'expliquer l'influence de la CCN sur la vie en Outaouais.

Les Commissions d'enquête

L'importance de la CEITQ sur la construction des édifices fédéraux par la CCN, et sur son nouveau mandat au début des années 1970, est considérable. La saveur de contestation, de revendication et de nationalisme québécois qui empreint la majorité des témoignages à la CEITQ est certainement derrière l'intervention accrue de la CCN dans l'Île de Hull dans les années ultérieures. Compte tenu de la qualité des mémoires qui sont soumis à la CEITQ, il est pertinent d'exposer leur contenu dans les pages qui suivent. Nombre

⁶⁵ Hull, Québec, p.31-32.

⁶⁶ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, 6 avril 1961, p.589.

⁶⁷ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 10 mars 1967, p.467, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1966_1967_2.pdf, en octobre 2012.

d'entre eux formulent les mêmes recommandations et soulèvent les mêmes problématiques, donc seuls les mémoires dont les auteurs sont rattachés à Hull et dont la portée touche spécifiquement le sujet de la thèse sont présentés. Ce sont de riches témoignages sur ce qui est vécu chez la population, les organisations politiques et économiques dans l'espace public et privé⁶⁸.

La CEITQ est mise en place suite à la présentation d'un mémoire rédigé par le Conseil économique régional de l'Ouest du Québec (CEROQ) au premier ministre, Daniel Johnson. Ce document sur la problématique du « territoire québécois de la région de la capitale nationale » recommande « la formation d'une commission d'aménagement dans la région de l'ouest du Québec ⁶⁹ » pour palier à la CCN. C'est à partir de ce mémoire que la population prend conscience de cette réalité et un débat public est alors engendré en 1967, selon son président, Antoine Grégoire⁷⁰. Aussi, la controverse « d'un éventuel district fédéral englobant la région de Hull » implique un mandat élargi de la CEITQ, englobant l'étude des « structures actuelles et éventuelles encadrant l'action gouvernementale, fédérale, provinciale et municipale, dans la région de Hull⁷¹ ».

Antoine Grégoire dépose un second mémoire dans lequel il réitère la recommandation du CEROQ, tout comme l'importance pour le Québec de s'impliquer davantage dans l'ouest de la province, car ce n'est pas tant la présence du fédéral qui est problématique que l'absence

⁶⁸ Sur les 26 mémoires déposés à la CEITQ, les auteurs des 10 mémoires sélectionnés sont les suivants : la Chambre de commerce de Hull; Aimé Guertin; la cité de Hull; Antoine Grégoire du CEROQ; Gilles Rocheleau pour l'Association des marchands de la plaza principale; la Société Saint-Jean-Baptiste de l'Outaouais nord inc.; le RIN de l'ouest du Québec; Oswald Parent; Docteur Gaston Isabelle; Richard Welsh.

⁶⁹ Antoine GRÉGOIRE, Président du Conseil économique régional de l'ouest du Québec inc., *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire*, Hull, 1967, p.7 de Rapport Dorion, v1-t3.

⁷⁰ Les journaux véhicules de ce débat ne sont pas examinés compte tenu qu'il ne s'agit pas de l'objet de cette thèse. Cette limite est quelque peu compensée par les références aux arguments de la discussion publique présents dans l'ensemble des mémoires soumis à la CEITQ.

⁷¹ Rapport Dorion, v1-t1, p.5.

du provincial. Le mémoire déposé par la Chambre de commerce de Hull, précédemment cité, abonde dans le même sens en fait de recommandations et dénonce très clairement les injustices vécues par Hull attribuées à la cité d'Ottawa, encouragées par la CCN, particulièrement dans le domaine industriel et celui de la fonction publique. Le bilinguisme et le biculturalisme sont aussi présents et importants pour les auteurs, considérant, tout comme la CCN, que « Hull et Ottawa ainsi que leurs environs, doivent refléter la réalité de nos deux cultures, de nos deux nations, de même qu'une commune prospérité économique⁷² ». La CCN et la Chambre de commerce divergent sur ce dernier point, tel que préalablement démontré.

L'Association des marchands de la plaza principale (centre-ville), présidée par le futur maire de Hull Gilles Rocheleau⁷³, produit un mémoire à saveur économique qui fait largement état du désintérêt et du délaissement du gouvernement québécois face à l'Outaouais. Préconisant un changement dans le sens donné par le CEROQ, l'Association met en garde contre les illusions d'un district fédéral qui peuvent en tenter plus d'un : « La population, exaspérée, préférerait peut-être le gâteau aux miettes que l'on a laissées tomber jusqu'à maintenant⁷⁴. » Élément primordial pour cette association, la taxe de vente du Québec est, pour l'économie et le commerce de l'Outaouais, comme un talon d'Achille : « Pourquoi les consommateurs de Hull effectueraient-ils le gros de leurs achat dans l'ouest du Québec, lorsqu'ils peuvent traverser la rivière pour se procurer les mêmes produits sans payer la taxe

⁷² Chambre de commerce de Hull, p.1.

⁷³ Gilles Rocheleau est nommé maire de Hull par intérim le 13 février 1974, puis élu en 1975. Il reste à ce poste jusqu'à la fin de la période à l'étude.

⁷⁴ Gilles ROCHELEAU, Président de l'Association des marchands de la plaza principale, Hull, Que., *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par l'Association des marchands de la plaza principale*, Hull, 1967, p.35 de Rapport Dorion, v1-t3.

de vente. Pour eux, il s'agit d'une économie de 8%⁷⁵! » Cet élément est important pour la prospérité économique de Hull, de sa petite bourgeoisie, qui serait pénalisée par son contexte frontalier.

La Société Saint-Jean Baptiste (SSJB) de l'Outaouais nord présente un mémoire évidemment nationaliste, parfois dramatique, consacré à une forte opposition à l'idée du district fédéral qui engendrerait « le début du morcellement systématique de l'État du Québec [...] »⁷⁶. Il est clair pour elle que le gouvernement fédéral profite de l'absence du gouvernement du Québec dans l'Ouest québécois. La Société se soucie grandement de l'assimilation des francophones par le bilinguisme de la RCN, qui semble ne s'appliquer qu'aux francophones. Le mémoire prône notamment la reprise des territoires acquis par la CCN et appuie les recommandations du CEROQ. Ces dernières sont partagées par le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (RIN) de l'ouest du Québec dans un mémoire très critique de l'action de la CCN, comme de l'inaction du Québec.

Le RIN se fait le porte-étendard de la lutte contre l'ingérence de la CCN : « Car ce sont les indépendantistes de la région, qui les premiers ont jeté le cri d'alarme, dans le numéro spécial de *L'Indépendance* et dans la brochure " Le Nouveau Labrador " »⁷⁷. La brochure *Québec 1927, Le district fédéral, Nouveau Labrador!* retrace l'historique de la CCN et des rapports d'aménagement produit par la CDF⁷⁸. Chaque événement lié à l'ingérence de la CCN sur le territoire québécois de la RCN est expliqué. Pour le RIN, un

⁷⁵ *Ibid.*, p.32.

⁷⁶ La société Saint-Jean-Baptiste de l'Outaouais nord inc., *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par La société Saint-Jean-Baptiste de l'Outaouais nord inc.*, Hull, 1967, p.47 de Rapport Dorion, v1-t3.

⁷⁷ Le RIN de l'ouest du Québec, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Le RIN de l'ouest du Québec*, Hull, 1967, p.57 de Rapport Dorion, v1-t3.

⁷⁸ Rassemblement pour l'indépendance nationale, *Québec 1927, Le district fédéral, Nouveau Labrador!*, Hull, Comité politique du RIN, 1967.

district fédéral équivaldrait à un nouveau Labrador, soit à une perte de territoire pour le Québec. Selon lui, « notre territoire glisse sous nos pieds, par une sorte d'érosion mystérieuse, vers la création d'un tel district⁷⁹ ». Les députés seraient à blâmer pour leur inaction. La brochure soulève néanmoins des questions pertinentes sur les répercussions de la création d'un district fédéral pour les Canadiens français « dans les domaines culturel, social, politique, juridique, constitutionnel et économique ». « Jamais les bureaucrates de la CCN nous en parlent⁸⁰! » Le Québec doit ainsi s'opposer formellement à toute forme de district fédéral, procéder à une reprise du territoire perdu et « endiguer les appropriations actuelles du territoire » de la CCN. Relativement à la promesse de construction d'édifices fédéraux à Hull, le RIN énonce cinq raisons expliquant pourquoi qu'il s'agirait d'un mythe :

- 1- Le rapport Gréber ne recommande pas la construction d'édifices fédéraux à Hull;
- 2- Les fonctionnaires anglophones ontariens ne veulent pas venir travailler au Québec, à Hull;
- 3- Le rapport Gréber prévoit la construction des édifices fédéraux dans la ville d'Ottawa et n'y déroge pas;
- 4- La construction de plusieurs édifices fédéraux à Hull demanderait un énorme bouleversement du Plan Gréber à son stade de réalisation déjà très avancé;
- 5- Ce qu'on nous promet, à chaque vague de protestation et qu'on ne réalise jamais, constitue un refus systématique de la part du gouvernement fédéral⁸¹.

La suite des événements leur démontrera le contraire.

Le témoignage du RIN à la CEITQ reprend les grandes lignes de la brochure *Québec 1927, Le district fédéral, Nouveau Labrador!* et retrace l'histoire de la CCN depuis la formation de la CEO en 1899, tout en démontrant comment elle traite Hull comme « un

⁷⁹ *Ibid.*, section « La seule issue possible... ».

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

dortoir négligé⁸²». Il y est également question de l'affaire *Munro*, pour laquelle il est proposé d'obtenir une abrogation législative de la décision de la Cour Suprême du Canada. S'il faut interpréter les mémoires de la SSJB et du RIN avec prudence car ils sont fortement engagés envers leur cause, ils sont néanmoins un reflet révélateur d'une part de la population qui s'oppose aux expropriations dans la décennie suivante. Un ton nationaliste est d'ailleurs adopté dans d'autres mémoires qui ne relèvent pas d'organisations engagées.

Le mémoire soumis par la Cité de Hull est un cri d'alarme au gouvernement provincial, conséquence d'un sentiment de mépris de sa part, comme de la part du fédéral, toujours dans un contexte où la création d'un district fédéral est d'actualité. Il présente quatre aspects néfastes de l'implication de la CCN à Hull qui s'orientent autour de l'industriel, des expropriations et de leurs incidences fiscales, du réseau routier et de l'aide accordée (ou non) à la ville. Il adresse ensuite quatre reproches principaux au Québec : une perte de revenu par la nationalisation de l'électricité, les problèmes économiques et commerciaux liés à la TVQ, l'indifférence par rapport aux besoins et aux plans de Hull pour le réseau routier et une grande méconnaissance de la région. Il y est proposé d'instaurer un statut particulier pour la cité de Hull. La menace d'une perte de l'identité québécoise y est récurrente et la cité dépose un mémoire dont « l'optique est donc nécessairement nationaliste⁸³ ». Elle le réitère à quelques reprises, mais elle questionne aussi ce qu'il reste du nationalisme québécois chez les Hullois dans un pareil contexte. Selon la ville, il y a empiètement sur les droits politiques de la ville et obstacle à la souveraineté du Québec dans l'action de la CCN. Elle appuie donc les recommandations du CEROQ.

⁸² *Ibid.*, p.61.

⁸³ Hull, Québec, p.2.

Le député provincial libéral Oswald Parent dépose son mémoire dans le but d'aider à la reconnaissance des besoins de son comté, d'établir des priorités et de trouver des moyens de combler les lacunes qui touchent la région⁸⁴. Les besoins ciblés couvrent cinq secteurs: le municipal, l'économie, la santé et le bien-être, l'éducation et la culture et loisir, le provincial. Sur tous ces aspects, il y a un grand retard à rattraper afin que Hull soit au niveau de la province, ou d'Ottawa. Le texte ne prend pas de position spécifique sur les interventions du fédéral, mais affirme que le laisser-aller du provincial a assez duré. La rivalité et l'inégalité Hull-Ottawa ne se fait pas autant sentir dans ce mémoire que dans d'autres. Il appuie toutefois la proposition d'un statut particulier pour Hull et sa région, ainsi que la majorité des projets du CEROQ.

Son homologue fédéral, le Docteur Gaston Isabelle, remet les pendules à l'heure en ce qui a trait à la place et aux interventions de la CCN en Outaouais. Il rappelle que tous ne peuvent qu'être gagnants de voir, enfin, un pallier de gouvernement quelconque s'impliquer dans la région. Curieusement, relativement aux problèmes du secteur industriel, il explique que la loi régissant la CCN « ne prévoit pas l'aménagement de zones industrielles ou le développement commercial de la région de la capitale nationale, [...] il est donc injuste de reprocher au gouvernement fédéral d'avoir négligé le développement industriel⁸⁵ ». Cette affirmation est aisément contredite par les faits analysés dans les pages précédentes, dont les sources sont des documents officiels de la CCN produits avant le mémoire du député Isabelle. Il prend donc le parti de son gouvernement. Par ailleurs, il explique que la ville doit vouloir privilégier une vocation de fonctionnarisme plutôt que d'industrie, qu'il faut investir

⁸⁴ Oswald PARENT, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Oswald Parent*, Hull, 1967, p.169 à 203 de Rapport Dorion, v1-t3.

⁸⁵ Gaston ISABELLE, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Docteur Gaston Isabelle*, Hull, 1967, p.210 de Rapport Dorion, v1-t3.

en ce sens au niveau des institutions. Les mentions de négligence de la part de la province sont fréquentes et il répète le besoin de voir les paliers fédéraux et provinciaux collaborer. Selon Isabelle, Hull devrait être le visage du peuple francophone dans la capitale, il abonde dans le sens que veut lui donner la CCN, mais par un développement de services plutôt que de manufactures, ce qui n'est pas dans les plans de la Commission en 1967.

Un mémoire percutant relate les déboires d'un exproprié du Pontiac. Richard Welsh est exproprié de sa terre agricole familiale de 73.1 acres en 1948 et n'a pas reçu de compensation au moment de son témoignage à la CEITQ en 1967. Son père, décédé en 1951, n'aurait rien reçu. Comme aucune communication n'a été faite auprès de la famille Welsh, ils croyaient le projet d'acquisition abandonné. Même si cet épisode a lieu en amont de la zone à l'étude, la façon dont la CCN traite les expropriés y est expliquée. Quand Welsh reçoit une notice intitulée « Land Expropriated in the Township of Earledey, in the County of Gatineau, in the Province of Quebec, for the purpose of a public work in Canada⁸⁶ », il est consterné car il dit n'avoir reçu au préalable qu'une seule lettre des avocats de la CDF lui disant que la Commission est dorénavant propriétaire du terrain, de ses bâtiments et de ses améliorations. Aucune négociation ou rencontre avec des représentants n'a lieu, selon Welsh. En 1947, la CCN offre un montant de 900.00\$ pour le terrain que Welsh aurait put aisément vendre plus du double, soit 2400.00\$, en 1960, s'il en avait été le propriétaire. En 1967, il est informé qu'il pourra avoir les 900.00\$ dus avec intérêts, mais la CCN est quand même propriétaire d'un terrain qu'elle a acquis sans négociation ni paiement, et ce, depuis environ 20 ans. Welsh qualifie ces procédures d'acquisition de terrains d'outrageantes, injustes, illégales et inconstitutionnelles.

⁸⁶ Richard WELSH, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Monsieur Richard Welsh, R.R. No-1, Brackenridge, Qué.*, 1967, p.395 de Rapport Dorion, v1-t3.

L'important mémoire d'Aimé Guertin, qui partage généralement les recommandations du rapport de la CEROQ, relève beaucoup de son expérience de politicien, puis de membre du comité exécutif de la CCN. Aimé Guertin débute en remettant les pendules à l'heure en ce qui a trait au rapport Rowat, une étude demandée par le gouvernement de l'Ontario sur les possibilités d'aménagement pour un territoire fédéral de la capitale nationale⁸⁷. Ce rapport fait largement parler de lui et est probablement le document ayant soulevé le plus d'inquiétudes sur les intentions du gouvernement fédéral quant à la création d'un district fédéral. Or, selon Guertin, il s'agit d'une étude objective, et à la lecture de nombreux extraits il est clair que Rowat ne prend pas position. Même, il « s'inquiète de notre avenir comme entité francophone, advenant la création d'un district fédéral politique et juridique. Aucun de nos citoyens n'aurait pu mieux défendre notre cause⁸⁸ ». Il convient d'ajouter ici qu'aucun des rapports annuels de la CCN ne fait mention de la création d'un tel espace politique.

L'inégalité entre Hull et Ottawa est bien sentie dans le mémoire qui soutient « que le centre de gravité des plans et projets de la CCN n'est pas Hull et que toute son action est orientée en fonction d'Ottawa⁸⁹ ». Il utilise des termes très forts pour décrire les moyens avec lesquels la CCN arrive à ses fins, impliquant entre autre « la propagande et l'argent⁹⁰ ». Guertin explique qu'il est logique que la Commission n'agisse pas de façon démocratique, car elle n'est pas démocratique en soi. Premièrement, les commissaires sont nommés et les assemblées de la CCN sont tenues à huis clos. Ensuite, ses pouvoirs sont discrétionnaires et ses finances dépendent du gouvernement fédéral. La fonction de commissaire est exigeante et « quiconque veut prendre son rôle au sérieux et suivre de près les projets et activités de la

⁸⁷ Donald ROWAT, *The Proposal of a Federal Territory for Canada's Capital*, 1966, Ottawa, 114p.

⁸⁸ GUERTIN, p.12.

⁸⁹ *Ibid.*, p.20-21.

⁹⁰ *Ibid.*, p.24.

Commission ne peut le faire qu'en y consacrant tout son temps et davantage⁹¹». Seuls les trois membres du Comité exécutif sont rémunérés, « les autres commissaires ne sont que des membres honoraires et n'ont qu'une fonction symbolique⁹²». Une rémunération adéquate, certainement possible dans le grand budget de la CCN, assurerait un plus grand investissement des commissaires. Aussi, la Commission agit en secret, étudiant et adoptant un budget lors d'assemblée régulière (ce qui ne laisse guère le temps de réviser et d'analyser), ne prêtant des versions de projets et rapports aux commissaires que durant le temps d'une assemblée. C'est donc dire que les commissaires, incluant ceux représentant les villes de Hull, d'Ottawa et deux autres municipalités de la RCN, ont à peine le temps de prendre connaissance des projets et de leurs impacts avant qu'ils ne soient adoptés.

Selon certains témoignages, la CCN semble mettre sous silence l'histoire de la RCN lorsqu'elle se situe dans sa portion québécoise. Or, l'histoire de la RCN, ou de la capitale, est aussi l'histoire de Hull. Guertin soulève quelques exemples, dont un qui s'avère particulièrement digne de mention. L'exemple du *Mile of History*, sur la rue Sussex, est significatif :

On a exproprié ou acheté la rue Sussex, à Ottawa, à un coût fabuleux, en vue de préserver les bâtisses qui s'y trouvent pour que les générations futures puissent contempler l'architecture de la fin du 18^e siècle. (...) On a aussi exproprié ou acquis de gré à gré la totalité de l'Île Victoria, où on veut remplacer les bâtisses et les industries démolies, par des arbres, de la verdure et un belvédère, ceci en vue de marquer l'endroit du débarquement des colons anglais qui sont allés s'installer sur les rives de la rivière Jock, à Richmond et dans les alentours⁹³.

Or, Guertin est d'avis que les cinq miles liant le secteur du pont Champlain à Pointe-Gatineau sont beaucoup plus historiques, sans qu'ils soient célébrés. Il s'agit des portages

⁹¹ *Ibid.*, p.30.

⁹² *Ibid.*, p.30-31.

⁹³ *Ibid.*, p.70.

obligés pour passer les chutes et les rapides de la rivière Outaouais, et ce, dès les premiers explorateurs et colons (dont Champlain, pour n'en nommer qu'un), comme pour les peuples autochtones. De plus, sont investis « des millions pour souffler le rôle que la rive ontarienne a joué dans notre histoire alors qu'on n'a pas trouvé " quelques louis " pour rendre hommage aux véritables découvreurs là où ils ont vraiment passé⁹⁴ ». Guertin explique que la statue de Saint-Jean-de-Brébeuf, dans le parc portant son nom, a été payée par un individu, Josaphat Pharand, et non par un gouvernement soucieux de transmettre l'histoire aux générations. Dans la même optique, « la statue de Champlain sur le promontoire de la Pointe Nepean, à Ottawa, constitue une usurpation. Selon toute probabilité, Champlain n'a jamais mis les pieds sur cette partie de l'Ontario [...]»⁹⁵. Le désir du fédéral de créer un nationalisme canadien se fait donc au détriment de l'attachement identitaire hullois, voire même québécois à grande échelle.

Le mémoire d'Aimé Guertin offre ses dernières pages à une réflexion sur le rôle de la CCN à Hull, ses actifs et passifs, ses actions favorables et défavorables, les inquiétudes qu'elle entretient. Comme les autres mémoires présentés, il demande une plus grande présence du gouvernement provincial. La CEITQ agit ainsi comme exutoire des citoyens de la rive nord de la RCN, l'intervention même du Québec dans la problématique de la RCN semble donner un regain à l'attachement des Hullois pour leur province et ils y démontrent leur nationalisme par la même occasion. Une autre commission d'enquête, portant sur le bilinguisme et le biculturalisme, provoque des réactions similaires en démontrant une autre face de la médaille : celle de la rive sud de la RCN.

⁹⁴ *Ibid.*, p.72.

⁹⁵ *Ibid.*, p.73.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (aussi appelée Commission Laurendeau-Dunton ou Commission BB) se penche spécifiquement sur la RCN dans le Livre V de son rapport : *La capitale fédérale*⁹⁶. Ce livre est privilégié sur les six car il résume la somme des livres précédents et des mémoires sur le sujet. Un grand nombre de mémoires provenant de partout au Canada ont été déposé à la Commission BB, desquels 114 sont du Québec et 168 de l'Ontario⁹⁷. Aucun d'entre eux n'ayant été rédigé par un auteur ou un organisme de l'Outaouais québécois, ou spécifiquement de Hull, leur examen individuel n'a pas été effectué. Certaines associations liées à la fonction publique ou au domaine universitaire ont néanmoins déposé des mémoires en Ontario et il aurait été intéressant de les examiner dans un contexte plus large que celui de cette thèse. Le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton est malheureusement publié après que la Commission Dorion a eu lieu, les témoignages de la CEITQ n'ont donc pas pu en rendre compte.

Le volume V dessine la situation de la RCN à l'époque de sa rédaction autant sur le plan linguistique que sur le plan socio-économique. Dès les premières pages, il est affirmé que la capitale doit être le symbole de l'ensemble du pays, d'un pays bilingue, et de ses valeurs. « Par ses symboles, elle peut favoriser la fidélité des citoyens et leur identification à l'ensemble du pays. En cas de différences profondes sur les plans politique, social, économique, ethnique ou religieux, la capitale a un rôle d'autant plus important comme facteur d'unité⁹⁸. » La référence à la symbolique de la capitale revient de façon récurrente tout au long du Livre V. Mais une capitale doit être à la mesure des activités

⁹⁶ Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, livre V « La capitale fédérale », 120p.

⁹⁷ BAC, listes tirées de l'outil de recherche 37-63 FA33-71.

⁹⁸ Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, livre V, p.5.

gouvernementales et diplomatiques qui s’y déroulent, un clin d’œil à la CCN. Il y a même une reconnaissance de l’ingérence du fédéral dans la RCN, « où les pouvoirs provinciaux et municipaux sont un peu brouillés et même réduits [...] par l’autorité que le gouvernement fédéral s’est donnée pour aménager et embellir la Région de la capitale nationale⁹⁹ ». Ce problème est rarement admis par le gouvernement fédéral. Une perception équilibrée de ce que représente la CCN, des deux côtés de la rivière, avec ce qu’il y a de négatif (expropriations, favoritisme envers Ottawa, organisme non-démocratique, etc.) figure au rapport. La Commission d’enquête dévoile, tout au long du rapport, l’injustice de la situation dans laquelle se trouve la cité de Hull. Parmi les recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton¹⁰⁰, celle proposant la création d’un organisme tripartite pour le développement de la région et pour l’ajustement des éléments conflictuels (bilinguisme, aménagement, services, etc.) est liée aux conclusions du rapport Dorion, qui est d’ailleurs cité. Si la capitale doit être bilingue et égalitaire en tant que symbole du Canada, elle doit aussi l’être pour contrer un malaise, un « sentiment d’être étrangers, particulièrement vif chez les francophones qui visitent la capitale ou viennent s’y établir [...] ». Cette frustration a des effets « sur les sentiments des francophones à l’égard du Canada¹⁰¹ ». Il s’agit d’une référence directe au nationalisme québécois, le Parti québécois est d’ailleurs formé au moment de la rédaction de ce rapport et il est logique que le Canada veuille amener les Québécois de la RCN à aimer la capitale, et donc le Canada.

Une importante section est l’appendice III sur la création du district fédéral¹⁰². Nommé «Territoire de la capitale», il s’agirait d’une zone soumise à trois paliers de

⁹⁹ *Ibid.*, p.23.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p.94-95-96. 17 recommandations sont formulées.

¹⁰¹ *Ibid.*, p.36.

¹⁰² *Ibid.*, p.107 à 119.

gouvernement excluant le niveau provincial (municipal, fédéral, territorial) qui pourrait jouer un rôle selon le type de structure administrative appliquée. Selon le rapport, c'est la meilleure solution au problème de l'égalité linguistique. Ce faisant, l'égalité des conditions socio-économiques des deux villes serait possible. Le fonctionnement des institutions juridiques (le Canada suit la tradition du « Common Law » britannique, sauf le Québec qui demeure sous le droit civil français) et académiques posent toutefois un large problème car elles relèvent de systèmes totalement différents. Il est intéressant de noter que, globalement, les recommandations touchent davantage l'Ontario que le Québec, qui est déjà très bilingue avec 90% des fonctionnaires québécois de la capitale qui sont bilingues contre 22% de leurs homologues ontariens¹⁰³, ce qui n'est pas forcément une bonne chose pour la sauvegarde de la langue française. Une « crainte profonde de l'assimilation¹⁰⁴ » est également un obstacle de taille pour les promoteurs du « Territoire de la capitale » :

Enfin, la création d'une nouvelle autorité pour la capitale, quelle que soit sa nature, pose le problème de l'intégrité territoriale de la province de Québec. La poussée du nationalisme depuis les années 30 et la décision prise par le Conseil privé dans le cas du Labrador en 1927 lui donnent une acuité particulière. En fait, le fonctionnement actuel de la Commission de la capitale nationale dans le secteur québécois et, plus particulièrement, ses pouvoirs d'expropriation font l'objet de nombreuses critiques sur le plan local. Une grande partie de l'opinion publique de la province érige en principe le maintien pour le Québec du maximum d'autonomie possible sur l'ensemble de son territoire¹⁰⁵.

Le nationalisme québécois est une réalité reconnue et la CCN, par ses pouvoirs, l'atteint. Dans une autre optique, « les anglophones s'opposeraient peut-être davantage à la création d'une nouvelle autorité. [...] On appréhenderait des situations inconnues ou conjecturales et, en particulier, la perte de privilèges aux divers échelons. Bien des anglophones peuvent aussi

¹⁰³ *Ibid.*, p.24.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.108.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p.108-109.

hésiter à accepter des services et des institutions bilingues [...] ¹⁰⁶». Les groupes linguistiques s'opposent, l'un redoute l'acculturation, l'autre craint l'effort d'inclusion. Or, dès 1969, Hull fait néanmoins partie de la capitale.

Hull : 1969

Les conférences constitutionnelles de 1969 traitent largement de bilinguisme et de biculturalisme dans le sillage des travaux de la Commission Laurendeau-Dunton et de l'adoption de la loi sur les langues officielles. Les conférences discutent également de la mise en œuvre des recommandations de cette Commission (Livre I et II), de la dualité nationale et de la place des provinces dans la fédération, de la collaboration financière et technique des provinces. Mais la rencontre de février 1969 est d'importance pour Hull. La 9^e décision, relative à la réforme des institutions liées au fédéralisme, propose :

Que les villes d'Ottawa et de Hull et leurs environs constituent la région de la capitale canadienne ; [...] que, conformément aux objectifs antérieurement établis il y a lieu de faire en sorte que les deux langues officielles et les valeurs culturelles communes à tous les Canadiens soient reconnues par tous les gouvernements concernés dans ces deux villes et dans la région de la capitale en général, de façon que tous les Canadiens puissent y trouver un sujet de fierté, d'appartenance et de participation ; [...] ¹⁰⁷.

Malgré le fait que cette résolution ne soit pas entérinée, cette décision oriente les activités de la CCN. La Commission fait fréquemment mention de cette décision dans les rapports annuels des années suivantes, ainsi que dans ses plans d'aménagement. Hull fait donc officieusement partie de la RCN et elle se mérite une attention plus marquée de la CCN dès cet instant. Le Conseil municipal de Hull, curieusement, ne traite pas du sujet dans ses

¹⁰⁶ *Ibid.*, p.109.

¹⁰⁷ BAC, R11940 vol. 3, Secrétariat de la conférence constitutionnelle, *Conférence constitutionnelle, Deuxième réunion*, Ottawa, Février 1969, p.6, alinéas a) et d).

séances, ni le ministère des Affaires municipales dans ses rapports annuels. Le 31 janvier 1969, une note à l'intention des membres du caucus libéral, sous forme de lignes de communication à être utilisées pour discuter de la conférence constitutionnelle en public, traite de la conférence à venir en février. Les notes traitent longuement du « danger de séparation¹⁰⁸ » au Québec, et de « la création d'un sens plus aigu de l'unité canadienne¹⁰⁹ ». Ce document interne joint aux documents de la conférence constitutionnelle de 1969 est important, même s'il n'est pas officiel. Il y est question de « renverser les positions séparatistes » par une intervention accrue du fédéral pour démontrer le dynamisme du fédéralisme.

Le dernier rapport annuel de la CCN pour la décennie traite du début des travaux à Hull, travaux dans le but « de joindre le centre de Hull à celui d'Ottawa » afin « que ce secteur fasse véritablement partie de la région de la capitale nationale¹¹⁰ ». « Cette action est conçue de manière à permettre au gouvernement de créer une capitale authentiquement nationale au service de l'unité du pays. » En effet, la construction du pont du Portage, même si elle est recommandée dans d'autres rapports tels que le rapport Gréber, « permettrait de créer entre les deux éléments de la région de la capitale une union plus marquée¹¹¹ ». De plus, le rapport mentionne brièvement la poursuite des expropriations à Hull dans le cadre « du projet d'aménagement fédéral de 15 acres¹¹² » (la Place du Portage). Il semble être le seul rapport annuel qui invoque ce sujet. Une toute nouvelle orientation anime les interventions de la CCN à Hull.

¹⁰⁸ BAC, R11940 vol. 3, Marc LALONDE, Chef de cabinet du premier ministre, *Notes sur la conférence constitutionnelle - Février 1969*, Ottawa, 31 janvier 1969, p.1.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p.2.

¹¹⁰ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-dixième rapport annuel 1969-1970*, Ottawa, CCN, 1970, p.4.

¹¹¹ *Ibid.*, p.13.

¹¹² *Ibid.*, p.28.

La CCN a un plan pour Hull qui s'étend sur une durée de 26 ans : *Hull 1969-1995*¹¹³. Rédigé en 1969, il est derrière les plans d'aménagement d'envergure qui s'amorcent sur l'Île de Hull, dont il sera largement question au prochain chapitre. Ce premier rapport produit par la CCN concernant l'inclusion de Hull dans la capitale nationale fait suite aux résolutions prises lors de la conférence constitutionnelle de 1969. La construction d'édifices fédéraux et d'infrastructures sanitaires et routières pour les desservir sont ses éléments principaux. Le rapport aborde assez largement et ponctuellement les aspects de la symbolique unitaire de la capitale et de l'importance du rôle de Hull dans celle-ci, tout comme celui de la province et de la municipalité. L'affirmation : « Ottawa was chosen in preference to the great cities of the day as the symbol of a united future¹¹⁴ », est très discutable, mais répond aux besoins de la CCN. Il est remarquable que la situation de Hull comparativement à Ottawa y soit reconnue : « However, there can be little doubt that Ottawa dominates Hull by the employment and commercial attraction it exerts, and that the fate of Hull will remain linked to events taking place in Ottawa¹¹⁵. »

Le plan prévoit le développement de la fonction publique à Hull, mais avant tout, le programme de développement décrit renforce le concept d'un centre symbolique de l'unité canadienne. C'est pourquoi les édifices fédéraux sont à leur endroit actuel : « The new federal buildings on Hull Island should be located as near to Parliament Hill as possible and be visually and physically linked to it, so that a symbolic and functional unit is created¹¹⁶. » Ce type d'affirmation est fréquent. Si le plan comprend des éléments de revitalisation pour tous les aspects du centre-ville de Hull (logement, commerce, services municipaux,

¹¹³ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Hull 1969-1995*, Hull, CCN, 1969, 40p.

¹¹⁴ *Ibid.*, p.2.

¹¹⁵ *Ibid.*, p.8.

¹¹⁶ *Ibid.*, p.12.

industries), le fait que les habitants du Vieux-Hull soient majoritairement des ouvriers, des cols-bleus, semble oublié lorsqu'il est proposé de déplacer la E.B.Eddy, entre autres afin d'utiliser ses terrains pour des édifices fédéraux, qui regrouperont des cols-blancs. Un mouvement de population lié aux expropriations est prévu : « There will be a turnover of families in the downtown areas as some families move out and new inhabitants flow in¹¹⁷. » Mais ces familles déplacées seront-elles logées près de leur lieu de travail, qui est pour la majorité, la E.B.Eddy?

Les années 1960 sont synonyme d'une prise de conscience pour Hull quant à sa situation précaire comparativement à celle d'Ottawa, ainsi que celle du reste du Québec. L'économie est un domaine où les disparités sont frappantes et Ottawa peine à voir Hull retirer sa part des investissements fédéraux. La CEITQ offre une fenêtre sur la problématique de la capitale fédérale pour le Québec, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pose ce regard pour tout le Canada. L'ensemble des conclusions de ces commissions d'enquête ne sont pas étrangères à l'inclusion de Hull dans la capitale canadienne en février 1969, événement justifiant les projets d'envergure de la CCN pour l'Île de Hull. Le symbole que peut être cette petite ville, alors toujours axée sur une économie industrielle, prend son sens dans la promotion de l'unité canadienne dont la CCN a mission. Les expropriations impliquées dans la rénovation urbaine du cœur de la RCN sont sans limite. L'affaire *Munro* est un précédent de taille pour le droit d'expropriation de la CCN. Elle utilise ce droit massivement pour la construction des édifices fédéraux dans le centre-ville de Hull dans les années 1970.

¹¹⁷ *Ibid.*, p30.

Chapitre 3: Expropriations et arrivée du fédéral au cœur de l'Île, mouvements populaires et contestations (1969 à 1973)

Le tournant de la décennie 1970 est d'une importance fondamentale pour l'Île de Hull. La construction de la Place du Portage et de la Place du Centre (centre administratif provincial) nécessite un grand nombre d'expropriations par les gouvernements fédéral et provincial. Le déplacement de la population ne se fait pas sans protestations. Les regroupements citoyens se développent, soulevant craintes et incertitudes. Les idéologies d'extrême-gauche sont en vogue. Les organisations s'en réclamant abondent. Elles attirent beaucoup de militants et l'Outaouais n'y échappe pas. Habités des groupes citoyens, ces militants noyautent les organisations populaires de Hull et initient leurs membres aux idéologies d'extrême-gauche. Dans la sphère politique, l'élection des premiers députés du Parti québécois soulève des inquiétudes dans la capitale canadienne. Le rôle et le symbole de la capitale pour l'unité nationale est plus que jamais présent dans les actions de la Commission de la Capitale nationale. Si son absence à Hull lui avait été reprochée, la CCN s'implique maintenant avec des actions concrètes de grande envergure transformant la cité de Hull.

Expropriations et construction : la Place du Portage et le Centre administratif provincial

Afin de bien saisir la trame événementielle sur l'Île de Hull lors de la période couverte dans ce chapitre, il convient de se référer au *Tableau chronologique des principales*

« actions historiques » survenues entre 1968 et 1976¹ élaboré par l'oblat Roger Poirier. Son cheminement le ramène de Montréal à l'Outaouais, où il découvre l'animation sociale :

Il a d'abord été travailleur de rue à Montréal (avant la lettre, dirions-nous, puisque c'est en 1956-1957), puis aumônier national de la JOC jusqu'en 1968. Il retourne dans son milieu d'origine, le monde des quartiers ouvriers de l'Île-de-Hull où il devient, fortement encouragé par l'évêque du diocèse, animateur social. Il travaille ardemment à mettre sur pied, avec toute une équipe, ce qui deviendra l'Assemblée générale de l'Île-de-Hull, qui est une sorte de regroupement des comités de citoyens pour cette ville de l'Outaouais. Il y demeurera jusqu'en 1986, année où il quitte la région pour devenir, à Montréal, directeur du Centre Saint-Pierre qu'il coordonne jusqu'en 1991, année où il prend une semi-retraite. Roger Poirier est décédé en janvier 1998².

Son ouvrage *Qui a volé la rue principale?* offre une perspective interne sur le déroulement des expropriations et de la protestation citoyenne. Les événements, les acteurs et leurs rôles, les impasses rencontrées et le contexte politique y sont décrits à la façon d'une pièce de théâtre. Les éléments pertinents de ce tableau sont à l'annexe 3. Certains événements y sont inscrits pour leur intérêt contextuel, quoi qu'il n'en soit pas question dans ce chapitre. Rappelons que le sujet de cette thèse n'est pas l'histoire des expropriations et des mouvements citoyens, d'excellents ouvrages peuvent être consultés à cet effet³, mais plutôt la question nationale dans les transformations de l'Île de Hull entre 1959 et 1979.

¹ Annexe 7 de : Roger Poirier, *Qui a volé la rue principale?*, Montréal, Les éditions Départ, 1986, p.317 à 321.

² Louis FAVREAU, « Organisation communautaire et travail social : la contribution de l'Action catholique ouvrière : entrevue avec Roger Poirier », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, n° 2, 1997, p. 11-12. Document consulté sur *Érudit*.

³ Voir notamment : Serge Bordeleau et Alain Guimont, *Luttes urbaines à Hull*, thèse de maîtrise (science politique), Université Laval, 1976. ; Denise CÔTÉ, *La participation des citoyens aux organismes communautaires de Hull: une étude de l'assemblée générale de l'île de Hull*, thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1975. ; Chad GAFFIELD et al., *Histoire de l'Outaouais*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC), 1994, 876 p. ; Caroline ANDREW, André BLAIS et Rachel DESROSIERS, *Les élites politiques, les bas-salariés et la politique du logement à Hull*, Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1976, 272 p. ; Jean CIMON, *Le dossier Outaouais, réflexion d'un urbaniste*, Québec, Éditions du Pélican, 1979, 183 p. ; Roger POIRIER, *Qui a volé la rue principale?*, Montréal, Les éditions Départ, 1986. ; Société Radio-Canada, Télévision, Émission *Tout le monde en parlait*, Documentaire « Les expropriés du Vieux-Hull » diffusée le 18 mai 2010; Charles-Antoine BACHAND, *Entre défense des droits et lutte de classe. L'exemple de l'action de la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada au sein du regroupement des comités de citoyens de Hull, 1975-1978*, Mémoire de maîtrise (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa, 2004.

Avant d'approfondir au sujet des expropriations, il faut rappeler que l'Île de Hull n'est pas le seul endroit visé par les projets d'aménagement de la CCN. Dans les années 1960, les plaines LeBreton sont également touchées par la revitalisation de la capitale fédérale. Située sur la rive ontarienne des chutes Chaudière, Les plaines LeBreton sont un espace de 53 acres occupé par un quartier ouvrier et des industries forestières. Tout comme pour l'Île de Hull, il s'agit d'un lieu où le logement est abordable et près des lieux de travail. La proximité des plaines LeBreton de la colline parlementaire est toutefois gênante, car elles sont visibles depuis le siège du gouvernement.

Modernist capital planners, working under direction of Jacques Gréber's 1950 *Plan for the National Capital*, had deemed the Flats as a dangerous "blighted" slum unfit for the order required by a national capital. A decade later, on April 17, 1962, the National Capital Commission (NCC) notified the residents that their neighbourhood was being expropriated. The Flats would make way for a massive government office complex centred on a new Department of National Defense Headquarters. In total, during a three-year period, 542 dwellings were demolished by the NCC as part of the urban renewal project. By 1965 the last remnants of the Flats were bulldozed. Despite the hype and fanfare from federal politicians, the dream image faded. The Flats would lay fallow for almost forty years: a razed field standing in memory of the tragedy of expropriation and displacement⁴.

Selon Roger M. Picton, le pouvoir de la CCN d'outrepasser l'opposition et le bien-être des citoyens des plaines est considérable pendant cette période d'expropriation et de réformes urbaines⁵. Comme pour Hull sur la rive voisine, le symbolisme des plaines dans la capitale est important. Au coût de 17 millions de dollars, les 53 acres des plaines LeBreton sont expropriés dans l'effort d'accomplissement du rêve de la capitale idéale⁶. Si cette revitalisation réjouit la CCN, il en va autrement des résidents et des politiciens locaux qui ne croient pas aux promesses du gouvernement. « Many feared that the expropriation of the

⁴ Roger M. Picton, « *A Capital Experience* » : *National Urban Renewal, Neoliberalism, and Urban Governance on LeBreton Flats in Ottawa, Ontario, Canada*, Thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 2009, p.1-2.

⁵ *Ibid.*, p155.

⁶ *Ibid.*, p115.

Flats was only part of a larger scheme of urban renewal in the area. They suspected urban renewal would march on and exacerbate their search for new homes and new communities⁷.»

Ils n'avaient pas tort. Une fois les expropriations terminées sur la rive ottavienne, la CCN se tourne vers la rive hulloise et entreprend son projet de rénovation urbaine sur l'Île. S'il s'agit d'un espace plus petit et d'une population moins nombreuse, la façon de faire de la Commission et les conséquences de ses plans sont tout autant critiquées.

Avec le rapport de la CCN *Hull 1969-1995*, qui est alors confidentiel⁸, la construction des édifices fédéraux et les expropriations qui en découlent sont imminentes. À Hull, les gens n'en sont pas tellement informés :

À cette population, on ne fournit que très peu d'information concernant sa situation dans le cas de la rénovation urbaine ou des expropriations massives des gouvernements (l'expropriation étant plus expéditive que la rénovation, c'est un moyen de choix). Cette lacune d'une information officielle, claire et précise, sur tout projet à l'intérieur duquel la population est impliquée, est probablement l'une des sources majeure d'anxiété; c'est un facteur important de détérioration sociale⁹.

Tel qu'expliqué par Poirier, la « taudification avancée » de l'Île et la rénovation urbaine sont des sujets récurrents à la fin des années 1960. Or, la ville manque de ressources financières et physiques, alors que « la Commission de la Capitale Nationale (C.C.N.), toute-puissante, pense en termes de parcs et d'espaces verts pour la beauté de la Capitale nationale¹⁰ ». Dans le pénible contexte du secteur industriel expliqué au chapitre précédent, la construction d'édifices fédéraux doit être vue comme bénéfique pour l'économie par la population et ses

⁷ *Ibid.*, p117.

⁸ La ville de Hull ne pourra consulter ce rapport que tardivement. Le 6 avril 1971, le Conseil municipal adopte une résolution afin d'en obtenir une copie de la CCN. (AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 6 avril 1971, p.169, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1970_1971_2.pdf en janvier 2013.)

⁹ Claude LÉTOURNEAU, « L'Île de Hull, Un défi aux chrétiens », *Prêtre et Laïcs*, Vol. XIX, décembre 1969, p.547. Tel que cité par POIRIER, p.11.

¹⁰ POIRIER, p.11.

dirigeants locaux. Toutefois, l'impact sur le développement économique hullois n'est pas le principal souci de la CCN et du gouvernement de Pierre Elliott Trudeau. « Garder le Québec dans la Confédération est le principal objectif et il sera atteint d'abord, en augmentant l'emploi au Québec, favorisant ainsi le développement économique et la réduction des inégalités sociales, puis en rendant plus difficile la séparation entre Hull et Ottawa¹¹. » La construction de la Phase I de la Place du Portage débute ainsi en mai 1969. « Entre 1969 et 1974, une armée de bulldozers démolit quelques 1500 maisons, commerces et logements pour faire place à des masses de béton qui surplomberont la promenade du Portage¹². » Le projet de quatre phases¹³ est suivi d'un « projet indépendant, les Terrasses de la Chaudière, construit par Campeau Corporation, avec l'aide du gouvernement fédéral qui en deviendra locataire¹⁴ ». L'Île de Hull est en chantier.

L'année 1973 marque la fin des travaux pour la phase I de la Place du Portage. Le rapport annuel de la CCN pour l'année financière 1972-1973 est très important à plusieurs égards. Une large section couvre l'avancement des travaux de « l'immense Place du Portage » et des fameux 15 acres de Hull. Sans faire mention des expropriations (le terme acquisition est employé, sans davantage de détails) il est expliqué comment la CCN « a dirigé la transplantation du cœur de la ville¹⁵ ». Les démolitions, les excavations, l'installation des égouts et des lignes électriques, la construction des fondations et des stationnements

¹¹ Caroline ANDREW, « La présence gouvernementale », dans Chad GAFFIELD et al. *Histoire de l'Outaouais*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC), 1994, p.473-474.

¹² Hugues THÉORÉT, « Dehors tout le monde ! », *Hier encore*, no 3 (hiver 2011), p. 10-16.

¹³ La phase 1 de la Place du Portage comporte 24 étages pour accommoder 1600 fonctionnaires. La phase 2 terminée en 1974 accueille 1200 employés. La phase 3, liée à un échangeur et un stationnement souterrain de 1500 automobiles, est terminée en 1976. La phase 4 peut abriter 3000 fonctionnaires dès 1979. Il est prévu que 11000 travailleurs fédéraux et 1600 employés des services et commerces connexes y travaillent en 1977, ce qui est notable pour l'emploi à Hull. (BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1972-1973*, Ottawa, CCN, 1973, p.18)

¹⁴ Caroline ANDREW dans GAFFIELD, p. 474.

¹⁵ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1972-1973*, Ottawa, CCN, 1973, p.16

souterrains, une amélioration du réseau routier et la construction immobilière en hauteur sont les éléments vantés dans le rapport. Le cœur naturel de Hull est remplacé et un cœur artificiel, étranger au milieu, est transplanté, pour utiliser la même métaphore. Il est prévu que « la ville aux anciennes maisons à trois étages aura en son centre un complexe immobilier moderne évalué à environ 200 millions ¹⁶ » vers 1978. Le Hull historique et son tissu social sont appelés à disparaître pour faire place à la modernité, au progrès. La Commission tente de créer « une base économique centrale viable » pour Hull, mais qualifie de traumatique l'effet de ces changements. Les résidents déplacés n'appartiennent plus à ce milieu construit de toutes pièces pour accommoder le gouvernement fédéral et « mettre en valeur le côté québécois de la capitale pour compléter Ottawa ¹⁷ ». La CCN s'applique à démontrer l'aide qu'elle apporte à la Cité de Hull au-delà de l'apport d'emplois générés par la présence prochaine des édifices fédéraux : « Le développement inégal des deux rives de l'Outaouais découle notamment du fait que la municipalité de Hull et celles de ses environs n'ont pu financer la construction d'une canalisation d'adduction d'eau et de réseaux d'égouts convenables ¹⁸ ». Une aide financière du gouvernement fédéral est donc accordée à cet effet. Le gouvernement Trudeau met les bouchées doubles et prend plus de place que le gouvernement québécois à Hull.

De l'autre côté, sur la berge occidentale de la rivière des Outaouais, la stratégie consiste, dans la mouvance de ce que Pierre Trudeau avait amorcé dès la fin des années 1960, à forcer à tout prix les Québécois, les francophones notamment, à choisir entre le Québec (indépendant) et le Canada. [...] Pour remporter la mise, les officiers fédéraux tablent sur deux moyens principaux : d'abord, s'imposer au Québec

¹⁶ *Ibid.*, p.17.

¹⁷ *Ibid.*, p.17.

¹⁸ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-dixième rapport annuel 1969-1970*, Ottawa, CCN, 1970, p.10.

par l'argent et les symboles; ensuite, tenter par tous les moyens, y compris légaux, de piéger la quête d'affirmation québécoise ou de l'enrayer¹⁹.

Dans cet extrait, l'historien Jocelyn Létourneau ne fait pas spécifiquement référence aux projets de la CCN. Néanmoins, son constat semble fort bien s'appliquer à la logique qui dirige ses initiatives. Ainsi, le financement de l'usine de filtration et de l'usine d'épuration est divisé en parts égales entre la CCN, la Communauté régionale de l'Outaouais (CRO) et le gouvernement du Québec²⁰. Ces établissements servent respectivement trois et douze municipalités. Ces services aident aussi la province, car ils permettent la construction « d'un nouveau complexe régional destiné au secteur québécois de la région de la Capitale nationale²¹ ». Enfin une présence du gouvernement québécois à Hull.

Suite aux conclusions de la Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire du Québec (CEITQ), le gouvernement provincial doit inévitablement s'impliquer et démontrer son intérêt pour l'Ouest québécois, notamment dans la RCN. La construction d'un centre administratif est décidée en 1968, l'achat des deux acres et demi de terrain à cet effet a lieu en 1970. Le déroulement des étapes avant que le centre soit opérationnel en 1978²² est lent, ce qui est reproché au gouvernement québécois. En 1971, « deux pâtés de maison sont disparus; des familles entières ont été déplacées²³ », puis rien ne bouge avant la signature du contrat pour la construction du complexe avec l'entrepreneur Cadillac-Fairview en été 1975. La Place du Centre, située en plein cœur des 15 acres du gouvernement fédéral, regroupe des bureaux régionaux ministériels ainsi qu'un palais de justice. Selon Oswald Parent, « le but du

¹⁹ Jocelyn LÉTOURNEAU, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire et identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000, p.164.

²⁰ Le Régional Hull, « Réalisations du gouvernement du Québec dans l'Outaouais », *Le Régional Hull*, avril 1972, p.16.

²¹ BCCN, CCN, *Soixante-dixième rapport annuel 1969-1970*, p.11.

²² Caroline ANDREW dans GAFFIELD, p. 478-479.

²³ Le Régional Hull, « Pour quand le nouveau Palais de Justice? », *Le Régional Hull*, mars 1971, p.6.

gouvernement québécois est d'être le symbole visible de la présence du Québec dans le voisinage immédiat des édifices fédéraux²⁴». L'éditorialiste Gilles Tanguay du journal *Le Régional* partage d'ailleurs l'opinion du député Parent sur l'importance du rôle que doit jouer l'Outaouais de par sa proximité avec Ottawa : « Refléter l'originalité du Québec dans ses institutions, dans ses entreprises et dans sa culture²⁵. » À cela doit s'ajouter le besoin, récemment compris, d'une intervention accrue du provincial dans le domaine de l'urbanisme à l'échelle du Québec. Sans être uniquement motivée par les projets du gouvernement fédéral, dont l'importance de la CCN est ressortie lors des auditions de la CEITQ, une prise de conscience du ministère des Affaires Municipales du Québec le pousse à « tout faire en son pouvoir pour pallier l'absence d'une loi-cadre d'urbanisme²⁶». Dans ce contexte, les propriétés sur le tracé des routes 11 et 8 (autoroutes 5 et 50) sont également sujettes à des expropriations.

Avec tous ces travaux sur son territoire, la cité de Hull se trouve à gérer un grand nombre de relocalisations de citoyens, puis, incidemment, la construction de nouveaux logements pour compenser les pertes dans le centre-ville. Le relogement anime nombre des séances du conseil municipal au début des années 1970. Or, la ville doit aussi voir à la relocalisation et aux expropriations relatives à la transformation et au prolongement des routes 8 et 11 en autoroutes : l'autoroute 50 et l'autoroute 5 ou de la Gatineau. Dans cette optique, la ville doit parfois s'imposer pour avoir son mot à dire. Le conseil municipal défend l'idée que les tracés de ces autoroutes doivent être planifiés de façon à éviter un maximum d'expropriations dans un secteur déjà largement éprouvé : l'Île de Hull. En effet,

²⁴ Caroline ANDREW dans GAFFIELD, p.478.

²⁵ Gilles TANGUAY, «Investissements de 500 millions des gouvernements dans l'Outaouais», *Le Régional Hull*, 12 mai 1972, p.2.

²⁶ BANQ, A36A1 A1, Ministère des Affaires municipales, *Rapport annuel 1972-1973*, Québec, 1973, p.54.

l'autoroute 5 doit relier Hull à « Tenaga [Chelsea], sur les limites nord de la région de la capitale fédérale. [...] La nouvelle autoroute empruntera un axe nord en grande partie dans les limites est du parc de la Gatineau²⁷». Pour y accéder à partir de la capitale, un élargissement du boulevard Maisonneuve s'impose. Ce boulevard est également la voie d'accès au centre-ville de Hull et le lien entre les deux rives de la capitale canadienne. L'autoroute 50 doit plutôt relier Hull au comté de la Petite-Nation vers l'est, facilitant le transport vers Montréal; tandis que vers l'ouest elle correspond à la route 148 reliant Hull au Pontiac. Une fois terminées, les deux autoroutes se joignent en un carrefour dans les alentours du lac Leamy et convergent vers Ottawa par le pont Macdonald-Cartier. La construction de ce pont implique aussi des expropriations afin de construire les approches. Enfin, les expropriations de la rue Laramée, sur le tracé de la 148, sont à l'extérieur de la zone à l'étude mais il est pertinent de les mentionner car, pour la population et la municipalité, elles ajoutent au fardeau des expropriations et relogements en cours.

Entre les expropriations, la planification et la réalisation de la rénovation urbaine, la création d'organismes d'aménagement du territoire et du logement (Communauté régionale de l'Outaouais, Société d'aménagement de l'Outaouais, Office municipal d'Habitation, etc.), la ville de Hull ne sait plus où donner de la tête et semble très désorganisée. En juin 1969, le mécontentement et la préoccupation des citoyens, surtout les propriétaires de l'Île, face aux changements de zonage engendrés par la rénovation urbaine, considérant « que tous ces changements audit règlement de zonage se font sans aucune planification²⁸ », incitent la ville

²⁷ Le Régional Outaouais, «Début prochain des travaux de prolongement de l'autoroute 5», *Le Régional Outaouais*, 16 juin 1972, p.3.

²⁸ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 3 juin 1969, p.23, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1969_1970_1.pdf, en décembre 2012.

à élaborer un plan directeur de toute urgence pour expliquer et planifier cette rénovation. Or, la ville est toujours laissée pour compte dans la planification de son territoire dans les projets du fédéral et du provincial. En juillet 1970, la formation d'un comité qui rencontrerait les autorités provinciale et fédérale responsables de l'aménagement de la RCN est proposée, afin que la ville soit informée des plans de ces autorités et puisse ainsi participer aux décisions :

CONSIDÉRANT qu'il est tout de même normal que le conseil municipal de Hull, à titre de mandaté des contribuables de la cité de Hull, connaisse les projets des gouvernements fédéral et provincial; PROPOSÉ PAR L'ÉCHEVIN J.M. SÉGUIN APPUYÉ PAR L'ÉCHEVIN P.E. POULIN QUE ce conseil forme un comité composé de son honneur le maire agissant comme président et de messieurs les échevins de l'Île de Hull, messieurs Julien Groulx, J.E. Bériault et J.A. Maurice; lequel comité aura pour mandat de rencontrer conjointement si possible, monsieur Jean Marchand, ministre fédéral responsable du développement de la capitale nationale, le député de Hull monsieur Oswald Parent, ministre provincial, délégué auprès de la commission de la capitale nationale, monsieur Gaston Isabelle, député de Hull au fédéral et monsieur Douglas Fullerton, président de la commission de la capitale nationale, afin d'établir des modalités qui permettront à l'avenir aux autorités municipales, de participer aux décisions qui impliqueront l'avenir de l'île de Hull²⁹.

La planification urbaine de Hull est alors un débat transporté à un niveau supérieur : entre le fédéral et le provincial. Il est inadéquat de dire que ces gouvernements souhaitent s'attirer les bonnes grâces ou l'attachement de la ville, de ses citoyens et de ses dirigeants. Visiblement, la Cité de Hull est écartée des échanges la concernant. La présence du gouvernement du Québec et ses investissements en Outaouais est un thème récurrent dans les articles du journal *Le Régional* pour cette année. La province investit davantage dans la région.

²⁹ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 20 juillet 1970, p.33, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1970_1971_1.pdf, en décembre 2012.

En avril 1970, le tracé de la route 8 (autoroute 50) est accepté par la ville, mais en juillet 1971 la cité ne sait toujours pas s'il s'agit du tracé officiel³⁰. Il semble que celui-ci ait changé au point que, le 7 septembre 1971, le conseil municipal adopte une résolution ayant pour but de «rencontrer dans le plus bref délai le Ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, afin de faire valoir son point de vue pour que le tracé de la nouvelle route no. 8 déjà approuvé par la cité soit maintenu [...]»³¹. Effectivement, «selon la lettre du 28 juillet 1971, de M. John Connolly, ingénieur-adjoint au sous-ministre de la voirie du Québec, des modifications importantes doivent être apportées au tracé antérieurement approuvé [...]»³². La ville est déjà dans l'élaboration d'un plan directeur d'urbanisme et souhaite harmoniser les projets de la CCN et du gouvernement du Québec avec sa propre vision. Or, le nouveau tracé adopté par les deux paliers gouvernementaux n'est pas celui qui est inclus au plan, alors presque achevé, de la firme Roger Gagnon et Associés. Sans compter que le nouveau tracé pourrait engendrer plus d'expropriations sur l'Île de Hull :

QUE le conseil municipal considère que le changement du tracé de la nouvelle route no. 8 à partir de l'échangeur Montclair - St-Rédempteur, c'est-à-dire, de longer le ruisseau de la Brasserie jusqu'au boulevard Taché et se raccorder à la future promenade des Voyageurs au lieu d'enjamber le ruisseau de la Brasserie et de s'incurver vers l'ouest dans l'axe de la rue Laramée, ne répond pas aux besoins actuels et futurs du développement de la cité de Hull et de la région, tel que préconisé au plan directeur de la cité. Au lieu d'agir comme principal support du développement résidentiel et industriel de l'ouest du territoire de l'Outaouais et son principal axe de circulation et de transport en commun, le tracé exigé par la commission de la Capitale

³⁰ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 6 juillet 1971, p.32-33, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1971_1972_1.pdf, en décembre 2012.

³¹ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 7 septembre 1971, p.68, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1971_1972_1.pdf, en décembre 2012.

³² *Ibid.*, p.66.

Nationale aura pour conséquence de congestionner davantage le boulevard Taché, de déprécier les abords du ruisseau de la Brasserie et d'acheminer sur la future Promenade des Voyageurs en bordure de la rivière des Outaouais, une circulation de véhicules automobiles et de camions qui n'est pas souhaitable³³.

Plus d'un an plus tard, le nouveau tracé de la route 8 fait toujours l'objet d'une forte opposition de la part du conseil municipal, particulièrement après l'adoption du plan directeur. La Cité de Hull formule des revendications auprès de la CCN et du gouvernement du Québec afin de faire respecter leurs ententes préalables sur quatre points:

1- Le tracé de l'autoroute 50 et de l'échangeur Freeman. 2- Le tracé de la route 8 dans l'axe de la rue Laramée. 3- Le tracé du réseau routier à l'intérieur des limites de la Cité afin de permettre le développement vers l'ouest. 4- Le Conseil de la Cité doit être consulté avant que des décisions soient prises au niveau des gouvernements provincial et fédéral³⁴.

La ville se trouve à couteaux tirés entre la CCN et le gouvernement du Québec. Si elle était auparavant ignorée, le « parent pauvre du Québec », la rive industrielle et inesthétique de la capitale nationale, elle fait maintenant l'objet de projets de grande envergure devant l'inclure dans la capitale canadienne, puis la promouvoir comme véritable métropole de l'ouest québécois. À une époque où la Cité de Hull commence à se questionner sur son identité, un nouvel acteur s'impose dans la planification urbaine : les citoyens.

Mouvement de contestation : L'Assemblée générale de l'Île de Hull

L'Assemblée générale de l'Île de Hull (AGIH) est d'abord un groupement citoyen laïc tenant de l'Action catholique, plutôt qu'une assemblée contestataire. « Ce que l'on

³³ *Ibid.*, p.67.

³⁴ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 24 octobre 1972, p.100, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1972_1973_1.pdf, en janvier 2012.

nomme "Action catholique" est la résultante d'une institutionnalisation progressive d'initiatives prises par des laïcs dans le but de défendre les droits de l'Église et de la religion dans un monde moderne sécularisé³⁵. » Si le mouvement de l'Action catholique est particulièrement fort des années 1930 à 1950, « les mouvements ont survécu bien au-delà, jusqu'aux années 1960, et dans certains cas jusqu'à aujourd'hui³⁶ ». C'est dans ce contexte que l'évêque de Hull à l'époque, Mgr Paul-Émile Charbonneau, entreprend de créer l'AGIH. Il désire se rapprocher de la classe ouvrière de l'Île de Hull dans le cadre du renouveau de l'Église qui doit se faire « par une meilleure compréhension de la population et un contact plus étroit avec elle³⁷ ». Dans les suites du concile Vatican II, l'Église adapte « la transmission du message évangélique afin d'actualiser ce dernier aux besoins du monde contemporain³⁸ ». Auparavant critique de la modernité, elle adopte une approche personnaliste et socialisante dans le but de « rétablir le dialogue et même de participer activement aux plus fines tendances du monde contemporain³⁹ ». Elle rejoint ainsi la population par le vecteur de l'animation et des groupes de soutien. L'AGIH et Roger Poirier sont représentatifs de cette tendance généralisée, « les années 1970 allaient effectivement être le tremplin d'un grand nombre d'expériences pastorales et liturgiques, notamment dans plusieurs groupes communautaires laïcs⁴⁰ ». C'est dans cet état d'esprit que l'Oblat revient en Outaouais :

C'était quelque chose qui nous rejoignait comme méthode : aller voir le monde, la formation du VOIR - JUGER - AGIR, la formation par l'enquête, les principes

³⁵ Louise BIENVENUE, *Quand la jeunesse entre en scène, L'Action catholique avant la Révolution tranquille*, Cap-Saint-Ignace, Boréal, 2003, p.50.

³⁶ *Ibid.*, p.17.

³⁷ Caroline ANDREW dans GAFFIELD, p.587-588.

³⁸ E.-Martin MEUNIER, *Le pari personnaliste, Modernité et catholicisme au XXe siècle*, Québec, Fides, 2007, p.15, note 7.

³⁹ *Ibid.*, p.257.

⁴⁰ *Ibid.*, p.292.

comme faire entre eux, par eux, pour eux, faire, faire avec, faire faire. L'animation sociale m'apparaissait une forme d'intervention communautaire dans le milieu orienté vers un changement de société⁴¹.

Poirier anime l'AGIH selon ce « nouvel entendement du monde et de la vocation de la religion dans ce monde ⁴² ». Malgré qu'il réside à Ottawa en tant que formateur des séminaristes oblats, il œuvre quotidiennement à Hull.

Entre les formations en organisations communautaires et l'élaboration d'une enquête participative devant aider à la compréhension du milieu par et pour les gens du cœur de Hull, l'AGIH se concrétise et dès « l'automne 1969, l'AGIH est structurée; elle est subventionnée par la Division de bien-être du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social. Roger Poirier, Oblat, en devient le directeur⁴³ » et rapidement l'Assemblée se dote de comités de citoyens portant sur des problématiques d'actualité les touchant directement⁴⁴. Cette façon de faire est caractéristique de l'Action catholique où « l'accent était mis sur la formation de cercles d'études et d'œuvres de charité, à fort relents moralisateurs et paternalistes envers la classe ouvrière⁴⁵ ». Fortement inspirée par la devise de l'Action catholique, voir – juger – agir, l'objectif général de l'AGIH s'oriente ensuite vers une «valorisation des défavorisés dans une prise de conscience collective de leur situation⁴⁶ ». Ce n'est que plus tard que sa vocation militante se révèle :

Avec la montée des menaces d'expropriations dans l'aire 1, l'aire provinciale et l'aire fédérale, l'A.G.I.H. met beaucoup d'emphasis sur la relève du niveau économique des résidents de l'Île de Hull par la participation aux pouvoirs publics. Dès lors elle

⁴¹ POIRIER cité dans FAVREAU, p.20.

⁴² MEUNIER, p.283.

⁴³ Caroline ANDREW dans GAFFIELD, p.588.

⁴⁴ Les comités de propriétaires et de locataires des aires d'expropriations, entre autres, sont très actifs au sein de l'AGIH.

⁴⁵ BIENVENUE, p.50.

⁴⁶ BANQ, P134-2/2-2, AGIH, *Réunion des animateurs, résumé de notre dernière rencontre*, Hull, 4 décembre 1970, p.1.

entreprend la période la plus importante de son existence : celle du mouvement d'éducation populaire par la participation⁴⁷.

Alain Guimont explique que le but de l'assemblée est de « regrouper les résidents de l'île de Hull afin qu'ils défendent mieux leurs intérêts. [...] [Ces intérêts] sont en opposition avec les intérêts politiques du gouvernement fédéral et les intérêts économiques du grand capital et de ses sous-représentants, la petite bourgeoisie locale⁴⁸».

Le 19 août 1969 a lieu un premier événement de protestation populaire organisé par le comité de citoyens vivant sur le site du futur centre administratif provincial : une marche de 300 personnes, surtout des locataires expropriés, se rend à l'Hôtel de Ville afin de « pousser les responsables municipaux à prévoir d'avance une planification urbaine, mais, surtout, ils désirent qu'on les informe vraiment⁴⁹». Ces locataires doivent quitter leurs logements pour septembre, or, « la liste de logis libres, que la ville a fournie, ne comprenait pas de prix abordables pour les gens du secteur, une douzaine de familles considèrent sérieusement de refuser de partir tant que la construction de logis à prix raisonnables ne sera pas terminée». Il est intéressant de noter que les propriétaires restent à l'écart, apparemment victimes de menaces à l'endroit de la compensation financière promise par le gouvernement contre leurs propriétés⁵⁰. Les citoyens rencontrent le maire Marcel D'Amour et les conseillers municipaux à qui ils adressent leurs demandes : prioriser la construction de logements, repousser les expropriations d'un an afin d'achever la construction de ces logements, être davantage informés et que la ville se dote d'un plan directeur de relogement. Le maire D'Amour réplique que si le projet est retardé, surtout en cette année d'élections

⁴⁷ Alain GUIMONT dans Serge BORDELEAU et Alain GUIMONT, *Luttes urbaines à Hull*, thèse de maîtrise (science politique), Université Laval, 1976, p.150.

⁴⁸ *Ibid.*, p.161.

⁴⁹ Le Droit, «Marche sur l'hôtel de ville», *Le Droit*, 8 août 1969, p.19.

⁵⁰ POIRIER, p.122.

provinciales, il n'aura peut-être pas lieu et il est nécessaire. La porte-parole du groupe, Thérèse Rochon, avance qu'« il faut absolument que la population de Hull soit consciente de la situation dramatique qui menace les locataires chassés de leurs logis par l'expropriation⁵¹ ». La marche peut les sensibiliser à cet effet, en ce sens l'AGIH atteint son but.

L'AGIH pose des actions dans le but de participer à la prise de décision et de faire respecter la population affectée par les choix des autorités en place. Elle organise des soirées d'information, des manifestations, publie des lettres ouvertes au quotidien *Le Droit*, se prononce sur les sujets touchant ses membres⁵². Relativement au plan directeur de la Ville de Hull, très lié à celui de la CCN, l'AGIH juge qu'il « favorise une intégration définitive de Hull à la capitale fédérale⁵³ » et que, incidemment, les emplois en industries et commerces vont chuter au profit de la fonction publique. Animateur à l'AGIH, le Père Marcel Pelletier publie une lettre ouverte dans *Le Droit* dans laquelle il compare les expropriations massives à la déportation des Acadiens⁵⁴. C'est un exemple qui illustre à quel point les citoyens sont ébranlés par les projets de la CCN. Pelletier dénonce dans sa lettre un article de la revue McLean titré « Hull, ville à vendre » et traitant du marchandage politique sur la rénovation urbaine. Il rappelle la situation pénible des 400 ménages délogés qui sont négligés par les gouvernements et les conséquences de la rénovation urbaine. L'important travail d'aide et d'accompagnement aux expropriés fait par les comités citoyens est vanté et l'auteur ajoute qu'il serait souhaitable de voir les gouvernements en faire autant.

⁵¹ Philippe GAGNON, « Un cris : Pas de logis pour nous », *Le Droit*, 20 août 1969, p.27.

⁵² Selon Poirier, en huit mois (1969) vingt-cinq lettres ont été publiées. (POIRIER, p.122). Toutefois, les auteurs de ces lettres ne se présentent pas toujours comme étant membres de l'AGIH. À moins qu'ils soient des membres largement impliqués, comme le Père Marcel Pelletier, il est difficile de les identifier.

⁵³ BANQ, P134-2/3-9, AGIH, « Où nous conduira ce plan directeur? », *Comité spécial sur le projet du Plan directeur pour la Ville de Hull*, Claude Létourneau, Novembre 1970, vol.1, no 2, p.3.

⁵⁴ Marcel PELLETIER, « Hull, ville à vendre! », *Le Droit*, 12 août 1969, p.6.

Selon l'AGIH, la CCN désire accentuer la dépendance de Hull face au gouvernement fédéral et éviter le développement des secteurs industriel et commercial. Avec de tels plans, « on empêchera Hull de devenir la métropole de l'Ouest du Québec. Hull n'aura donc plus d'identité propre⁵⁵ ». L'Assemblée accorde beaucoup d'importance à l'identité locale, davantage qu'à l'attachement à la province. Mais le Québec n'est pas délaissé pour autant. Hull doit à tout prix être la métropole de l'ouest de la province. L'identité régionale est donc également importante. Afin d'arriver à cet objectif, la province doit notamment relier les villes québécoise par un réseau routier organisé (surtout vers Montréal), acquérir les terrains de la CCN dans le secteur Lac des Fées et faire reculer le Parc de la Gatineau au nord du boulevard Gamelin, faire du centre-ville un pôle d'attraction pour l'Outaouais, construire des institutions régionales (université, centre culturel, centre de santé fonctionnel, centre administratif provincial, etc.) et développer une conscience régionale par un schéma d'aménagement régional⁵⁶. Ces objectifs ne sont certainement pas étrangers aux conclusions de la CEITQ. Une politique de développement industriel est également demandée afin de développer les emplois de façon indépendante du gouvernement fédéral, tout comme dans le domaine touristique qui mérite un développement au niveau des attraits, des accommodations et de l'accessibilité en milieu rural.

En fait de rénovation urbaine, l'AGIH ne nie pas le besoin d'éliminer les logements insalubres et de moderniser les infrastructures de la ville. Elle apporte toutefois des suggestions quant à la manière dont s'effectue la planification : établir une politique de relogement réaliste et cohérente, proposer une aide à la rénovation aux propriétaires,

⁵⁵ BANQ, P134-2/3-9, AGIH, « Où nous conduira ce plan directeur? » Claude Létourneau, p.3.

⁵⁶ BANQ, P134-2/3-9, AGIH, « Les objectifs à poursuivre », *Comité spécial sur le projet du Plan directeur pour la Ville de Hull*, Claude Létourneau, novembre 1970, vol.1, no 2, p.16.

préserver des zones à faible densité dans l'Île de Hull, construire des logements ou des secteurs pour tous afin d'éviter la ségrégation des classes sociales, prévoir des centres de loisirs dans les quartiers défavorisés, municipaliser le sol afin d'éviter toute spéculation foncière, puis rationaliser le transport en commun⁵⁷. L'Assemblée comprend les besoins de la ville, sa participation ne semble que souhaitable à la lecture de ces propositions. L'AGIH encourage une forme de rénovation urbaine, mais les conséquences de ces changements ne sont-elles pas en contradiction avec les demandes des groupes sociaux défendus par l'Assemblée? Bordeleau et Guimont le croient :

Dans un premier temps, l'A.G.I.H. (Assemblée générale de l'Île de Hull) affronte l'élite locale, dont la volonté de regain économique se manifeste par la rénovation urbaine. Cette lutte se caractérise par l'utilisation de schèmes dominants d'analyse et d'action. L'A.G.I.H. en arrive donc logiquement dans son action, à favoriser la rénovation urbaine. De ce fait, elle va à l'encontre de ses propres objectifs, de ceux des travailleurs et par voie de conséquence, elle défend ceux de la bourgeoisie locale et nationale. [...] Par la suite, l'A.G.I.H. prend conscience des contradictions dans lesquelles elle s'embourbe. La venue de nouveaux militants, le développement de la conjoncture favorisent la montée d'une nouvelle analyse, beaucoup plus axée sur la politique d'affrontement⁵⁸.

Effectivement, l'influence du marxisme-léninisme au sein des membres de l'AGIH apporte un changement dans la façon dont l'AGIH cherche à s'imposer dans la sphère politique. L'AGIH n'est toutefois pas le seul groupe qui fait pression sur les autorités pendant cette période mouvementée.

L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) se préoccupe de l'aspect économique dans le débat social entourant les expropriations et la présence du gouvernement fédéral sur l'Île de Hull. Fondée en 1966, réorganisée en 1969 suite à l'occupation étudiante du Cégep de l'Outaouais de 1968, moment marquant pour la suite de ce mouvement

⁵⁷ *Ibid.*, p.17-18.

⁵⁸ Alain Guimont dans BORDELEAU et GUIMONT, p. 162.

gauchiste, ce n'est qu'en 1971 que « l'appui de la Compagnie des jeunes Canadiens⁵⁹ (CJC) lui permet d'embaucher du personnel permanent⁶⁰ ». L'ACEF apporte une aide en gestion financière aux ménages, voit à la création de l'Association des locataires de l'Outaouais (conjointement avec l'AGIH et la CJC) suite à la montée des loyers suivant les expropriations et s'implique dans la sensibilisation citoyenne. Elle se positionne progressivement comme un groupe de souche socialiste dans un contexte d'économie capitaliste : « Le problème, en 1975, ne saurait donc plus être limité à l'aide économique à la famille mais doit être perçu comme étant un d'organisation des consommateurs en une force suffisamment puissante pour contrer la puissance de l'entreprise capitaliste⁶¹. » En fait d'actions militantes, l'ACEF « organise des rencontres, participe aux campagnes dénonçant les pratiques injustes pour les consommateurs, dispense des conseils juridiques et [...] collabore aussi étroitement avec les groupes syndicaux pour les questions visant à préserver les emplois industriels dans la région⁶² ». Ces actions doivent être mises en parallèle avec celles de l'AGIH car, progressivement, les divers groupes et comités citoyens se rapprochent et finalement unissent leurs forces en avril 1973. L'AGIH devient le RCCH (Regroupement des comités de citoyens de Hull). « Ce nouveau nom reflète plusieurs changements quant à la structure, au territoire et à l'idéologie. La structure centrale du RCCH est supposée rassembler les représentants de divers comités, couvrir tout le territoire de Hull et avoir une

⁵⁹ « La Compagnie des jeunes Canadiens (CJC), un organisme bénévole de courte durée du gouvernement canadien, a le mandat d'encourager le développement social, économique et communautaire au Canada. Promise en 1965, et officiellement établie en 1966, la CJC recrute des jeunes Canadiens, leur enseigne des techniques d' "animation sociale", puis les envoie travailler dans des programmes communautaires partout au pays, moyennant un modeste salaire. [...] La compagnie perd son autonomie en 1969, mais subsiste jusqu'en 1976, année où elle est dissoute lors d'une campagne d'économie du gouvernement. » (Robert BOTHWELL, « Compagnie des jeunes Canadiens », *L'Encyclopédie canadienne*, Institut Historica Dominion, document consulté en ligne sur <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/compagnie-des-jeunes-canadiens>, en août 2013.)

⁶⁰ Caroline ANDREW dans GAFFIELD, p.593.

⁶¹ BANQ, P134-2/3-11, ACEF, « Bientôt cinq ans », *Rapport annuel 1974-1975*, 1975, p.2-3.

⁶² Caroline ANDREW dans GAFFIELD, p.593.

orientation plus explicitement conflictuelle⁶³.» Cette réorientation n'est pas étrangère à l'influence marxiste-léniniste au début des années 1970.

Sans faire l'histoire de la popularité grimpante de la gauche idéologique au Québec à la jonction des années 1960 et 1970⁶⁴, il est important de comprendre que par la compétition interne que ces organisations, généralement des partis politiques, mènent dans leur recrutement, les militants gauchistes vont tenter par tous les moyens d'attirer le plus de gens possible à leur mouvement. Progressivement, les marxistes-léninistes (ML), notamment des membres du Parti communiste ouvrier (PCO), noyautent les établissements d'enseignement, les usines, les syndicats, les centre locaux de services communautaires, les hôpitaux, les garderies populaires, les associations pour la défense des droits, les associations coopératives, les comptoirs alimentaires⁶⁵. Les associations citoyennes de l'Outaouais ne sont pas en reste.

Un exemple de l'impact des ML en Outaouais se trouve à l'AGIH, puis au RCCH. Quelques membres du RCCH en témoignent dans l'ouvrage de Poirier. Ces témoignages sont riches en renseignements sur la façon dont les ML introduisent leurs idées au sein des associations citoyennes. Ainsi, le journal de l'assemblée, d'abord nommé *Dans l'Île* puis rebaptisé *Journal Populaire* en 1974, « se voulait un instrument au service de tous les comités de citoyens-nes et groupes populaires⁶⁶ » afin de faire circuler les idées entre ces groupes et comités et la population. Or, « certains militants, qui se regroupaient dans des groupuscules politiques d'inspiration marxiste, critiquaient sérieusement les orientations du

⁶³ *Ibid.*, p.591.

⁶⁴ Consulter l'ouvrage de Jean-Philippe Warren à cet effet : *Ils voulaient changer le monde, le militantisme marxiste-léniniste au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2007, 252 p.

⁶⁵ *Ibid.*, p.24.

⁶⁶ POIRIER, p.248.

R.C.C.H. et de son journal⁶⁷». Leur reproche principal est le manque d'orientation politique du journal, soit comment faire participer les citoyens à une ligne d'action commune si elle ne s'inscrit pas dans un cadre précis. Ces militants ont gain de cause. En 1974, un comité de cinq personnes liées à différents partis politiques de gauche prend en charge le journal et selon les observations de Poirier, le transforment en « un instrument de propagande au service de leur groupe politique d'inspiration marxiste⁶⁸ ». Ni le RCCH ni l'AGIH ne sont, à la base, des mouvements rattachés à une idéologie politique, l'AGIH étant plutôt liée à l'Action catholique. La protestation des groupes citoyens contre les changements apportés par la CCN dans le centre-ville de Hull est davantage une réponse à la destruction du milieu de vie qu'une contestation à l'endroit d'un fédéralisme globalisant, ou encore contre le capitalisme qu'ils représentent. Corrélativement, il ne s'agit pas d'une manifestation en faveur d'un nationalisme québécois fort. L'arrivée de membres ML politise l'organisation, sans pour autant encourager un nationalisme quelconque. Il faut dire qu'après les années 1960, le mouvement nationaliste pour l'indépendance du Québec est rejeté par les ML :

Reprenant les textes de Mao pour les appliquer à la situation nationale, le raisonnement des m.-l. peut se résumer ainsi : 1. Au Canada, la contradiction principale oppose la bourgeoisie canadienne au prolétariat canadien; 2. Seul le socialisme peut mettre un terme à l'exploitation et à l'aliénation capitalistes; 3. La nation québécoise est opprimée par le chauvinisme canadien et il importe de reconnaître son droit à l'autodétermination, mais l'indépendance serait une erreur, car elle servirait les intérêts des élites conservatrices. La petite bourgeoisie provinciale rangée derrière le projet souverainiste ne peut donc être considérée comme une alliée, même stratégique⁶⁹.

Les ML veulent plutôt inscrire la démarche de l'AGIH dans un contexte de lutte de classes.

L'Assemblée et ses revendications s'y prêtent particulièrement bien avec la situation de rénovation urbaine dans laquelle elle se construit. Les citoyens impliqués se sont d'abord

⁶⁷ *Ibid.*, p.249.

⁶⁸ *Ibid.*, p.249.

⁶⁹ WARREN, p.115.

laissés porter par le militantisme. D'intéressants témoignages recueillis par Roger Poirier démontrent que par les luttes contre les expropriations, les citoyens se conscientisent sur l'écart des classes sociales, ce qui est d'ailleurs un des objectifs de l'AGIH peu après sa création. Ils participent à des groupes de lecture où ils lisent des textes de Mao et de Lénine, offrent et suivent des formations sur des sujets tels que l'inégalité sociale.

Murielle Laverdière et Daniel Fortin se souviennent qu'un participant du RCCH, après avoir adhéré à la Ligue communiste marxiste-léniniste, fait du recrutement au sein des groupes de lecture. Beaucoup rejoignent un parti ou une ligue. Le militantisme demande une grande implication. C'est tout ou rien :

Moi, j'ai fait partie d'un cercle de lecture, et Daniel aussi. Mais, à un moment donné, on nous a remerciés de nos services. Moi, ils me demandaient de passer le journal à 5 heures du matin; alors, j'avais des réticences, car j'avais des enfants. Mon mari Daniel est allé souvent chez Eddy. Mais, à un moment donné, ils ont voulu que l'on s'implique plus et qu'on devienne des sympathisants, qu'on passe à une autre étape⁷⁰.

Leur refus les écarte progressivement des actions de l'organisation. C'est que les ML sont guidés par un but dont une étape primordiale consiste à « organiser les éléments actifs et progressistes du prolétariat en les politisant, c'est-à-dire en traduisant les contradictions économiques en forces économiques⁷¹ ». C'est précisément ce que Murielle et Daniel ont vécu. Si au départ « l'univers des organismes communautaires s'offre comme un champ de bataille pour l'extrême gauche » ils deviennent progressivement ennemis des ML, même que des mesures radicales sont « utilisées pour se débarrasser des groupes communautaires perçus comme facteurs d'intégration sociale, donc entraves à la consolidation des luttes de classe⁷² ». Jeanette Laframboise explique dans son témoignage comment les ML font de

⁷⁰ Témoignage de Murielle Laverdière et Daniel Fortin, tel que cité dans POIRIER, p.252.

⁷¹ WARREN, p.56.

⁷² *Ibid.*, p.139 et 141.

l'intimidation auprès des membres qui choisissent de ne pas s'impliquer outre mesure dans un mouvement politique ou idéologique précis, mais plutôt dans la communauté. Si elle ne se laisse pas impressionner, l'englobement total requis par les ML est, entre autres, derrière l'essoufflement du RCCH à la fin des années 1970. Néanmoins, les militants n'apportent pas que de la propagande et de la discorde à l'AGIH. Les moyens de diffusion de l'information utilisés par l'assemblée sont inspirés par les groupes ML. Le *teach-in* « Hull année zéro » en est un bon exemple.

Après bien des complications⁷³ dans sa planification, le *teach-in* « Hull année zéro » a lieu à l'école Reboul, sur l'Île de Hull, le 23 mars 1971⁷⁴. Il s'agit d'un forum populaire organisé afin que la population se prononce sur le plan directeur de rénovation urbaine proposé par la ville, ainsi que sur l'avenir de la cité de Hull en général. C'est un moment important dans l'action de l'AGIH. Télévisé par la Société Radio-Canada lors d'une émission de *Sur le Vif*, 300 personnes y sont attendues mais plus de 600 s'y présentent. La soirée dure cinq heures et est animée par deux animateurs de l'AGIH, Claude Savoie de *Sur le Vif* et un animateur externe aux débats, Guy Beaugrand-Champagne. La participation des citoyens est tout de même active, malgré que certains individus moins politisés se soient sentis mal à l'aise de s'exprimer en comparaison avec d'autres qui véhiculaient des idées élaborées :

Les gens des comités de citoyens, les ouvriers en général se sont sentis mal à l'aise et ont pu difficilement exprimer leurs sentiments. [...] Ils laissaient les autres parler pour eux alors qu'ils auraient pu dire la même chose dans un langage tellement plus simple avec exemple à l'appui. Les autres ont été complètement dépassés par le niveau de la discussion. La plupart des choses préparées dans les comités ont été dites

⁷³ Le *teach-in* doit avoir lieu le 23 février 1971. Or, une importante tempête de neige le repousse au mois de mars.

⁷⁴ L'information sur le *teach in* vient majoritairement du document de l'AGIH fait par Raymond Levac : BANQ, P134-2/3-5, AGIH, *Teach-In « Hull année zéro »*, Raymond Levac, Hull, avril 1971.

lors du Teach-in, mais combien timidement. Certains ont dit que les meilleurs parties, c'étaient lorsque des gens exprimaient gauchement les problèmes concrets qu'ils vivaient⁷⁵...

Il est intéressant de noter que le tiers des participants sont des étudiants, l'autre tiers des gens politisés (politiciens, péquistes, ML, etc.) et le dernier des citoyens ordinaires. Cela oriente le débat vers une dimension plus politique.

La couverture du *teach-in* est curieusement absente du journal *Le Régional Hull*, tandis qu'il fait l'objet d'un éditorial et d'un article dans *Le Droit*. Dans son retour sur « Hull année zéro » Jacques Martel évoque une prise de conscience des Hullois face à leur situation. Son article mentionne quelques-uns des sujets couverts : l'opposition aux idées de district fédéral et de co-capitale, l'inégalité des Québécois bilingues et des anglophones unilingues dans la fonction publique, les conclusions de la commission Laurendeau-Dunton, les conclusions du rapport Dorion devant être appliquées, la valorisation des secteurs touristiques et industriels, etc. On reproche à la CCN sa grande influence à Hull :

La CCN a aussi eu droit à une gifle retentissante, pour ne pas écrire "plusieurs". Visiblement, on n'aime pas "cette structure de toutes les structures" qui psychologiquement essaie de vendre l'idée d'un district fédéral. Ce conditionnement des esprits dont on l'accuse est en fait de la "publicité trompeuse" préparée selon les règles du "marketing". Il faut "se déconditionner et se servir du rapport Dorion"⁷⁶.

Les problématiques et conclusions du rapport Dorion sont récurrentes dans le débat selon le journaliste. L'absence du député Oswald Parent est fortement remarquée. Martel relève également, à l'instar des animateurs de l'AGIH, que le manque de participation des citoyens de Hull est un gros problème, qu'ils ne sont pas assez politisés. Pour sa part, dans son éditorial, Marcel Gingras félicite les auteurs du forum et spécifie que, peu importants les

⁷⁵ BANQ, P134-2/3-5, AGIH, *Teach-In « Hull année zéro »*, Raymond Levac, Hull, avril 1971, p.5.

⁷⁶ Jacques MARTEL, « "Hull année zéro" : une prise de conscience », *Le Droit*, 24 mars 1971, p.23.

« résultats pratiques et immédiats » il faut encourager ce type d'initiative, mais dans un format plus court et sur des thèmes précis⁷⁷. Gingras admet que certaines interventions étaient insensées, que certains participants avaient du mal à exprimer leurs idées, mais que « l'expérience aidant, chacun en viendra à s'exprimer avec plus d'aisance ou de facilité et, partant, à parler avec plus de logique que certains me l'ont fait mardi soir ». L'éditorialiste voit positivement la participation des citoyens hullois à ces échanges à saveur politique, qui laissent deviner une plus grande politisation. Néanmoins, ils ne doivent pas être « noyautés par quelques agitateurs qui ne veulent que nuire » et peuvent être « même très utiles pour les élus du peuple ».

Au final, l'absence d'adoption de solutions concrètes suite au *teach-in* est problématique car c'est un des buts visés par l'exercice. Les conclusions du forum posent toutefois « les jalons à l'ébauche d'une véritable conscience régionale⁷⁸ ». Si l'« entité particulière » des Hullois s'exprime surtout en opposition à la CCN, il s'agit néanmoins de l'acteur le plus influent à Hull. Ils proposent donc un éloignement d'Ottawa. L'absence du Québec dans la région, le manque d'initiative de la ville et la non-implication des citoyens dans les plans de la CCN font partie des éléments ressortissant de la rencontre sur lesquels il y a consensus. À cause de l'opposition de l'AGIH au district fédéral et à la CCN en général, l'assemblée se fait associer au Parti québécois, ce qui risque de provoquer un durcissement de la position des élites en place à son sujet, l'Outaouais étant généralement une forteresse libérale. L'AGIH ne réfute pas cette affirmation, elle ne l'appuie pas non plus. L'Assemblée avoue son ambivalence à ce sujet. Mais, comme la région élit perpétuellement les mêmes partis sans interruption, l'AGIH se demande s'il est peut-être temps de critiquer le pouvoir en

⁷⁷ Marcel GINGRAS, « Hull, année zéro », *Le Droit*, 25 mars 1971, p.6.

⁷⁸ BANQ, P134-2/3-5, AGIH, *Teach-In « Hull année zéro »*, Raymond Levac, p.4.

place et de le remettre en question par une plus grande participation populaire. Conséquemment, le *teach-in* démontre qu'il ne faut pas que s'appuyer sur les gouvernements pour préparer l'avenir. En faisant participer les citoyens à un premier exercice de discussion sociopolitique, un pas est fait dans la politisation des citoyens souhaitée par l'AGIH.

Nationalisme québécois et identité hulloise : les soucis de la CCN

Le 29 avril 1970, aux élections provinciales, le Parti québécois (PQ) gagne sept sièges à l'Assemblée nationale avec 23.6% des voix. Le 29 octobre 1973, le PQ conserve six députés à l'Assemblée et forme l'opposition officielle avec 30.22% des votes⁷⁹. Le contexte politique québécois inquiète le gouvernement fédéral, ce qui est visible à l'examen des rapports annuels de la CCN dès 1970 par une inclusion des concepts de bilinguisme et de biculturalisme, puis par un changement du mandat de la Commission en 1971, suivi dans les années suivantes d'une réorientation des buts et objectifs de la CCN touchant directement la symbolique de l'inclusion de la Cité de Hull dans la capitale canadienne.

Le rapport annuel couvrant l'année financière 1970-1971 explique dès les premières pages les buts et objectifs du programme de la CCN, soit de favoriser l'aménagement de la RCN pour qu'elle devienne, entre autres, « le symbole des valeurs culturelles et linguistiques du Canada⁸⁰ ». C'est un élément nouveau qui n'est pas étranger aux conclusions de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ni à l'adoption de la loi sur les langues officielles en 1969. L'introduction au rapport annuel comprend une large

⁷⁹ Données provenant du site officiel du Parti québécois : Parti québécois, section Histoire, *Un parti attendu (1968-1976), La genèse du Parti québécois*, document consulté en ligne sur <http://pq.org/histoire/>, le 29 mars 2013.

⁸⁰ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Soixante et onzième rapport annuel 1970-1971*, Ottawa, CCN, 1971, p.1.

section sur l'acquisition de terrains à Hull « qui, une fois aménagés, devraient faire de la région un symbole et un modèle national⁸¹ ». Les ambitieuses constructions sur la rive hulloise sont « essentielles à la rénovation de Hull et au rapprochement de cette ville avec Ottawa. [...] Tous ces efforts permettent d'escompter pour bientôt une Capitale nationale à reflet bilingue et biculturel authentiquement canadien ». Le président de la CCN en 1971 est Douglas Fullerton⁸². C'est un personnage important pour le développement de l'Île de Hull, surtout après sa présidence, en étant derrière un important rapport de la CCN⁸³. Fullerton est un candidat de choix. « On comprend que le gouvernement Trudeau, qui attache une importance toute particulière à la région Ottawa-Hull, a voulu placer à la direction de la CCN un personnage qui voit d'un bon œil ses visées dans ce domaine⁸⁴. »

En 1972, la CCN achève les négociations avec la E.B. Eddy relativement à l'acquisition d'un terrain de 44 acres. La CCN affirme que « cette entente rend possible la disparition d'une des installations les moins esthétiques de tout le complexe Eddy et l'élimination de la majeure partie de leurs sources de pollution de l'eau et de l'air⁸⁵ ». Une entente stipulant qu'aucune mise à pied ne sera effectuée est conclue, préalablement à la transaction de 29.5 millions de dollars, l'usine déménageant son complexe. Néanmoins, « la plus grande partie de la population active du centre-ville sera formée de personnel de bureau plutôt que d'ouvriers d'usine ». Ce qui porte à penser que les expropriés, majoritairement des ouvriers résidant et travaillant sur l'Île de Hull, ne seront pas relogés sur l'Île ni

⁸¹ *Ibid.*, p.6.

⁸² Fullerton est président de la CCN d'août 1969 au 1^{er} juin 1973. Chroniqueur financier, il détient une maîtrise en science commerciales de l'Université McGill et a été directeur adjoint à la recherche pour la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. (Le Droit, « Douglas Fullerton nommé à la présidence de la CCN », *Le Droit*, 16 août 1969, p.1.)

⁸³ Voir : BCCN, *Tomorrow's capital... Invitation To Dialogue : regional planning concept proposed by the National Capital Commission = La Capitale de demain... Une invitation au dialogue : Concept d'aménagement régional proposé par la Commission de la Capitale nationale*, Ottawa, CCN, 1974, 89 p.

⁸⁴ Le Droit, « Douglas Fullerton nommé à la présidence de la CCN », *Le Droit*, 16 août 1969, p.1.

⁸⁵ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1971-1972*, Ottawa, CCN, 1972, p.3.

stratégiquement près de l'usine, qui ne sera pas dans un secteur résidentiel. Fullerton accomplit ainsi un des projets importants pour la CCN depuis le rapport Gréber, soit l'élimination de cet « obstacle gênant entre Hull et Ottawa. [...] Le plan visant à relier les centres-villes d'Ottawa et de Hull et rapprocher ainsi deux groupes linguistiques, deux cultures et deux provinces est déjà en voie de réalisation⁸⁶ ». Concernant la promotion du bilinguisme, la CCN se fait octroyer un nouveau mandat par le premier ministre le 22 décembre 1971, soit de « coordonner, au niveau fédéral, les initiatives de nature à favoriser le bilinguisme parmi le public et au sein des services officiels dans la région de la Capitale nationale⁸⁷ ». Cette nouvelle mission va dans le sens du rapprochement des cultures francophone et anglophone, québécoise et ontarienne de la RCN.

Le rapport annuel de la CCN 1972-1973 est rédigé sous la direction du président par intérim Jean-Claude LaHaye, originaire de Montréal. Il y est fréquemment mention de la dualité du peuple canadien. La symbolique nationale de la capitale est un sujet récurrent. La construction d'immeubles fédéraux y est décrite en lien avec « l'idéal d'unité nationale, le concept d'une région de la Capitale embrassant Hull de même qu'Ottawa et la région environnant les deux villes⁸⁸ ». Selon le rapport de LaHaye, la capitale d'un pays est le symbole de l'ensemble de ce pays, et ce, presque à égalité avec son drapeau. La question se pose : « Si les Canadiens français et les Canadiens anglais ne peuvent pas vivre en harmonie dans la capitale, où pourraient-ils le faire⁸⁹? » Dans cette optique, si le projet de capitale biculturelle est possible, c'est que la fédération canadienne est possible :

⁸⁶ *Ibid.*, p.13.

⁸⁷ Déclaration de Pierre Elliot Trudeau à la Chambre des communes le 22 décembre 1971 telle que citée dans : BCCN, CCN, *Rapport annuel 1971-1972*, p.37.

⁸⁸ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1972-1973*, Ottawa, CCN, 1973, p.7

⁸⁹ *Ibid.*, p.11.

Une association authentique des deux cultures fondatrices du Canada concrétisée dans le cœur de la capitale pourrait être le monument fondamental à la viabilité de la Confédération même. Pour atteindre l'objectif du projet, il importe que cette association répudie toute domination économique, sociale ou culturelle par l'un ou l'autre groupe. En même temps, la diversité et la fierté de l'identité doivent continuer à se refléter dans la nouvelle métropole de Hull⁹⁰.

Cette affirmation paraît irréaliste quand les conséquences des plans de la CCN sur la population originale de l'Île de Hull sont prises en considération.

En 1974 les références au symbolisme de la capitale comme « monument du fédéralisme canadien⁹¹ » sont tout aussi nombreuses. Selon le rapport, qui est rédigé peu de temps après la crise d'octobre et précédant l'arrivée du PQ au pouvoir en 1976, « les Canadiens désirent aussi rester confédérés. C'est la volonté nationale⁹² ». La CCN s'insère dans le débat soulevé par la montée en popularité du PQ, sans pour autant mentionner directement que ses inquiétudes viennent du fait qu'un parti indépendantiste représente l'opposition officielle au Québec. Elle explique toutefois qu'elle « ne cherche pas à détruire ou à remplacer les loyalismes provinciaux et régionaux, même si c'était possible. Son but, tel que l'a défini le Parlement, est d'être le centre de l'identité canadienne⁹³ ». Ce rappel plutôt défensif laisse entendre que la CCN a pris conscience des reproches qu'on lui fait à ce sujet, notamment à la CEITQ.

Les élections provinciales de 1970 et 1973 font l'objet d'une couverture régulière dans le quotidien francophone de la région. L'affirmation du soulagement du gouvernement fédéral face à l'élection et à la réélection de gouvernements libéraux est d'avantage couverte que l'élection de députés péquistes. Aucune lettre ou opinion de lecteurs n'est publiée. Il est

⁹⁰ *Ibid.*, p.13.

⁹¹ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1973-1974*, Ottawa, CCN, 1974, p.1.

⁹² *Ibid.*, p.2.

⁹³ *Ibid.*, p.4.

ainsi malheureusement difficile de sonder l'opinion populaire. Les éditorialistes Marcel Gingras et Philippe Gagnon abordent respectivement le sujet en 1970 et 1973. Dans son éditorial intitulé « Au Canada anglais de jouer maintenant », Gingras rappelle que, même si les libéraux ont gagné, ce dont il faut se réjouir, les indépendantistes ont augmenté leur appui et le Canada anglais doit en tenir compte. Il faut au gouvernement fédéral constamment démontrer son appui aux Québécois car « si, en majorité, les électeurs ont préféré la façon libérale à la façon péquiste, c'est qu'ils ont voulu donner une nouvelle chance à la Confédération et non parce qu'ils méprisaient M. Lévesque⁹⁴ ». Gingras mentionne au passage le mode de scrutin uninominal à un tour, qui ne tient pas compte du vote populaire.

En 1973 Gagnon réitère cette critique dans son éditorial. La forte majorité obtenue par le Parti libéral, qui récolte 55% des votes pour 101 sièges sur 110⁹⁵, tend à rendre l'opposition moins crédible et efficace à l'Assemblée nationale. L'éditorialiste explique que le PQ, comme opposition au nombre de députés restreint, doit avoir l'appui de la population s'il compte faire pression sur le gouvernement Bourassa. « En adoptant des positions intelligentes, rationnelles, les groupements de citoyens pourront peut-être quand même en arriver à stimuler le Gouvernement⁹⁶. » Il est intéressant que Gagnon fasse ce lien avec les groupes citoyens alors qu'ils sont en pleine effervescence sur l'Île de Hull. Reste à savoir s'ils sont derrière l'élection des députés péquistes en Outaouais en 1976. Le journal le plus lu des francophones de la RCN adopte une position réaliste face aux résultats de ces élections : un soulagement pour les fédéralistes, mais une conscience de la fragilité de la confiance des électeurs en lien avec l'importance croissante du PQ dans l'opinion populaire.

⁹⁴ Marcel GINGRAS, « Au Canada anglais de jouer maintenant », *Le Droit*, 30 avril 1970, p.6.

⁹⁵ *Le Droit*, « Libéraux : 101/110 », *Le Droit*, 30 octobre 1973, p.1

⁹⁶ Pilippe GAGNON, « Une vague libérale... », *Le Droit*, 30 octobre 1973, p.6.

Le conseil municipal de Hull ne prend pas position lors des élections, il se contente de transmettre ses félicitations aux gagnants. La ville se penche toutefois sur un sujet très intéressant en 1969 : l'idée de donner à la Cité de Hull un nom francophone comme reflet de son identité⁹⁷. En effet, l'idée d'organiser un concours afin de trouver un nom francophone, à la demande de citoyens, est révélatrice dans cette période de débats sur l'avenir de la Confédération, sur le rôle de Hull au Québec, sur les commissions Dorion et Laurendeau-Dunton et surtout sur la création d'un district fédéral. Hull démontre ainsi un attachement à son histoire et à sa composition qu'elle veut voir refléter dans son nom, dans son identité. Lors de sa présentation le 25 février la proposition est rejetée, mais elle est adoptée à cinq votes contre quatre à la séance du 4 mars 1969 et le comité est formé le 20 mars. Le projet ne semble pas avoir eu de suite, une recherche approfondie des documents relatifs aux élections municipales du 1^{ier} novembre 1970 révélerait si, oui ou non, le référendum sur le changement de nom de la ville eut lieu tel que prévu.

Le 12 juin 1973 un comité consultatif de l'identité hulloise fait à nouveau l'objet d'une résolution. « Ce Comité a pour but d'étudier et faire la recommandation qu'il jugera à propos au conseil municipal pour l'embellissement de la Cité de Hull⁹⁸. » La rénovation et l'embellissement de la Cité de Hull doit ainsi refléter l'identité de la ville et de ses citoyens. À cet effet, son mandat est clair :

[...] le conseil municipal a mis sur pied un comité connu sous le nom de « comité consultatif de l'identité Hulloise », dont le mandat est, entre autres, de conseiller les autorités municipales en matière d'aménagement de terrains et de conservation de

⁹⁷ Voir l'annexe 4 pour la résolution complète.

⁹⁸ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 12 juin 1973, p.224, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1973_1.pdf, en mars 2013.

sites historiques dans la Cité en vue de donner une identité propre à la Cité de Hull⁹⁹;
[...]

Ce comité essaie, à l'instar de ces prédécesseurs, de conserver un bon contact avec les responsables de la CCN « afin de les prier de soumettre aux autorités municipales, pour étude et commentaires, tous les projets d'aménagement proposés dans les limites de la Cité de Hull¹⁰⁰ ». Les changements apportés par la rénovation urbaine posent un problème au comité en ce qui a trait à la conservation de l'identité française de la Cité. Il en est question lors de la séance du conseil municipal du 6 novembre 1973. La ville reconnaît « que la population n'a pas toujours eu son mot à dire dans la transformation graduelle de son propre habitat et qu'il y aurait lieu de l'impliquer davantage dans l'élaboration du Hull de demain » et craint même « la création d'un nouveau cœur urbain duquel la population hulloise pourrait se divorcer complètement¹⁰¹ ». Les regroupements municipaux sont à l'ordre du jour au Québec et le conseil en redoute les effets au niveau identitaire. Dans cette optique, le comité fait l'objet d'une refonte et adopte un rôle plus officiel en incluant des membres de la Société d'aménagement de l'Outaouais et de la Communauté régionale de l'Outaouais, ainsi que le maire de Hull. Son mandat est davantage élaboré, et quelques actions concrètes sont posées en 1974¹⁰².

Le 5 février 1974, le comité propose une résolution sur l'affichage en français dans les lieux publics. Le conseil adopte comme résolution de se prononcer officiellement pour la prédominance du français, de montrer l'exemple à la population et aux entreprises par les services municipaux, d'inviter les organismes à s'adapter et mettre en pratique une politique

⁹⁹ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 24 juillet 1973, p.252, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1973_1.pdf, en mars 2013.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p.253.

¹⁰¹ *Ibid.*, p.325.

¹⁰² Voir l'annexe 5 pour le rôle et mandat du Comité consultatif de l'identité hulloise.

d'affichage. Enfin, la ville veut « constituer, au sein du service de l'urbanisme de la ville, un « Office des noms » dont le mandat sera l'application pratique de la politique de prédominance du français relativement à l'affichage » afin de soutenir les entreprises à cet effet, « d'encourager les propriétaires d'enseignes unilingues anglaises ou d'un français fautif à les remplacer par d'autres qui accorderaient la prédominance au français¹⁰³ » puis de faire de la sensibilisation. Une aide du gouvernement québécois pour la francisation est demandée la même année. En étant un comité qui porte également sur les questions d'urbanisme, certains projets couverts par le comité sont d'ordre technique. Il convient de mentionner que la ville souhaite inviter la SAO (Société d'aménagement de l'Outaouais) et la Communauté régionale de l'Outaouais à s'installer dans la future Maison du citoyen. Le caractère régional de ces organismes explique cette invitation, en lien avec l'identité hulloise. Le comité s'inquiète également de l'unilinguisme anglophone de la fonction publique qui occupe les bureaux de la Place du Portage, c'est pourquoi le conseil municipal demande que les prochains ministères fédéraux transférés à Hull soient à prééminence francophone.

Le début de la décennie 1970 est synonyme de changement pour l'Île de Hull, ses citoyens et ses dirigeants. Entre les expropriations menées par les gouvernements fédéral et provincial, le conseil municipal essaie de s'imposer. Il prend conscience du rôle de spectateur qui lui est attribué par la CCN et trouve des moyens pour affirmer l'identité de Hull dans la RCN. Parallèlement, les résidents de l'Île s'organisent et partagent l'expérience des associations citoyennes. À l'instar du conseil municipal, les citoyens veulent participer à la prise de décisions qui les concernent et faire de Hull une ville qui leur ressemble.

¹⁰³ AVG, Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 5 février 1974, p.25-26, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1974_1.pdf, en mars 2013.

L'importance de la langue française est un élément commun autant pour la ville de Hull que pour l'AGIH et la CCN. L'aspect identitaire relié à la langue est pris au sérieux chez tous ces acteurs, pour différentes raisons. Enfin, si les élections de 1970 et 1973 n'inquiètent pas le gouvernement fédéral, elles mettent en place les bases pour l'élection du Parti québécois en 1976.

Chapitre 4 : Groupes citoyens et fin de la rénovation urbaine, vision d'avenir pour la CCN et élections historiques (1974 à 1979)

La fin des travaux majeurs de la rénovation urbaine sur l'Île de Hull coïncide avec l'essoufflement du RCCH. Tel que vu au chapitre précédent, l'association citoyenne est influencée par des idéologies d'extrême gauche. Les problèmes du RCCH ne sont pas étrangers à cette tendance. La rénovation urbaine influe aussi sur la vie quotidienne des Hullois. Ces impacts sont présentés selon les explications d'Andrew, de Bordeleau et Guimont, ainsi que celles de Cimon. Aussi, en 1976, sont élus pour la seule fois des députés péquistes dans les comtés de Hull et de Papineau. L'arrivée du premier gouvernement du Parti québécois au Québec ne passe pas inaperçue dans le quotidien *Le Droit* et transparaît dans certains éléments des rapports annuels de la CCN. Curieusement, après 1978 la symbolique nationale de la RCN s'estompe progressivement des rapports annuels au profit du multiculturalisme. Néanmoins, en 1979 la production d'un guide touristique au ton historique montre que la vision de la RCN comme microcosme du Canada persiste. Mais c'est un rapport de la CCN produit sous la direction de Douglas Fullerton et déposé à la Chambre des communes en décembre 1974 qui retient l'attention pour la seconde moitié des années 1970. Ce document de travail sur l'aménagement régional fait par la CCN regroupe diverses propositions à long terme pour la RCN; mais pas uniquement sur les terrains de juridiction fédérale, ce qui soulève des contestations dans l'espace public.

Impacts de la fin de la rénovation urbaine sur les groupes citoyens et la population

Anglicisation, délocalisation du milieu d'attachement, augmentation du coût de la vie et capitalisation de l'économie. Voilà les principaux descriptifs de l'impact de la rénovation urbaine sur l'Île de Hull. La fin des travaux de construction des édifices fédéraux, avec la phase 4 de la Place du Portage en 1977 (opérationnelle en 1979) et du complexe provincial en 1978, marque un tournant dans les activités des comités de citoyens¹. Le RCCH, infiltré par les militants marxistes-léninistes, se morcèle. Les divergences d'opinions entre les animateurs et les moyens qu'ils emploient sont importantes.

Dès 1974, Roger Poirier note que les animateurs fonctionnent différemment dans leur méthode de sensibilisation populaire. C'est à l'occasion de la formation des comités de quartiers que l'animateur en prend conscience. Par exemple, les animateurs du quartier Laurier font du porte-à-porte pour inciter les citoyens à la participation. Les bénévoles font à leur tour du porte-à-porte afin de sonder la population sur des sujets comme la compréhension des plans de restauration des maisons et les modifications au zonage. Dans le quartier Frontenac, le comité de quartier « est dominé par les chercheurs "intellectuels", ces derniers s'approprient tout le champ d'intervention et développeront un langage qui les distanciera des citoyens-nes du quartier² ». Davantage politisés, souvent ML, ces animateurs provoquent, peut-être inconsciemment, une scission du RCCH une fois qu'ils en assument la direction. Poirier nomme ce moment « la crise des M.-L. » et c'est ce qui explique que le RCCH est presque inexistant en 1986 lorsqu'il publie *Qui a volé la rue principale?* En 1975,

¹ Il aurait été très intéressant de connaître les réactions des différents acteurs suite à l'ouverture des derniers édifices fédéraux et du complexe administratif provincial. Un examen du journal *Le Droit* révèle toutefois que la finalisation de ces édifices n'a pas été autant couverte que leur construction, il est donc difficile de les présenter. De plus, le conseil municipal de la ville de Hull ne s'étend pas sur le sujet dans ses procès-verbaux, seules quelques mentions de leur ouverture y figurent.

² Roger POIRIER, *Qui a volé la rue principale?*, Montréal, Les éditions Départ, 1986, p.264.

le RCCH met sur pied un comité spécial pour étudier les problèmes de l'organisation. Leur rapport, le Rapport Viau, est contesté par certains membres. Poirier explique qu'ils n'avaient alors pas « mis le doigt sur un "bobo" important : l'infiltration des comités et leur téléguidage par des militants appartenant à divers groupes de tendances M.-L.³ ». Les Hullois ne sont pas tellement politisés et si leur politisation est un but visé par le RCCH, les moyens de l'atteindre et l'orientation de cette politisation sont objets de discorde. Le langage idéologique repousse les citoyens, à l'exemple du comité du quartier Frontenac. En 1978, à la fin de ce que Poirier qualifie de crise d'identité du RCCH, la cassure est irréparable :

Un groupe de comité de citoyens qui se sentent écartés du R.C.C.H. demande une réorganisation à la coordination du R.C.C.H. (qui est sous la responsabilité de deux M.-L., Serge Bordeleau et Marc-André Ledoux). Cette dernière refuse non seulement d'examiner la question, mais de convoquer une Assemblée générale des membres pour revoir la situation. Or, les statuts du R.C.C.H. sont clairs : c'est l'Assemblée générale seule qui peut revoir et refaire les structures de coordination⁴.

Par la suite, une Assemblée générale est instituée par quelques comités et les membres qui ne sont pas ML y reprennent enfin le contrôle. Mais le RCCH ne s'en remet pas.

Le RCCH affronte et expulse les infiltrés ML. D'autres citoyens préfèrent quitter le groupe, pensons à Jeanette Laframboise, Murielle Laverdière et Daniel Fortin dont il est question au chapitre 3. Jean-Philippe Warren explique par quatre facteurs l'adhésion des jeunes du Québec aux groupes maoïstes, ici plutôt ML, de 1968 à 1983. Ces éléments sont intéressants car ils s'appliquent aisément au contexte hullois et à ses associations citoyennes. Ils expliquent pourquoi les ML se sont facilement installés dans le RCCH, même s'ils le mènent à une quasi disparition :

³ *Ibid.*, p.275.

⁴ *Ibid.*, p.276.

[...] une culture catholique pétrie de messianisme, de dogmatisme et de communautarisme; un sentiment collectif d'anomie engendré par le grand bouillonnement de la Révolution tranquille; des phénomènes de violence institutionnelle issus de l'industrialisation et de l'urbanisation rapide de la province, phénomènes rendus plus tragiques par la "faillite" imminente du modèle keynésien de régulation macroéconomique et le rejet de l'eschatologie chrétienne; enfin, la perte des anciens repères idéologiques⁵.

Bordeleau et Guimont, au contraire, avancent que l'organisation des expropriés en comités citoyens les amène à une conscientisation de leur situation. L'opinion des auteurs est catégorique à cet effet : « Ils ont compris que le symbole d'une capitale à l'image du pays signifie la dissimulation ou l'expulsion des véritables bâtisseurs du pays pour faire place aux profiteurs et à une armée de fonctionnaires⁶. » Ils ont aussi compris que les comités citoyens, ou de quartiers, peuvent leur donner du poids dans la balance du pouvoir. Si l'AGIH est leur noyau de rassemblement, elle a toutefois « permis à la rénovation urbaine de débiter sans trop de problème ». Or, les contradictions dans les buts et moyens de l'AGIH ont provoqué la fin de l'assemblée. L'AGIH aurait dû se politiser davantage et s'imprégner des idées d'extrême gauche, selon eux :

La classe existe avant tout dans un rapport politique, dans un rapport de lutte dialectique. L'arrivée du grand capital ne peut se réaliser que par l'exclusion des travailleurs résidents. En voyant dans la rénovation urbaine un simple rapport d'agents économiques, l'A.G.I.H. a laissé de côté l'essentiel de la lutte, donc les instruments de cette lutte⁷.

L'Île de Hull représente un milieu bouleversé par la violence institutionnelle issue de l'industrialisation et de l'urbanisation rapide incarnée par la rénovation urbaine. Tandis que les individus les plus touchés ne sont pratiquement plus des résidents de l'Île à la fin des années 1970, la lutte se transporte à d'autres niveaux et sujets, comme le problème de

⁵ Jean-Philippe WARREN, *Ils voulaient changer le monde, le militantisme marxiste-léniniste au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2007, p.191.

⁶ Serge BORDELEAU et Alain GUIMONT, *Luttes urbaines à Hull*, thèse de maîtrise (science politique), Université Laval, 1976, p.287.

⁷ *Ibid.*, p.289.

logement généralisé à Hull. En 1986, le RCCH existe toujours, mais il ne regroupe que quelques groupes, dont l'ACEF. Il est peu à peu remplacé par une table ronde formée en 1973 et dont il est membre : la Table ronde des Organisme volontaire d'éducation populaire de l'Outaouais, la TROVEPO⁸. La TROVEPO est plutôt un forum pour les regroupements citoyens et ne semble pas avoir joué un rôle dans la contestation de la rénovation urbaine.

La rénovation urbaine contestée par l'AGIH et le RCCH était désirée par d'autres acteurs pour ses répercussions positives sur l'Île de Hull. Néanmoins, pour que les retombées positives possibles de la rénovation urbaine soient vécues par la population déplacée, encore faudrait-il qu'elle puisse en jouir au même titre que les nouveaux arrivants sur l'Île. Andrew explique qu'il faudrait d'abord que les politiques de logement de la Cité de Hull correspondent aux besoins des locataires. Afin de permettre cette cohésion, deux conditions doivent être remplies. « La première est que les élites en perçoivent bien les volontés de leurs concitoyens et la deuxième est qu'elles tiennent compte de ces volontés dans leurs décisions⁹. » Ces critères ne sont pas pleinement rencontrés par les élus municipaux. Généralement, les conseillers et échevins sont « bien renseignés sur les souhaits de la population quant au site, à la ventilation et au type d'habitation ». Par contre, ils sont moins près des locataires. Conséquemment, les logements locatifs ne sont pas prioritaires. L'auteure met l'emphasis sur la deuxième condition comme étant davantage problématique. Trois éléments sont demandés par les locataires déplacés : des logements, localisés sur l'Île

⁸ « Formée en 1973, la Table ronde des OVEP de l'Outaouais est peut-être le regroupement d'organismes populaires et communautaires autonome le plus ancien de tout le Québec. Issue d'un mouvement de résistance populaire (le Regroupement des citoyens de l'Île de Hull) au projet de conquête d'Ottawa sur le centre-ville de Hull, aux expropriations massives du vieux-Hull des années 70 et au démantèlement social qui a suivi, la TROVEPO a regroupé au début 20 organismes. » Information tirée de la section *Historique* du site officiel de la TROVEPO : <http://www.trovepo.org/Historique.php>. Consultée le 6 mai 2013.

⁹ Caroline ANDREW, André BLAIS et Rachel DES ROSIERS, *Les élites politiques, les bas-salariés et la politique du logement à Hull*, Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1976, p.165.

de Hull, assez grands pour loger les familles nombreuses. La majorité d'entre eux sont construits à l'extérieur de l'Île, en nombre insuffisant et « les logements municipaux de plus de trois chambres se font excessivement rares »¹⁰. Ce qui ressort de cette étude est le déplacement de citoyens hors de leur milieu d'attachement, souvent loin de leur emploi, dans des conditions de vie de moindre qualité et à prix plus élevé. Si cette situation s'applique principalement aux bas salariés, il peut en être autant pour les propriétaires qui ne peuvent pas tous rebâtir ou racheter une propriété équivalente sur l'Île une fois que la valeur foncière des terrains augmente. Il est intéressant de voir que, selon les conclusions de l'enquête, la rénovation urbaine est tout de même acceptée par la population en vivant le plus les conséquences :

Une très forte majorité se disent [*sic*] favorables à la construction de routes et d'édifices. Quand il est question d'expropriation; on se montre plus réticent. Il reste qu'une majorité approuvent [*sic*] ces expropriations, en sachant que cela pourrait les toucher personnellement plus tard. D'ailleurs, la plupart estiment que, de tout [*sic*] façon, ces expropriations sont inévitables. Cette « approbation résignée » nous semble refléter l'influence de l'idéologie dominante selon laquelle il ne faut pas s'opposer au « progrès », ce progrès étant évidemment associé au « modernisme », à toutes ces nouvelles composantes (routes, édifices en hauteur) d'une ville « prospère » et « dynamique »¹¹.

Les Hullois veulent être fiers de leur ville. Ils savent depuis un bon moment que les recommandations du rapport Dorion, comme certains des projets de la CCN, vont dans le sens du « progrès » de la ville de Hull.

Relativement à l'impact de la rénovation urbaine, en excluant les conclusions liées à l'urbanisme, Cimon relève surtout des conséquences au niveau linguistique et culturel. Il explique que « le peuple francophone hullois qui doit majoritairement "gagner son pain" en

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*, p.168-169.

anglais, est un peuple aliéné¹²». Sans remettre en question le rôle symbolique du côté québécois de la RCN, l'urbaniste reproche au gouvernement fédéral « que, dans la zone québécoise de la capitale du Canada, la langue de travail de l'Administration fédérale est l'anglais ». Comme le conseil municipal et la CRO sont en faveur de l'emploi fédéral comme moteur économique du centre-ville, Cimon se questionne quant au moteur provincial pour le développement. Comment le Québec peut-il fournir des emplois et des services en français en nombre et en qualité suffisants pour élever Hull en « une capitale régionale authentique et autosuffisante par rapport à Ottawa¹³ »?

Le rapport de la CCN pour l'avenir

Le 5 décembre 1974, un important rapport pour la RCN est déposé à la Chambre des communes : *La Capitale de demain... Une invitation au dialogue*¹⁴. Le rapport, rédigé sous la direction de l'ancien président de la CCN Douglas Fullerton, mentionné au chapitre précédent, se veut une invitation au dialogue entre les différentes autorités responsables de l'aménagement. En lien avec la mission de la CCN, cinq thèmes principaux guident les recommandations : l'environnement régional, la répartition de la population, le transport et l'aménagement du territoire, la répartition de l'emploi, et le milieu culturel. Ces derniers s'articulent autour de trois objectifs.

D'abord, la CCN aborde un sujet qui ne lui est pas étranger : la symbolique nationale.

Son premier objectif est clair :

¹² Jean CIMON, *Le dossier Outaouais, réflexion d'un urbaniste*, Québec, Éditions du Pélican, 1979, p.168.

¹³ *Ibid.*, p.170.

¹⁴ BCCN, *Tomorrow's capital... Invitation To Dialogue : regional planning concept proposed by the National Capital Commission = La Capitale de demain... Une invitation au dialogue : Concept d'aménagement régional proposé par la Commission de la Capitale nationale*, Ottawa, CCN, 1974, 89 p.

Créer et maintenir une capitale qui symbolise le Canada en tant que nation. La région de la Capitale doit refléter et respecter la dualité culturelle et linguistique du Canada, ainsi que son héritage multiculturel. Elle doit également s'identifier avec le centre politique du Canada et être perçue comme un microcosme du pays, auquel tous les Canadiens puissent se référer et avoir accès¹⁵.

Un bilinguisme fonctionnel est le moyen d'arriver à cette fin, or il faut que les investissements de la CCN sur les deux rives de la capitale les rendent égales. Une des recommandations du rapport Fullerton consiste à investir proportionnellement à la population dans chaque secteur pour « passer de l'état actuel de dépendance de l'un sur l'autre à un état d'interdépendance [...]»¹⁶. La CCN reconnaît l'influence à sens unique d'Ottawa sur Hull.

Le deuxième objectif s'oriente également vers le développement de Hull : « Promouvoir une haute qualité de vie dans la région de la capitale. La qualité de vie s'entend ici comme la richesse et la diversité des expériences urbaines et de modes de vie disponibles¹⁷. » Allant de la variété de logement aux services communautaires en passant par le transport et le domaine des loisirs, cet objectif vise à régler les problèmes apportés par l'urbanisation rapide de la RCN, spécialement visibles à Hull.

Lié aux conséquences de l'urbanisation, le troisième objectif est de « conserver et protéger les ressources de l'environnement. Les ressources agricoles, récréatives, de même que toute autre ressource précieuse, contribuent à définir le caractère spécial de la Région¹⁸ ». Rappelons que dans le rapport Gréber, la proximité et l'harmonie de la nature avec la capitale fédérale sont des éléments devant être vantés, symbolisés et promus par la capitale et

¹⁵ *Ibid.*, p.19

¹⁶ *Ibid.*, p.20

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*, p.21

sa région. Cet objectif se fait en continuité avec la tradition de la CCN, le Parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure représentant cette tendance.

Le rapport Fullerton est plutôt technique relativement au transport, aux projections démographique, à la planification des espaces et à la répartition des emplois fédéraux. Ces derniers sont divisés en trois catégories fonctionnelles déterminant leur localisation: les fonctions fédérales qui doivent être centrales en la capitale, les fonctions dont l'emplacement comprennent des besoins spécifiques et les fonctions sans contrainte d'emplacement. Les premières « reflètent le système gouvernemental canadien et/ou sont des symboles de fédéralisme, telle que la justice, ou encore reflètent l'importance croissante des relations fédérales-provinciales-municipales¹⁹ ». Ce dernier élément révèle une prise de conscience à la CCN quant à ses relations avec les gouvernements et à la consultation. La CCN s'éveille également à la réalité du biculturalisme de la RCN, à ses risques pour les francophones. La Commission note trois tendances à cet effet :

- Une augmentation numérique considérable de la population francophone malgré une assimilation vers le groupe anglophone.
- Une proportion croissante de la population de la Région possède une connaissance suffisante de l'autre langue officielle pour travailler dans cette langue et en apprécier la culture.
- Une augmentation plus rapide de la population francophone dans le secteur québécois que dans le secteur ontarien de la Région, conduit à une concentration croissante au Québec des francophones de la Région²⁰.

L'étude de Cimon tend à appuyer ces tendances, particulièrement pour la langue de travail chez les francophones. Les auteurs du rapport reconnaissent que la prédominance d'emplois en anglais à Hull peut « conditionner le caractère culturel de la Région à l'avenir » tout

¹⁹ *Ibid.*, p.71

²⁰ *Ibid.*, p.78

comme la plus grande disponibilité de terrains propices à l'habitation sur la rive québécoise risque d'y attirer davantage d'anglophones. Or, la CCN désire conserver les majorités culturelles et linguistiques chacune de leur côté respectif afin « d'assurer la vitalité des deux groupes », ainsi que leur aise et qualité de vie. Le rapport paraît bien intentionné, pourtant *Le Droit* rapporte une opinion contraire.

L'hebdomadaire *Le Régional* ne traite aucunement de *La Capitale de demain*, mais le quotidien *Le Droit* l'aborde largement. Les premiers articles rapportent les éléments d'urbanisme (corridor interprovincial, transport en commun, immobilier, démographie) et mettent en évidence l'aspect du dialogue intergouvernemental tout en parlant d'échéancier pour les ententes. Le directeur de la CCN espère un consensus sur la réalisation des projets dans les douze mois suivants afin de déposer un rapport précisant les réalisations à court terme²¹. Un article présente l'opinion de quelques députés de la RCN sur le rapport Fullerton. Il y est dit que, selon les députés Walter Baker de Grenville-Carleton et Jean-Robert Gauthier d'Ottawa-Vanier, Hull est avantagée « au détriment des petites localités rurales situées en périphérie d'Ottawa²² », ainsi que du secteur Vanier. Le député du comté de Hull, Gaston Isabelle, est plutôt en extase devant ce plan qu'il qualifie de « rapport du siècle. » Selon le député, qui est habituellement très favorable à la CCN, « les autres autorités politiques intéressées de près par l'aménagement de la région vont accepter d'emblée les objectifs du document²³ ». En faveur ou non, un colloque est organisé par Walter Baker, député mais aussi professeur à l'Université Carleton, afin que tous puissent dialoguer. Y participent, entre autres, Douglas Fullerton, Denis Coolican, président de la MROC

²¹ Jacques VERREAULT, « Gallant espère un consensus des deux rives d'ici 12 mois », *Le Droit*, 6 décembre 1974, p.3.

²² *Ibid.*

²³ *Le Droit*, « La plupart des députés réagissent favorablement », *Le Droit*, 6 décembre 1974, p.3.

(Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton), Jean-Marie Séguin, président de la CRO (ancien élu municipal à Hull), le maire d'Ottawa Lorry Greenberg, le maire de Hull Gilles Rocheleau, Gaston Isabelle et les professeurs Caroline Andrew (Université d'Ottawa) et Gilles Paquet (Université Carleton)²⁴.

Le rejet du rapport Fullerton des deux côtés de la RCN est annoncé après une journée de colloque sur le sujet. Si la dernière séance du conseil municipal de Hull en décembre 1974 ne fait pas mention du rapport Fullerton, le maire Rocheleau « est sans doute celui qui a le plus vivement pris à partie les recommandations du rapport et même l'attitude de son auteur au moment où ce dernier présidait aux destinées de la Commission de la capitale nationale²⁵ ». Le maire relève que les disputes entre les municipalités de la RCN et la CCN ont cessé depuis que Fullerton ne la préside plus. Mais surtout, le maire précise que les municipalités sont maintenant consultées par la CCN. À cet effet, Jean-Marie Séguin, se dit « d'accord, citant l'exemple de la parution du plan d'aménagement proposé par la CCN il y a deux semaines et qui "a déçu les journalistes du fait qu'elle n'a soulevé aucun tollé de protestation"²⁶ ». Ce à quoi Fullerton se contente de répondre que le fédéral traite avec les provinces « et non avec les municipalités ». Ce qui choque celles-ci davantage, c'est une recommandation d'une étude faite par Fullerton parallèlement à *La capitale de demain*²⁷. Il s'agit d'une proposition quant à la création d'un conseil, voire un gouvernement supra-régional pour la RCN. Fullerton désire ainsi faire participer toute les provinces à son administration :

²⁴ Le Droit, « Colloque sur la rapport Fullerton », *Le Droit*, 11 décembre 1974, p.3.

²⁵ Jacques VERREAULT, « Raport Fullerton : un "non" unanime », *Le Droit*, 12 décembre 1974, p.1.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Cette proposition fait partie d'un document nommé *La capitale du Canada : comment l'administrer? : Une étude spéciale sur la capitale nationale / par Douglas H. Fullerton*. Il n'est pas endossé par la CCN, mais plutôt par le Bureau du Conseil privé, c'est pourquoi il n'est pas présenté ici. Il est souvent confondu avec *La capitale de demain* car ils sont produits en même temps et font l'objet du même débat.

Pour ce qui est de M. Fullerton, il affirme que ce sont des fonctionnaires qui prennent les décisions vraiment importantes dans la région et que la création d'un conseil supra-régional permettrait aux élus de mieux participer à l'administration de fond, en étant assis à la même table que les bureaucrates qui y siègeraient²⁸.

Rappelons que les élus municipaux, ne serait-ce que le maire, ne siègent aucunement à la CCN. Selon le président de la CRO, les intérêts régionaux doivent prévaloir sur ceux de la nation, il est hors de question de fusionner des organismes de planification tels que la CRO et la SAO avec la CCN. Même son de cloche pour la MROC et pour le CRDO (Conseil régional de développement de l'Outaouais) qui y voient de l'ingérence. Séguin est toutefois d'accord avec le rôle symbolique de la région pour l'unité canadienne. Quant à Gilles Rocheleau, il prédit l'impossibilité de ce type de conseil tant « que les anglophones de la région n'auront pas compris que le principe du bilinguisme doit s'appliquer dans les deux directions²⁹ ». En fait, seul Gaston Isabelle est en faveur du rapport Fullerton.

Dans les jours suivant le colloque, deux éditoriaux sont publiés sur le rapport Fullerton. Le premier de Pierre Tremblay sur le transport est plutôt neutre³⁰. Le second de Jean-C. Lévesque propose une opinion intéressante pour la RCN. L'auteur met en relief l'inclusion de Hull dans la capitale avec la promotion du biculturalisme dans l'Ontario français comme reflet du Canada³¹. Pourquoi ne pas faire d'Ottawa et de ses banlieues, dont certaines sont francophones, la capitale, pourquoi inclure Hull à tout prix? « On veut prouver ses bonnes intentions biculturelles en se servant de Hull pour l'équilibre ethnique³². » Quant à la vocation de Hull comme ville de fonctionnaires, Lévesque avance que peut-être Hull et Gatineau voudraient s'affirmer comme des villes différentes d'Ottawa. Des vocations

²⁸ Jacques VERREAULT, « Rapport Fullerton : un "non" unanime », *Le Droit*, 12 décembre 1974, p.1.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Pierre TREMBLAY, « Le transport urbain », *Le Droit*, 13 décembre 1974, p.6.

³¹ Jean-C. LEVESQUE, « Réflexions sur l'avenir des régions d'Ottawa et de Hull », *Le Droit*, 14 décembre 1974, p.6.

³² *Ibid.*

culturelles et scientifiques, industrielles et agraires, ou encore touristiques sont toutes aussi valables et indiquées pour l'Outaouais québécois. Le développement régional se ferait en complémentarité entre Hull et Ottawa, plutôt qu'en compétition pour les emplois gouvernementaux. Certains éléments de cette idée sont dans les documents de travail de la CCN.

L'examen de deux documents de travail de la CCN autour du rapport Fullerton ne révèle rien de nouveau sur les travaux ayant mené au rapport. Le premier, un document très technique produit à l'interne par le *Task Force Steering Group* en 1973 pour le *National Capital Planning Committee*, est davantage axé sur l'urbanisme que sur la dynamique Hull-Ottawa³³. S'il contient quelques mentions relatives au symbolisme de la capitale, il est orienté sur les statistiques et les prévisions dans les domaines d'intervention tels que le tourisme, l'immobilier, l'emploi et le transport. Les sujets qui nous intéressent se trouvent dans le rapport final. Sur les six objectifs de développement de la capitale, un attire l'attention : l'identification des intérêts de tous les Canadiens dans le développement de la capitale. Ce point est relié aux conclusions et recommandations de la commission Laurendeau-Dunton, qui rejoint les aspects du bilinguisme et du biculturalisme : que la capitale doit être « une vraie réflexion du Canada », un ciment contribuant à la fierté nationale.

Le second document est un regroupement de documents relatifs aux consultations publiques préparé par la CCN pour le Comité parlementaire mixte spécial relatif à la région

³³ BCCN, Canada Special Joint Parliamentary Committee on the National Capital Region, *Tomorrow's capital - An Invitation to Dialogue*, Ottawa, National Capital Commission, 1973.

de la capitale nationale³⁴. Il inclut une liste des groupes citoyens contactés pendant le programme de dialogue, ainsi que des lettres et des mémoires soumis relativement au transport et au développement foncier de la RCN³⁵. Des éléments importants ressortent de ces consultations. Le 4 février 1975, lors d'un exposé suivi d'une période de question à l'Université Carleton, le groupe de travail de la CCN et les participants soulèvent des critiques à l'endroit des plans de la CCN. Entre autres, il est relevé qu'elle s'oriente trop autour du symbolisme : « Le symbole que représente la capitale a trop influé sur la planification physique. La C.C.N. doit imaginer de nouvelles méthodes de travail avec la population et créer des communautés humaines qui soient des symboles nationaux. Manque de participation "réelle" des citoyens à la planification³⁶. » Il s'agit d'un des rares documents de la CCN indiquant clairement l'opposition des gens de Hull à ses interventions. Le 17 mars 1975, lors d'une présentation à des représentants de groupes citoyens du Québec et de l'Ontario, les Hullois s'affirment :

Un grand nombre de représentants de groupes de citoyens de Hull étaient présents à cette réunion. Après l'exposé, le groupe de Hull a formulé ses griefs contre la C.C.N. et le gouvernement fédéral.

La Commission a été accusée de détruire l'industrie et la vie de la classe ouvrière de l'Île de Hull. Le gouvernement devrait abandonner ses projets dans Hull et donner l'argent prévu pour les immeubles administratifs aux personnes pour qu'elles le consacrent au logement et à l'expansion industrielle.

Les groupes de Hull ont refusé de participer activement au dialogue relatif à l'aménagement de la C.C.N. en assurant qu'ils ont à faire face à trop de problèmes

³⁴ BCCN, Canada Special Joint Parliamentary Committee on the National Capital Region, *La capitale de demain, Le dialogue public*, Ottawa, National Capital Commission, 1975.

³⁵ Les groupes du Québec sont : Association communautaire de Hull-Ouest, Association communautaire de Ste-Cécile de Masham, Aylmer Citizens' Association, Aylmer Park Community Association, Cedars Community Association, Comité d'aménagement du parc Fontaine, Comité de citoyens de Pointe-Gatineau, Comité de citoyens du Nouveau Lucerne, Comité de citoyens du quartier Frontenac, Comité de citoyens Zone Moreau, Glenwood Community Association, Logement Va-Pu, Lucerne East Citizen Association, Regroupement des activités de citoyens de Hull (RCCH), Skyridge Community Association, Troisième Âge, Wychwood Community Association. *Ibid.*, p.3.

³⁶ *Ibid.*, p.4.

immédiats, qu'entraînent directement les travaux de la C.C.N. sur leur territoire, pour consacrer leur temps à ce qu'ils considèrent plus une parade qu'une véritable participation. Cependant, ils ont promis de faire une critique détaillée du concept d'aménagement lorsqu'ils auront le temps et les moyens de le faire³⁷.

Ces consultations sont aussi l'occasion pour les groupes ontariens de s'opposer à l'inclusion de Hull dans les activités de la capitale :

Plusieurs groupes ontariens ont exprimé leur mécontentement quant au projet de construction des édifices du gouvernement fédéral à Hull. On s'est particulièrement plaint du déménagement du musée de l'homme et du musée des sciences et de la technologie dans la zone du ruisseau de la Brasserie³⁸.

Les protestations émergeant de ces rencontres révèlent au public comment les communautés se sentent dans les chambardements de la rénovation urbaine, suite au dépôt du rapport Fullerton comprenant des projets étendus sur une trentaine d'années. Certaines mesures sont réalisées, telles que les édifices fédéraux sur l'Île de Hull, d'autres non, comme le déplacement du musée des sciences et de la technologie. Les citoyens de la RCN participant au dialogue public, Ontariens et Québécois, ne sont pas prêts à payer le prix des transformations requises par la CCN pour avoir une capitale symbolisant la nation canadienne. Il est impossible d'affirmer que cette opinion reflète celui de l'ensemble de la population, mais le fait que des groupes se soient impliqués dans l'exercice de discussion proposé par la CCN démontre néanmoins leur conscientisation face à l'importance des projets de la Commission.

Les élections provinciales de 1976 : continuité dans le changement

³⁷ *Ibid.*, p.7-8.

³⁸ *Ibid.*, p.9.

Les élections provinciales du 15 novembre 1976 sont historiques, pour l'Outaouais comme pour le Québec, avec l'élection du premier gouvernement du Parti québécois. Avec 41.37% des votes et 71 députés, le nouveau gouvernement fait son entrée à l'Assemblée nationale³⁹. Les réactions publiques du gouvernement fédéral et du conseil municipal de Hull devant l'arrivée de ce nouveau joueur dans la RCN peuvent révéler l'attitude de ces acteurs face à la question nationale. Comme la CCN est le véhicule des idées et projets du gouvernement fédéral dans la RCN, on peut présumer que les sentiments du gouvernement se répercutent dans les actions de la Commission. Il convient d'y porter attention. Selon une revue de presse complétée par *Le Droit*, la contestation du gouvernement libéral de Bourassa justifie cette entrée en force du PQ :

Il s'agit moins d'un triomphe pour le séparatisme que d'une réaction contre un gouvernement corrompu et autocratique. Et le blâme pour la victoire du Parti québécois doit sûrement être attribué au Premier ministre libéral Bourassa. Il n'est que justice que Bourassa ait perdu son propre siège. Sa politique et sa façon d'agir ont déchiré la province, offensé la décence, outragé le reste du Canada⁴⁰.

Si le 16 novembre l'Outaouais s'affiche libéral, l'élection de deux candidats péquistes est confirmée après plusieurs semaines et des recomptages judiciaires : Jocelyne Ouellette dans Hull, dont l'élection est confirmée le 22 décembre, et Jean Alfred dans Papineau.

Le maire de Hull Gilles Rocheleau, alors que la défaite de Parent n'est pas confirmée, se dit déçu par « la quasi-défaite du député ministre Oswald Parent parce qu'il avait fait beaucoup pour la municipalité⁴¹ ». Il explique toutefois qu'il « faut être fier, pour la première fois le peuple québécois s'affirme dans sa langue », ce qui est confus. Alors que le comté de Hull n'a toujours pas de député, Johannes Martin Godbout publie un billet dans

³⁹ Données provenant du site officiel du Parti québécois : Parti québécois, section Histoire, *Des politiques avant-gardistes et déterminantes (1976-1988)*, consulté en ligne sur <http://pq.org/histoire/>, le 26 avril 2013.

⁴⁰ Le Droit, « Extraits d'éditoriaux de journaux de langue anglaise », *Le Droit*, 16 novembre 1976, p.2

⁴¹ Le Droit, « Rocheleau déplore la quasi-défaite de Parent », *Le Droit*, 16 novembre 1976, p.2.

lequel elle extrapole sur l'attitude de Rocheleau avec les différents gouvernements. Les institutions québécoises, telle que la CRO, sont sur la même longueur d'onde : prêtes à collaborer avec le nouveau gouvernement le temps qu'il fasse ses preuves. « À Hull le conseil municipal et le maire Rocheleau ont adopté à peu près la même attitude⁴². » L'auteure ajoute toutefois que jamais les allégeances du maire font l'objet d'un questionnement. Rocheleau a critiqué à maintes reprises le gouvernement libéral, or il s'est tout de même affiché en public avec Oswald Parent et son chef, Robert Bourassa⁴³. Mais il demeure « satisfait du résultat provincial du vote ». Entre les intentions des libéraux d'élever Hull en métropole régionale, avec les infrastructures administratives nécessaires, puis les attentes que le PQ soit ouvert « lorsque le maire de Hull parle des problèmes relatifs à la protection et à l'épanouissement de la langue et de la culture française dans la région ⁴⁴ », Rocheleau semble satisfait des résultats tant que Hull en tire des avantages. « On peut conclure qu'il se préoccupe plus des réponses qu'il obtient en regard des besoins et projets de Hull que de la couleur du gouvernement au pouvoir⁴⁵ ».

Relativement au gouvernement fédéral, *Le Droit* rapporte l'évidence : une victoire péquiste n'équivaut pas à une séparation⁴⁶. La courte déclaration du premier ministre Trudeau, transcrite dans le quotidien, est claire. Comme un processus démocratique mène à l'élection d'un gouvernement péquiste, le fédéral ne peut que le reconnaître comme son homologue provincial. Le ton se veut encourageant pour les fédéralistes :

⁴² Johannes MARTIN GODBOUT, « M. Rocheleau et les gouvernements », *Le Droit*, 20 novembre 1976, p.6.

⁴³ En 1981, Rocheleau est élu comme député libéral de Hull au provincial. En 1988, il se fait élire au fédéral comme libéral et remplace Gaston Isabelle. Il passe toutefois au Bloc québécois en 1990, il est donc difficile d'interpréter comment le changement de parti au gouvernement est vécu par le maire.

⁴⁴ Johannes MARTIN GODBOUT, « M. Rocheleau et les gouvernements », *Le Droit*, 20 novembre 1976, p.6.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Gérard DESROCHES, « Une victoire péquiste, mais non séparatiste », *Le Droit*, 16 novembre 1976, p.3.

Si nous nous appuyons sur les assurances tant de fois répétées par le chef péquiste au cour de la campagne, nous devons conclure que la population du Québec a voté, non pas sur une option constitutionnelle, mais bien sur des questions d'ordre administratif, et que M. René Lévesque et son parti ont reçu le mandat de gouverner la province, non pas celui de tenter de la séparer du reste du pays. [...] J'ai confiance que les Québécois continueront de rejeter le séparatisme, parce qu'ils croient toujours que leur destinée se joue à l'intérieur d'un Canada indivisible⁴⁷.

La situation est dramatique selon le député Isabelle qui qualifie de « désastre » la victoire du PQ, dont il n'est « pas heureux⁴⁸ ». L'éditorialiste Pierre Tremblay explique que les rapports entre les deux peuples fondateurs, fréquemment des rapports d'affrontement, sont remis en question par l'élection du PQ :

Que l'élection du Parti québécois établisse l'urgence de revoir depuis le début la justesse du partage des pouvoirs, signe tangible de l'importance réelle accordée à sa "différence", voilà qui ne peut qu'être salutaire pour calibrer les chances accordées aux deux pôles en tension que demeureront les deux majorités. Toute révision ne pourra plus négliger le fait que le dynamisme de la francophonie comptera de moins en moins sur la force du nombre, d'où la nécessité de parler encore de partage des pouvoirs, même si cela est accessoire aux yeux de M. Trudeau⁴⁹.

La RCN, en tant que microcosme du Canada, vit la tension des deux majorités dont parle Tremblay. Par ailleurs, la CCN désirait atténuer cette tension par la rénovation urbaine, par l'intégration de l'Île de Hull au centre de la capitale. Elle doit prendre du recul et voir comment ses actions ont peut-être exacerbé les divergences plutôt que de les calmer.

L'élection de Jocelyne Ouellette par deux votes de plus qu'Oswald Parent est perçue positivement dans les médias⁵⁰. Les citoyens n'écrivent pas aux journaux pour discuter de la situation, si ce n'est une résidente d'Aylmer qui se plaint que Jocelyne Ouellette désire couper les ponts avec Ottawa⁵¹. Néanmoins, Jocelyne Ouellette « entend accorder une

⁴⁷ Presse Canadienne, « Texte intégral de la déclaration de Pierre Trudeau », *Le Droit*, 16 novembre 1976, p.3.

⁴⁸ *Le Droit*, « Ça va ébranler beaucoup de gens », *Le Droit*, 16 novembre 1976, p.3.

⁴⁹ Pierre TREMBLAY, « Le Québec de M. Trudeau », *Le Droit*, 25 novembre 1976, p.6.

⁵⁰ Ouellette est élue avec 12031 voix contre Parent qui en récolte 12029.

⁵¹ Micheline PATRY, « Jocelyne Ouellette et l'emploi des femmes dans la région outaouaise », *Le Droit*, 23 novembre 1976, p.6.

attention particulière à la présence de la Commission de la capitale nationale à Hull⁵²». Pour l'éditorialiste Gilbert Brunet, il s'agit d'une «victoire symbolique à plusieurs titres⁵³». Par le fait que beaucoup de Hullois sont employés par le fédéral, il juge cette élection surprenante. Le mécontentement du gouvernement Bourassa ne semble pas suffisant pour l'expliquer, mais la rénovation urbaine l'est peut-être : Parent est un des acteurs ayant le plus encouragé la CCN dans la revitalisation de l'Île de Hull. Brunet rappelle comment Parent « vilipendait tous ceux qui continuaient de pleurer sur le sort du vieux Hull⁵⁴ ». Ouellette a pu profiter du fait « que ces réalisations laissent des marques indélébiles chez ceux qui restent pour profiter d'abord à des fonctionnaires et automobilistes qui ne sont pas hullois⁵⁵ ». L'élection de Jocelyne Ouellette pourrait bien en être une de contestation.

La singularité de cette élection dans l'histoire hulloise en fait un cas particulier où, peut-être, les gens se sont décidés à ne plus élire les mêmes députés sans conditions. C'est d'ailleurs un élément que l'AGIH déplorait dans le cadre du *teach in*. « Après tant d'années passées dans l'ombre d'Ottawa, Hull et la région verront peut-être luire pour eux aussi, enfin, le soleil du Québec⁵⁶. » Comme la députée est nommée ministre des Travaux publics et que c'est sous sa gouvernance que le complexe administratif provincial est complété, cette métaphore de Thérèse Cyr prend son sens.

Impressions et bilan à la CCN

⁵² Gilles LAFRAMBOISE, « Le PQ n'a que 2 voix de majorité », *Le Droit*, 23 décembre 1976, p.1.

⁵³ Gilbert BRUNET, « Mme Ouellette et la chance au coureur », *Le Droit*, 27 décembre 1976, p.6.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Thérèse CYR, « Notre député à Hull », *Le Régional Outaouais*, 29 décembre 1976, p.2.

Les rapports annuels de la CCN de 1974 à 1979 sont de plus en plus techniques, un peu moins ponctués de symbolique nationale, mais l'élection du PQ ne passe pas sous silence. Le rapport 1974-1975 traite évidemment de *La Capitale de demain*. La section consacrée au rapport prend bien soin de spécifier que les notions de symbolisme sont parfois mal comprises et que les propositions vont plus loin : « les symboles peuvent être pas mal abstraits, et des expressions comme "miroir du statut d'un peuple" ou "microcosme de la société canadienne" peuvent être la traduction lassante et ampoulée d'idéaux mal assimilés⁵⁷. » La CCN tempère dans l'ardeur avec laquelle elle abordait la notion de symbole de la capitale. L'année suivante, elle articule son rapport annuel autour d'une longue explication et justification du rôle de la CCN dans la RCN. Cela laisse comme impression que son rôle est mal compris, autant dans la population que pour les gouvernements provinciaux et municipaux. L'année 1975 est considérée comme « une année de réévaluation pour la Commission de la Capitale nationale⁵⁸ ». Le Comité parlementaire mixte de la région de la Capitale nationale donne pour mandat à la CCN de « faire une étude et un rapport sur les questions touchant l'aménagement de la région de la Capitale nationale, et notamment sur les programmes et opérations de la Commission de la Capitale nationale⁵⁹ ». La CCN revoit son rôle pour la fin du siècle. Il est important de mentionner qu'elle affirme ne pas faire de partisanerie politique. Selon elle, cela lui donne une indépendance et une prépondérance sur les niveaux de gouvernance provincial, régional et municipal dans ses plans pour l'intérêt national relativement à l'aménagement du territoire. Dans cette optique, il est logique que la CCN se trouve parfois en conflit avec ses équivalents régionaux.

⁵⁷ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1974-1975*, Ottawa, CCN, 1975, p.9.

⁵⁸ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1975-1976*, Ottawa, CCN, 1976, p.7.

⁵⁹ *Ibid.*

Il est intéressant de noter que, le 2 novembre 1976, le Québécois Pierre Juneau est nommé à la présidence de la CCN. Cet homme a un parcours intéressant. Après son cours classique, il est membre actif de la Jeunesse étudiante catholique à Montréal puis il étudie en philosophie à Paris. « Il arrive à l'Office national du film (ONF) en 1949. Il participe à la création du programme français, alors que tout se faisait jusque là en anglais, dans le monde du cinéma⁶⁰. » Juneau est nommé vice-président du futur CRTC en 1966, dont il devient le président lors de sa création.

En 1975, Pierre Juneau fait le saut en politique lorsque le premier ministre Pierre Elliot Trudeau le nomme ministre des Communications, mais il n'arrive pas à se faire élire lors d'une élection partielle. Il deviendra trois ans plus tard sous-ministre, avant de prendre la tête de Radio-Canada en 1982⁶¹.

Sa nomination à la présidence de la CCN, même si elle est de courte durée, peut être interprétée comme une volonté de rapprochement avec le Québec.

Juneau se dit fier de son mandat, particulièrement en lien avec la promotion du nationalisme canadien :

Je me réjouis aussi à la pensée que la Commission doit relever un défi des plus stimulants au cours de la période actuelle de l'histoire du Canada où tous les Canadiens se préoccupent vivement de la question de l'unité nationale et où, par voie de conséquence, le rôle naturel de la Capitale nationale prend un sens encore plus considérable⁶².

L'introduction du rapport 1976-1977 porte le titre révélateur « Une année durant laquelle les problèmes sont devenus de plus en plus compliqués » et dès le premier paragraphe, il est question de dualité culturelle, du nombre important de municipalités incluses dans la RCN, du cachet de la capitale et de son importance nationale croissante. « En outre, de nos jours,

⁶⁰ Mélissa GUILLEMETTE, « Pierre Juneau, 1922-2012 - Un grand serviteur de l'État s'éteint », *Le Devoir*, 22 février 2012, document consulté en ligne sur <http://www.ledevoir.com/culture/television/343357/pierre-juneau-1922-2012-un-grand-serviteur-de-l-etat-s-eteint>, le 17 mai 2013.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1976-1977*, Ottawa, CCN, 1977, p.5.

étant donné que le problème de l'unité nationale occupe de plus en plus la vedette, le rôle de la capitale du Canada, à titre de capitale de tous les Canadiens, acquiert une importance toujours plus grande⁶³. » L'évolution et la diversification de ces éléments compliquent évidemment son travail, tout comme l'implication des groupes citoyens et des associations industrielles et commerciales qui doit maintenant être prise en compte vu l'intérêt qu'ils portent à la participation, à la planification et à la prise de décisions. C'est peut-être une des conséquences positives des consultations populaires suivant *La Capitale de demain* :

La population en général, que ce soit par l'entremise de groupes de citoyens, d'associations industrielles et commerciales, de sociétés ayant des intérêts spéciaux, ou même à titre individuel, cette population en général s'intéresse bien davantage et insiste beaucoup plus fortement en vue de participer à la prise des décisions qui influent sur les lieux où elle travaille et où elle habite, ce qui veut dire qu'il est de plus en plus important de trouver et de mettre à exécution de nouvelles façons de coordonner les initiatives pour en arriver à l'unanimité, si l'on ne veut pas que des problèmes complexes ne soient considérés que comme une complication toujours plus accentuée⁶⁴.

Le changement de gouvernement au Québec est également un élément qui complique les actions de la CCN :

En novembre 1976, la province de Québec a porté au pouvoir un gouvernement dont les politiques comportent des conséquences passablement radicales pour la capitale du Canada. Il en est résulté quelques difficultés à l'égard de certains problèmes, mais il est encore trop tôt pour en venir à des conclusions définitives quant à savoir comment les activités de la CCN pourraient être touchées, à longue échéance⁶⁵.

Le mandat de la CCN relativement au symbolisme de la capitale en lien avec son importance nationale prend alors tout son sens. Le rapport précise néanmoins que la collaboration avec le gouvernement québécois persiste, comme auparavant. La CCN poursuit ses démarches afin de « renforcer ses relations avec les autres paliers de gouvernement de la Région, d'aider à

⁶³ *Ibid.*, p.7.

⁶⁴ *Ibid.*, p.8

⁶⁵ *Ibid.*, p.9.

maintenir le solide fondement économique d'un bon gouvernement régional, d'aider à assurer l'intégrité socio-culturelle des diverses parties de la Région ⁶⁶[...] » Notons que la CCN semble se référer à elle-même en tant que gouvernement régional, à défaut de spécifier s'il s'agit de la CRO ou de la MROC. La fin de la construction de la Place du Portage, les améliorations au Parc de la Gatineau, le tourisme, les loisirs, les réseaux routiers et la promotion continue du bilinguisme font partie des autres sujets couverts dans le rapport annuel 1976-1977. Une ouverture vers le multiculturalisme caractérise les rapports annuels des années suivantes⁶⁷. Or, dès 1977 cette notion se pointe alors que Pierre Juneau explique qu'Ottawa doit être la capitale de tous les Canadiens, « quels que soit soient leur origine linguistique et le pays du monde d'où ils viennent⁶⁸ ».

Le Rapport annuel 1977-1978 est très axé sur l'économie et sur la finalisation de la Place du portage. D'entrée, le rôle de la CCN et de la RCN est indiqué comme « un puissant trait d'union de deux provinces, dans la question de l'unité et de la santé de la Confédération ⁶⁹ ». La symbolique demeure. La Place du Portage et la rénovation urbaine sont décrites comme ayant « bouleversé l'économie en remplaçant les cols bleus de l'usine à papier par les cols blancs des ministères, en augmentant considérablement la population diurne et le nombre de commerces⁷⁰ ». Les répercussions sur la population d'origine hulloise, les cols bleus, sont passées sous silence. Concernant la protection de la langue française, la CCN explique que le gouvernement se montre « vigilant du fait des craintes – non dissipées

⁶⁶ *Ibid.*, p.10.

⁶⁷ Il aurait été pertinent de voir comment la CCN vécit ce changement de gouvernement au Québec et comment le multiculturalisme est intégré progressivement à sa mission, notamment par la consultation des minutes ou procès-verbaux du comité exécutif. L'outil de recherche de son fonds d'archives (RG34, 34-1) répertorie les minutes du comité exécutif seulement jusqu'en 1967, ce qui rend la consultation pour 1976-1977 impossible.

⁶⁸ *Ibid.*, p.12.

⁶⁹ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1977-1978*, Ottawa, CCN, 1978, p.5.

⁷⁰ *Ibid.*, p.11.

bien que vaines – des conséquences de l'arrivée d'un fort contingent de fonctionnaires anglophones⁷¹ ». Les statistiques présentées précédemment tendent plutôt à démontrer le contraire. Une description des constructions fédérales, provinciales et municipales et de la collaboration de ces paliers gouvernementaux démontre ensuite comment les relations intergouvernementales sont importantes.

L'année financière 1978-1979 est plutôt axée sur le tourisme et les relations intergouvernementales, selon son rapport annuel. Il y est beaucoup moins question de symbolisme ou de mission d'unité canadienne pour la RCN, mais plutôt de promotion de « son caractère bilingue et biculturel ». La CCN reconnaît finalement que « la création de la Communauté régionale de l'Outaouais et de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton⁷² a permis une meilleure expression des aspirations locales et régionales en matière d'aménagement⁷³ », ce qui est surprenant considérant que le rapport 1974-1975 lui donne la priorité sur les autres niveaux de gouvernance à cet effet. La CCN oriente maintenant ses projets pour le secteur québécois de la RCN autour du domaine culturel. Il est aussi intéressant de noter que la CCN louera des terrains à la ville de Hull plutôt que de les acheter : « En mars 1979, le gouvernement du Québec autorisait la ville de Hull à louer à la C.C.N., par baux à long terme, les terrains nécessaires aux projets de la Commission⁷⁴. » Les relations entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et le conseil municipal de Hull s'améliorent.

Enfin, le dernier rapport annuel de la période à l'étude est très statistique et orienté sur les loisirs comme nouvelle vocation d'importance pour la CCN. Le thème de la

⁷¹ *Ibid.*, p.12.

⁷² La CRO est créée en 1970 et la MROC en 1969.

⁷³ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1978-1979*, Ottawa, CCN, 1979, p.14.

⁷⁴ *Ibid.*, p.22.

collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux y est récurrent, comme pour compenser les erreurs du passé. « L'aménagement de la R.C.N. doit désormais se faire sur une base de collaboration avec chaque palier de gouvernement chargé de planifier les aspects de l'aménagement de la région qui relèvent de sa compétence⁷⁵. » Le regard qu'elle porte vers la décennie 1970 est très représentatif des projets qu'elle a accompli.

La région de la Capitale nationale, tout en jouant un rôle administratif, politique et judiciaire, se veut également un symbole vivant de notre nation. À la fin de cette décennie consacrée principalement à l'aménagement d'une capitale reflétant la réalité canadienne, il devient primordial de fournir aux résidents de tout le pays l'occasion d'en comprendre la valeur symbolique et de participer à son rayonnement⁷⁶.

Après avoir développé le symbolisme de la capitale, la CCN désire que les Canadiens reconnaissent que la capitale représente la Confédération. « Il faut que les Canadiens puissent retirer de leur capitale le sentiment d'appartenir à une même nation⁷⁷. » La CCN entre dans les années 1980 avec l'idée de conserver le statut de la capitale canadienne « comme symbole d'identité et d'unité ». Si l'unité nationale ne prend plus l'espace qui lui était réservé auparavant, elle demeure présente dans les actions que la Commission pose dans le but de donner à la capitale un aménagement à la hauteur de son statut.

En 1979, la CCN produit une seconde édition du *Guide de la capitale du Canada : un recueil complet des renseignements actuels et historiques sur la région de la capitale nationale, illustré à l'aide de 112 cartes et photos*. La première édition remonte à 1974, or la RCN a bien changé en cinq ans. Ce petit livret touristique sur la RCN est une source d'information intéressante à présenter car il s'agit de la « carte de visite » remise aux touristes, donc d'informations officielles et représentatives de la région en 1979. Dès

⁷⁵ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1979-1989*, Ottawa, CCN, 1980, p.10.

⁷⁶ *Ibid.*, p.5.

⁷⁷ *Ibid.*, p.23.

l'introduction, le rôle de la CCN est présenté, c'est-à-dire « faire de la capitale un endroit où tous les Canadiens puissent se sentir chez eux⁷⁸ ». Le guide explique que « le fait que la région de la Capitale nationale ne soit pas un district fédéral complique le travail de la Commission mais le rend plus intéressant⁷⁹ ». La section sur l'histoire de la région couvre plusieurs pages, mais elle est toutefois assez brève comparativement aux autres sections. La rénovation urbaine y est mentionnée, ce qui peut paraître surprenant pour un ouvrage à visées touristiques. Le désir de la CCN de faire de la région une démonstration et un symbole de l'unité canadienne, la RCN étant un microcosme du Canada, est clairement évoqué. « Ces plans constituent non moins qu'un modèle d'unité canadienne⁸⁰. » Le bilinguisme et le biculturalisme de la RCN sont indiqués comme étant une richesse, mais aussi en tant qu'éléments nécessitant une attention particulière de la CCN. Il est particulier de trouver ce type d'information dans un guide à l'intention de gens qui peuvent être étrangers aux problématiques de la CCN. Le gouvernement fédéral met l'emphasis sur la découverte de l'histoire canadienne par l'intermédiaire de la CCN. Jocelyn Létourneau explique par ailleurs que « les pouvoirs politiques l'investissent [la sphère historique] bien sûr, mais en vue de créer de toute pièces une représentation à la mode de l'expérience historique canadienne, représentation ayant pour but avoué de "bâtir un Canada fier et fort de son patrimoine"⁸¹ ». Cet énoncé peut s'appliquer à la façon dont la CCN présente l'histoire de la RCN, malgré que Létourneau ne fasse pas mention de la Commission. Ce guide de la capitale est tout-à-fait représentatif de cette tendance. Entre autres informations se trouvant dans le guide, une

⁷⁸ Commission de la Capitale Nationale, *Le guide de la capitale du Canada : un recueil complet des renseignements actuels et historiques sur la région de la capitale nationale, illustré à l'aide de 112 cartes et photos*, Ottawa, CCN, 1979, p.9.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*, p.68.

⁸¹ Jocelyn LÉTOURNEAU, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire et identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000, p.79-80.

emphasis est accordée aux édifices gouvernementaux et leur fonction (parlement, sénat, maison du premier ministre, maison du gouverneur général, etc.), tout comme aux descriptions des monuments historiques. Les sections traitant du Parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure sont aussi très étendues, ainsi que l'histoire de la Place de la Confédération. À la veille du premier référendum sur l'indépendance du Québec, la CCN produit un guide touristique sur la RCN qui se veut rassembleur et promoteur de l'identité canadienne.

La CCN, par le biais de ses plans d'aménagement, de ses rapports et de ses constructions, est un acteur de taille dans les transformations à Hull jusqu'à la fin des années 1970 et pour longtemps encore, selon ses plans. Elle soulève les passions par son action et/ou son inaction, auprès des citoyens, des dirigeants municipaux et provinciaux, des deux côtés de la rivière. Elle est clairement touchée par l'élection d'un gouvernement péquiste, mais elle l'est davantage par la division qui s'opère dans la population canadienne. Le nationalisme canadien oriente son mandat, le nationalisme québécois presse sa mise en œuvre. Les répercussions des travaux de la CCN sur la population hulloise sont bien connues à la fin des années 1970, entre autres grâce aux études réalisées par Andrew et Cimon. La Commission a appris qu'elle doit consulter la population suite au débat soulevé par *La Capitale de demain*. La problématique du logement à Hull est certainement la conséquence ayant le plus d'impact à long terme pour les citoyens. Si ces derniers sont moins impliqués dans les groupes tels que l'AGIH ou le RCCH, déchirés par les querelles internes, le comité Logemen'occupe veille au soutien des citoyens victimes du manque de logement. Ce comité auparavant attaché au RCCH est encore actif, il est d'ailleurs membre de la TROVEPO. Les citoyens ont donc un forum où s'impliquer et où échanger. Ils ont leur mot à dire et connaissent maintenant leurs

moyens de pression. Les élections de 1976 démontrent, entre autres, comment quelques personnes peuvent faire une différence dans la balance du pouvoir.

Conclusion

L'histoire de Hull a toujours été liée à celle de sa voisine, Ottawa. Depuis l'époque où les Wright colonisent les environs des chutes Chaudière jusqu'à aujourd'hui, ces villes sœurs remplissent des rôles distincts, mais interdépendants, dans l'aménagement de la RCN. Plutôt homogènes au XIX^e siècle, elles s'actualisent et se différencient progressivement jusqu'au moment où la CCN est formée et veille à l'application du plan Gréber. L'harmonisation visuelle et fonctionnelle des deux villes, partie intégrante des divers projets de la CCN, implique un retour à une certaine homogénéité de la capitale fédérale. Or, cette cohésion ne se fait pas uniquement dans le but de former un ensemble urbain moderne à la hauteur de l'autorité que doit avoir une capitale nationale.

En 1959 la CCN travaille afin « de préparer des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la Capitale nationale et d'y aider, afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale¹ ». Avec le jugement *Munro* en 1966, nous avons vu que la CCN voit ses pouvoirs d'expropriation confirmés grâce à cette importance nationale. En 1969, une fois l'intégration de Hull comme reflet du Québec dans la capitale canadienne officialisée, la Commission s'oriente à « joindre le centre de Hull à celui d'Ottawa² ». « Cette action est conçue de manière à permettre au gouvernement fédéral de créer une capitale authentiquement nationale au service de

¹ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Soixantième rapport annuel (1er janvier 1959 au 31 mars 1960)*, Ottawa, CCN, 1960, p.5.

² BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-dixième rapport annuel 1969-1970*, Ottawa, CCN, 1970, p.4.

l'unité du pays³. » Après l'élection d'un gouvernement péquiste au Québec en novembre 1976, la CCN explique sa tâche comme étant « de veiller à l'intérêt national, dans la Capitale du Canada, et d'aider à lui conférer "un cachet qui soit digne de son importance nationale" ⁴ ». En 1980, à la toute fin de la période à l'étude dans cette thèse, une « grande préoccupation de la Commission pour la prochaine décennie sera de faire en sorte que les Canadiens voient dans la région de la Capitale un des principaux symboles de l'unité du pays⁵ ». La promotion du nationalisme canadien est faite par l'aménagement urbain proposé par la CCN.

Rappelons la question de départ : quel est le rôle joué par la question nationale dans les transformations effectuées sur l'Île de Hull entre 1959 et 1979 par la CCN? Aussi, quelle était l'importance de la question nationale au sein des mouvements de contestation populaire? L'hypothèse était la suivante : « L'hypothèse soutenue dans cette thèse est que l'ambition nationaliste de la CCN est un élément moteur de la rénovation urbaine de l'Île de Hull, elle se bute aux préoccupations sociales et à la réponse contestataire nationaliste des acteurs hullois⁶. » L'examen de sources publiées, donc accessibles au public à l'époque et représentative des opinions des acteurs intervenant sur la scène hulloise, tend à confirmer en partie cette réponse.

Nous avons vu au chapitre 1 comment la future RCN s'est formée aux alentours des chutes Chaudière, comment Ottawa s'est toujours développée plus rapidement que Hull, de façon presque concurrentielle. Il y est également question de la formation de la CCN et du travail fait par ses prédécesseurs, ce qui donne un aperçu de ce que sera la

³ *Ibid.*

⁴ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1976-1977*, Ottawa, CCN, 1977, p.7.

⁵ BCCN, Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1979-1989*, Ottawa, CCN, 1980, p.23.

⁶ Voir p.5.

CCN dans les années 1960 et 1970. Le chapitre 2 présente la décennie 1960, avec un portrait de Hull dont l'économie est chancelante, à l'aube de la revitalisation de son centre-ville, ainsi qu'un exposé de la CCN avec son mandat élargi. Nous avons vu comment le jugement *Munro* influença les possibilités de la CCN dans ses plans pour la rive québécoise de la RCN, dont les détails sont présentés à l'aide du rapport *Hull 1969-1995*. Les deux commissions d'enquête importantes pour Hull, la CEITQ et la Commission Laurendeau-Dunton, ont fait l'objet d'examens qui ont exposé les sentiments de la population vis-à-vis la CCN et ses interventions. Il a également été question des raisons pour lesquelles un district fédéral était envisagé pour mieux gérer la RCN et pour soi-disant mieux protéger le bilinguisme et le biculturalisme. Ces deux notions sont d'ailleurs centrales pour la rénovation urbaine qu'entreprend la CCN, avec la collaboration de la ville de Hull, dont il est question au chapitre 3.

Le contexte des grands travaux du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial sur les 15 acres de terrains du centre-ville de Hull est expliqué au troisième chapitre. La formation de regroupements citoyens en marge de ces interventions, dans un contexte d'animation sociale inspirée par la gauche idéologique et le renouveau de l'Église, démontre une prise de conscience collective au sein de la population de l'Île de Hull. Parallèlement, la ville de Hull s'éveille, au début des années 1970, au problème que pose la proximité d'Ottawa dans sa propre actualisation, dans la reconnaissance de son identité.

Le milieu et la fin des années 1970 sont des années de prévisions à long terme et de bilans de la rénovation urbaine pour la CCN, mais sont aussi synonyme d'épuisement et de remise en question pour le RCCH. L'impact de la rénovation urbaine sur la

population déplacée est grand, or les autorités ne se soucient pas trop des cols bleus repoussés par l'arrivée massive de cols blancs dans leur milieu d'attachement. L'élection du premier gouvernement péquiste au Québec et en Outaouais fait réfléchir quant aux répercussions de la transformation du cœur de Hull sur l'électorat. Finalement, nous avons vu comment la CCN présente un regard porteur d'unité nationale sur les projets qu'elle a réalisés au cours des dix dernières années, mais aussi sur la vision qu'elle propose aux visiteurs de la capitale par la publication d'un guide touristique où elle ne cache pas son rôle de promotion du nationalisme canadien. Il est particulier pour un touriste de se faire présenter non seulement l'histoire de la région, mais aussi celle de l'organisme responsable de son aménagement urbain. L'impression laissée est que la CCN se présente comme une administration régionale avant d'être une commission d'urbanisme.

Tout au long de la thèse nous avons vu comment les mentions hautement symboliques ressortent dans presque toutes les publications de la CCN, qu'il s'agisse des rapports annuels ou des rapports de planification. Grâce à l'examen des procès-verbaux du conseil municipal de Hull, nous avons vu comment la ville a dû se battre pour être traitée équitablement tantôt avec la ville d'Ottawa, tantôt avec le reste du Québec. Nous avons vu comment elle s'est sentie laissée pour compte par la CCN et le gouvernement québécois, mais aussi comment elle a pris les moyens nécessaires dans le jeu de pouvoir Ottawa-Québec pour tenter de se sortir de l'impasse urbaine, économique et sociale dans laquelle elle était prise. Par l'examen des journaux locaux, il a été possible de voir comment les médias se représentent la CCN et ses projets, tout comme l'opposition qu'ils suscitent, comment ils dénoncent l'empiètement du fédéral et le laisser-aller du

provincial. Les articles d'information et d'opinion suivant l'élection provinciale de 1976 nous offrent une fenêtre sur une page d'histoire, mais aussi l'occasion de voir comment le nationalisme québécois, sans ici parler de séparatisme ou d'indépendantisme, est présenté localement et même comment la rénovation urbaine peut avoir influencé le résultat des élections dans le comté de Hull. Le dépouillement du fonds Roger Poirier nous a permis de comprendre la vision interne de l'AGIH et du RCCH, leurs buts et objectifs. Sans faire mention spécifiquement de la question nationale, les documents du RCCH sont importants dans la mesure où ils démontrent un attachement identitaire à l'Île de Hull et une opposition à la CCN.

L'examen global de ces sources nous permet de confirmer que la question nationale motive la CCN dans l'exercice de son mandat pendant la rénovation urbaine de l'Île de Hull. En fait, Hull est carrément englobée par l'importance nationale de la capitale fédérale, dont la représentation francophone et québécoise de la Confédération lui incombe. La situation de Hull est particulière, mais n'est pas unique. Avec l'exemple des villes de Ste-Foy et Québec, Anne Gilbert explique comment il est récurrent de voir une municipalité assimilée par une nation dans un contexte similaire :

Les relations que posent les auteurs entre le pays et la municipalité sont révélatrices du rôle fondamental joué par l'espace national au sein de ce même système. La municipalité y est non seulement pressentie comme symbole de la polarisation du pays, mais elle y est souvent simplement assimilée, ce qui dénote une appréhension très nationale des problèmes urbains. La place donnée au sein de ce système d'espaces à la province, à laquelle on réfère par l'intermédiaire de la municipalité, permet d'aboutir à la même interprétation⁷.

⁷ Anne GILBERT, « Villes, représentations collectives de l'espace et identité québécoise », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 29, n° 78, 1985, p. 365-381, p.374, document consulté en ligne sur Érudit en octobre 2011.

La ville de Hull vis-à vis d'Ottawa semble vivre une situation similaire à celle de Ste-Foy pour la ville de Québec, hormis la situation frontalière de Hull qui n'est pas présente à Québec. La présence du Québec pour Hull est quasi nulle pendant la période que nous venons de couvrir, comme Québec en tant que province et région administrative pour les gens de Ste-Foy. La localisation géographique même de Hull provoque son intégration à la capitale fédérale, où son rôle est symbolique d'unité nationale et de cohésion des peuples fondateurs.

Par contre, relativement aux mouvements de contestation de la revitalisation du centre-ville, la symbolique nationale qui alimente la CCN ne se retrouve pas dans l'opposition véhiculée par l'AGIH et ensuite le RCCH. Les citoyens membres de ces organisations sont plutôt ébranlés dans leur milieu de vie immédiat, dans leur attachement à leur quartier, plutôt que motivés par une fougue nationaliste ou idéologique. Nous avons vu qu'ils ne sont pas tous motivés par les idées ML qu'ils trouvent généralement trop radicales et en marge de leur lutte.

La ville de Hull, ou plutôt son conseil municipal, apporte un point de vue intéressant. Si, à l'exemple du maire Gilles Rocheleau, la ville de Hull tente de tirer son épingle du jeu peu importe à quel niveau de gouvernement elle traite, tant que la ville y trouve son compte. Il est remarquable de voir qu'elle cherche à clarifier et à imposer son identité vers 1973 par la création du comité sur l'identité. La ville de Hull se réclame de sa nationalité québécoise, mais avant tout elle souhaite que ses citoyens soient fiers d'être Hullois et d'être francophones. La cité de Hull est influencée par le débat sur la question nationale. Les actions qu'elle pose dans le contexte de la rénovation urbaine le reflètent, mais dans une moindre mesure que pour la CCN pour laquelle il s'agit d'un élément

primordial. À un certain point, Hull veut aussi bien paraître que sa voisine, mais pas au point d'oublier ses origines. Tel qu'expliqué par Harold Bérubé, une ville tellement transformée pourrait faire oublier son passé identitaire :

Nous entendons par là qu'il [le passé] sera présenté de manière à transmettre les leçons, les symboles ou, plus largement, les valeurs appropriées à la défense ou au renforcement des intérêts de l'individu ou du groupe qui en fait usage. C'est cet ensemble de valeurs et la manière dont elles sont présentées et légitimées qui constituent le corps de l'identité collective: continuité et spécificité. Ce « traitement » du passé implique la nécessité d'un choix quant aux aspects qui seront couverts. Par exemple, certains événements confirmant ou légitimant le cadre identitaire qu'on souhaite promouvoir à un moment donné seront mis en évidence; puis, alors que la situation évolue et que les enjeux auxquels ce même individu ou groupe doit faire face changent, le discours changera, laissant peut-être de côté ces mêmes éléments du passé qui étaient à un moment célébrés au profit d'un « nouveau passé », maintenant plus utile⁸.

Cette explication s'applique particulièrement bien à l'Île de Hull. Rappelons que nous avons vu au chapitre 2 qu'Aimé Guertin, dans son mémoire déposé à la CEITQ en 1967, intitule une section « On nous vole notre histoire⁹ ». La CCN construit donc un nouvel ensemble de symboles et de valeurs représentatifs du Canada avec la RCN. Il faut dire que « le Canada (anglais), pour sa part, n'aurait décroché que très tardivement et graduellement de l'imaginaire colonial en faisant d'ailleurs l'économie du grand acte fondateur. Encore maintenant, la nation canadienne [...] saurait mal assumer sa volonté de rupture tout en cherchant son identité dans une *distinctiveness* en partie inventée¹⁰ ». La construction d'une capitale symbolique de la nation canadienne, bilingue et biculturelle, en utilisant la présence des deux peuples dits fondateurs présents dans la

⁸ Harold BÉRUBÉ, « Placer la ville au cœur de la nation : l'utilisation du passé dans l'élaboration de l'identité urbaine », *Revue d'histoire urbaine / Urban History Review*, (printemps 2002) vol. 30, no. 2, pp. 16-27, document consulté en ligne sur <http://search.proquest.com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/216509951>, en octobre 2011.

⁹ Aimé GUERTIN, *État du territoire québécois de la région de la capitale nationale. Mémoire soumis aux membres de la commission sur l'intégrité du territoire du Québec*, 1967, Hull, 107p.

¹⁰ Jocelyn LÉTOURNEAU, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire et identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000, p.51.

RCN, est caractéristique des démarches de la CCN qui refait ainsi un peu l'histoire de la capitale.

De nos jours, la CCN continue de faire parler d'elle à Hull et dans le grand Gatineau. La fermeture d'une section de la rue Gamelin, dans le secteur Hull, est un bon exemple du pouvoir que la CCN continue à exercer sur la municipalité.

En 1973, les élus de l'ancienne ville de Hull ont adopté une résolution qui prévoyait la fermeture de la rue Gamelin et sa cession à la CCN dès que les boulevards Saint-Raymond et McConnell-Laramée (aujourd'hui le boulevard des Allumetières) seraient complétés.

L'administration municipale et la CCN ont par la suite signé un bail emphytéotique pour une durée de 99 ans, qui se terminera en mars 2078. La Ville de Gatineau redeviendra alors propriétaire du tronçon à l'état laissé par la CCN. Selon le juge Boivin, « la CCN est titulaire des droits rattachés à la qualité de propriétaire »¹¹.

Selon la ville de Gatineau, cette fermeture entraînerait des problèmes de circulation et l'impossibilité d'utiliser une voie rapide pour les véhicules d'urgence. Ce tronçon de la rue Gamelin est déjà en processus de « naturalisation » et « défragmentation », c'est dans cet état qu'il reviendra à la ville en 2078. « La Ville soutenait plutôt que la CCN avait agi rapidement pour mettre la municipalité devant un fait accompli¹². » À la Cour fédérale, le juge Boivin ne peut arriver à cette conclusion.

La CCN prépare actuellement un rapport pour les cinquante prochaines années avec pour finalité les célébrations du bicentenaire de la Confédération: *Horizon 2067*. La première ébauche du rapport publiée en août 2011 porte sur les défis de la capitale et porte le titre *Horizon 2067, Plan de la capitale du Canada, Tracer l'avenir de*

¹¹ Radio-Canada, « Une portion de la rue Gamelin à Gatineau sera fermée malgré l'opposition de la Ville », *Radio-Canada.ca*, 29 avril 2013, document consulté en ligne sur <http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2013/04/29/006-decision-rue-gamelin.shtml>, le 18 août 2013.

¹² *Ibid.*

*la capitale du Canada au 21^e siècle, Une invitation au dialogue*¹³. Construit sur le même modèle que les rapports étudiés lors de la rédaction de cette thèse, quelques mentions sur la symbolique de la capitale dans la Confédération y figurent. Ces mentions sont toutefois moins directes sur l'implication de Hull et du Québec dans la Confédération, mais plus orientées sur les problématiques du moment, particulièrement sur les Premières Nations. Le rapport explique ainsi la symbolique de la capitale au 21^e siècle :

L'expression symbolique – La capitale suscite la fierté comme un lieu de qualité, et comme un lieu représentatif des valeurs et des réalisations des Canadiens. La capitale célèbre des étapes importantes de l'histoire canadienne : la Confédération, le système parlementaire et la monarchie constitutionnelle, ainsi que la contribution du Canada dans le monde, en temps de guerre comme en temps de paix¹⁴.

La CCN demeure donc dans le même créneau d'intervention qui toutefois s'élargit et est probablement variable en fonction de l'orientation politique du gouvernement en place. La Commission constate toutefois que « la capitale projette une perception parfois fragmentée de la part des citoyens du pays¹⁵ ». Une capitale à l'image de tous les Canadiens est un défi constant, mais comme dans les années 1960 et 1970, le cœur de la RCN n'est pas fusionné et homogène comme espéré.

¹³ Commission de la Capitale Nationale, *Horizon 2067, Plan de la capitale du Canada, Tracer l'avenir de la capitale du Canada au 21^e siècle, Une invitation au dialogue*, Août 2011, document consulté en ligne sur <http://www.capitaleducanada.gc.ca/sites/default/files/pubs/Horizon2067-Tracer.pdf>, en juin 2013.

¹⁴ *Ibid.*, p.16.

¹⁵ *Ibid.*, p.20.

Annexe 1 : Tableaux de Me Claude Boulanger et de la Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire du Québec relativement à l'extension des pouvoirs d'expropriation de la CCN

Tableau de Me Boulanger¹ :

Étapes	Objets	Limites Territoriales	Fins	
1 ^{ère} étape (1899)	Des propriétés foncières	Dans la cité d'Ottawa ou ses environs	a) Parcs b) Places c) Rues d) Avenues e) Promenades f) Allées ou passages	Publics
2 ^{ème} étape (1927)	Des biens-fonds	Dans les limites du district de la Capitale nationale	a) Parcs publics b) Squares c) Rues d) Avenues e) Boulevards f) Voies publiques g) Ponts ou autres structures	
3 ^{ème} étape (1958)	« Lands » (Terrains et bâtisses)	Dans la région (agrandie) de la Capitale nationale	« ... <u>afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale</u> ». (art. 10 (1))	

¹ Claude BOULANGER, *Étude sur l'étendue et l'exercice des droits d'expropriation que détiennent les autorités fédérales sur le territoire de la région de la capitale nationale*. Soumise à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire, Hull, 1967, p.10.

Schéma montrant l'étendue du pouvoir d'expropriation de la C.C.N. Par rapport à celui des organismes qui l'ont précédé² :

Habilitation	Étendue Spatiale	Étendue Objective
Loi de 1899 (62-63 Victoria, c.10, article 9).	La Cité d'Ottawa et ses voisins.	Pour des fins de parcs, places, rues, avenues, promenades, allées ou passages.
Loi de 1927 (1952, S.R.C., c.112, article 16).	Une zone désignée par le gouverneur-général en conseil (arrêté en conseil de 1945) dans les limites de la Cité d'Ottawa et le district qui l'entoure, soit 900 milles carrés dont plus de la moitié dans le Québec.	Pour des fins de parcs publics, squares, rues, avenues, boulevards, voies publiques, ponts ou autres structures.
Loi de 1958 (7 Eliz. II, c.37, article 13).	Le siège du gouvernement du Canada et ses alentours, plus particulièrement décrits dans l'annexe à la loi, soit 1100 milles carrés dans la province d'Ontario et 700 milles carrés dans la province de Québec.	Pour les objets de la loi et généralement afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale.

² Gouvernement du Québec, Rapport Dorion, *Rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec : la Région de la Capitale Canadienne*, Rapport des commissaires, v1-t1, [1969-1972], p.236.

Annexe 2 : Résolution du Conseil municipal de la cité de Hull demandant aux autorités fédérales les raisons qui ont motivé l'exclusion la cité des zones désignées comme bénéficiaires des avantages accordés pour l'établissement industriel

« 69-335 ATTENDU que la cité de Hull, en vertu de son règlement numéro 910 adopté le 22 juin 1965, a créé un fonds industriel, au montant de \$2,000,000.00, pour l'achat de terrain devant servir à l'établissement d'industries, dans la cité de Hull; ATTENDU qu'à même de ce fonds, la cité a procédé à l'achat d'un terrain de quelque 84 acres, longeant la nouvelle voie rapide et la rivière Gatineau, qui font partie maintenant du parc industriel Richelieu; ATTENDU que la cité a formé une commission d'industrie et la nomination d'un coordonnateur industriel, afin de promouvoir l'industrie dans les limites de la cité de Hull et en particulier, dans son parc industriel existant; ATTENDU que la cité de Hull n'a réussi jusqu'à ce jour malgré les nombreux avantages qu'elle offre, à attirer dans son parc industriel que quelques industries; ATTENDU que le gouvernement fédéral, en vertu de sa récente loi n'a pas jugé opportun de désigner la cité de Hull, comme zone éligible à des subventions pour l'établissement d'industries; ATTENDU que la cité de Hull a grandement besoin d'industries, comme source de revenus, tant sur le plan de taxes municipales et scolaires, que sur le plan d'embauchage de main d'œuvre locale.

Proposé par l'échevin Jean-Marie Séguin, Appuyé par l'échevin P.-E. Poulin:

ET RESOLU que ce conseil demande aux autorités fédérales les raisons qui ont motivé d'exclure la cité de Hull des zones désignées du Canada pouvant bénéficier des avantages accordés pour l'établissement d'industries. Que copie de cette résolution soit envoyée au ministre Jean Marchand, au député du comté de Hull à Ottawa, ainsi qu'au Premier Ministre du Canada, pour étude et considération et même leur demander de bien vouloir nous accorder une entrevue pour discuter de cette question. Adopté¹. »

¹ Archives Ville de Gatineau (AVG), Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 19 août 1969, p.81-82, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1969_1970_1.pdf en octobre 2012.

Annexe 3 : Extraits choisis du *Tableau chronologique des principales « actions historiques » survenues entre 1968 et 1976*¹

Le tableau du père Roger Poirier est construit en 2 colonnes : les événements généraux et les actions historiques des groupes populaires de l'Outaouais. Les événements aidant à comprendre le contexte et les événements historiques survenus dans la période de la rénovation urbaine ont été sélectionnés et répertoriés ci-dessous en respectant l'ordre choisi par l'auteur. L'emphase est mise sur les éléments locaux à l'Île de Hull, tandis que les éléments en caractère gras représentent les événements généraux.

Événements généraux et Actions historiques : groupes populaires de l'Outaouais

- 1968 : Mise en place de l'A.G.I.H. (août)
 Fondation du comité R.P.L. (Regroupement populaire de libération)
 Fondation du Comité de l'aire no 1
- 1969 : Première réunion du Comité de la santé (mars)
 Annonce des expropriations par le fédéral et le provincial (mai)
 Fondation des Comité des propriétaires et des locataires de l'aire fédérale
 Fondation du Comité de l'aire no 6
- 1970 : Premier congrès général de l'A.G.I.H. (janvier)
 Présentation du mémoire de l'A.G.I.H. au comité officiel du Sénat sur la pauvreté au Canada (janvier)
 Ouverture du Dispensaire des citoyens (12 février 1970)
 Fondation du C.D.S.O. (septembre) (Conseil de développement social de l'Outaouais)
 Fondation des comités des propriétaires et des locataires de l'aire provinciale
 Fondation des comités des propriétaires et des locataires de la rue Maisonneuve et **Le ministre Jean Marchand rencontre des expropriés de l'aire fédérale**
 Enquête auprès des expropriés de l'aire provinciale et **Le député Oswald Parent « découvre » les chèques des locataires de l'aire provinciale**
 Fondation de SOS-Logement

¹ Annexe 7 de : Roger POIRIER, *Qui a volé la rue principale?*, Montréal, Les éditions Départ, 1986, p.317 à 321.

L'A.G.I.H. dénonce le plan directeur proposé au Conseil municipal par l'urbaniste R. Gagnon et **Crise d'octobre**

Première campagne publique pour garder E.B. Eddy

L'A.G.I.H. questionne les candidats aux élections provinciales du comté de Hull

Programme d'information de l'A.G.I.H. sur les élections municipales et **Réélection de Marcel d'Amour comme maire de Hull (novembre)**

1971 : « Hull – année zéro » et **Visite du ministre Claude Castonguay à Hull (septembre)**

Première maison du chômeur

Manifeste des chômeurs et **Incendie à l'usine E.B. Eddy**

1972 : Colloque Action-Information (avril) et **Expropriation pour l'axe autoroutier Saint-Laurent-Laramée**

L'A.G.I.H. se transforme en R.C.C.H. (Regroupement des comités de citoyens(ne)s de Hull)

Deuxième campagne pour garder E.B. Eddy

Manifestation devenant CKCH et occupation du poste

Intervention de l'A.G.I.H. devant le C.R.T.C.

Lancement du projet CFVO

Occupation par un groupe de citoyens-nes du bureau du Centre de la Main d'œuvre à Hull pour obtenir un projet d'initiative locale évalué à 108,103\$

1973 : Le C.D.S.O. convoque 25 organismes : on fonde « L'Outaouais à l'urgence » (janvier)

Deuxième visite du ministre Claude Castonguay à Hull (mars)

Pétition « L'Outaouais à l'urgence » remise au ministre Castonguay (mars)

Fondation de l'A.C.I.O. (Association coopérative d'information de l'Outaouais)

Mise en place de la Table des O.V.E.P. (décembre) (Organisme volontaire d'éducation populaire)

1974 : Colloque sur le logement avec la participation de la troupe de théâtre de l'Île à la dérive et **Gilles Rocheleau est choisi comme maire par le Conseil municipal (février)**

Fondation du comité « Logement-va-pu »

Ouverture du poste coopératif de télévision CFVO

Fondations des Comités de quartiers Montcalm, Frontenac et Laurier

1975 : Troisième campagne pour sauvegarder E.B. Eddy et **Début des travaux de Place du Centre, à Hull**

L'équipe « Reconquérir notre ville » se lance dans l'arène municipale

1976 : **Élection provinciales au Québec : le PQ l'emporte; Dans le comté de Hull, élection de Jocelyne Ouellette et défaite d'Oswald Parent (novembre)**

Annexe 4 : Résolution du Conseil municipal de la ville de Hull proposant la mise sur pied d'un comité devant organiser un concours pour trouver un nom francophone à la Ville de Hull

« 69-80 ATTENDU que Hull n'est ni l'endroit de naissance du fondateur Philémon Wright ou de ses parents; ATTENDU que Hull fut désigné comme tel avant même l'arrivée de Philémon Wright. ATTENDU que Hull n'a aucune signification historique, descriptive ou imaginative. ATTENDU qu'aujourd'hui 95% des citoyens sont d'expression française. ATTENDU que bon nombre des citoyens ont exprimé le vœu que nous donnions à notre ville un nom reflétant l'esprit et le caractère français de la très grande majorité de sa population.

Il est proposé par Son Honneur le Maire Marcel D'Amour, Appuyé par l'échevin P.-E. Poulin: ET RESOLU que ce conseil forme un comité dont le but sera d'organiser un concours en vue de trouver un nom français valable historiquement ou descriptif, quant à la région, de recommander au conseil la formation d'un jury.

- Que ce comité choisisse un président soit parmi eux ou de l'extérieur.
- Qu'une fois le choix arrêté sur un nom, qu'un référendum ait lieu à l'occasion des prochaines élections, demandant à la population:
 - a) Êtes-vous favorable au changement de nom de la ville de Hull;
 - b) Êtes-vous favorable au nom
- Que ce comité soit formé de: Lucien Brault-Historien, Eugène Lavoie, Un représentant de la Société Historique de l'Ouest du Québec, Un représentant de la Commission Scolaire de Hull, Deux étudiants de Hull, Un représentant de la Chambre de Commerce de Hull, Un représentant de la Jeune Chambre de Hull, Deux représentants du conseil municipal.

Monsieur le maire demande le vote. VOTE SUR LA RESOLUTION Pour: MM. P.-E. Poulin, J. Y. Gougeon, Marcel D'Amour, G. Rocheleau: - 4. Contre: MM. J. E. Bériault, J. A. Maurice, J. M. Séguin, F. Mutchmore: - 4. Monsieur le président donne le vote prépondérant et vote contre la résolution. Monsieur l'échevin Gilles Rocheleau donne avis de reconsidération¹. »

¹ Archives Ville de Gatineau (AVG), Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 25 février 1969, p.196 à 198, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1968_1969_2.pdf en octobre 2012.

Annexe 5 : Rôle et mandat du comité d'identité hulloise¹

- 1- En étroite consultation avec la population et clans le respect de son passé et de ses aspirations, définir l'identité propre de la Ville de Hull comme métropole de l'Outaouais québécois et trouver des moyens non seulement de conserver cette identité mais de l'affirmer davantage;
- 2- Influencer et guider le caractère à conférer aux développements et aménagements futurs dans Hull selon l'identité que la Ville se sera digne;
- 3- Inciter les organismes et les individus à entreprendre des projets d'aménagement et d'embellissement qui cadrent avec le caractère de la Ville et qui contribueront à créer l'image recherchée;
- 4- Établir un inventaire des édifices et lieux historiques existants et élaborer une politique pour leur conservation et leur restauration;
- 5- Faire des suggestions concrètes quant à la mise en valeur de certaines richesses et particularités de la région, par exemple l'omniprésence de l'eau (Ruisseau de la Brasserie, rivières Outaouais et Gatineau, chutes Chaudière, etc. . .);
- 6- Recommander et diriger s'il y a lieu les études pertinentes susceptibles de guider l'action des différents paliers de gouvernement, des organismes publics et de l'entreprise privée quant à leurs projets d'aménagement et de construction;
- 7- Porter à l'attention des intéressés les programmes gouvernementaux dont ils peuvent tirer partie dans leurs efforts de rénovation, de restauration et d'embellissement;

¹ Archives Ville de Gatineau (AVG), Documents numérisés, Ville de Hull, Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, 6 novembre 1973, p.326, document consulté en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/h01_1973_1.pdf en octobre 2012.

Bibliographie

Sources archivistiques

Bibliothèque et archives Canada (BAC) :

Fonds de la Commission de la capitale nationale, RG34, R1181-0-2-F.

Fonds de la Commission de la capitale nationale, RG34M 81203/23 2, GRÉBER, Jacques, *Projet d'aménagement de la Capitale nationale : rapport général soumis au Comité d'aménagement de la Capitale nationale*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1950, 308 p. + Atlas.

Fonds du Secrétariat de la Conférence constitutionnelle, R11940 3.

Bibliothèque et archives nationale du Québec (BANQ) :

Fonds du ministère des Affaires municipales, Région et Occupation du territoire, Publ. Gouvernementales - Québec A36A1 A1.

Fonds du ministère des Affaires municipales, Région et Occupation du territoire, Publ. Gouvernementales - Québec, A36A1/E8\4 OFF – BIRARD, Louis, pour le Ministère des Affaires municipales, *Études sur les communautés urbaines au Québec: Dossier socio-économique sur la communauté urbaine de Hull*, Québec, 27 novembre 1968, 136 p.

Fonds Roger Poirier, P134.

Archives de la ville de Gatineau :

Archives Ville de Gatineau, Documents numérisés, Ville de Hull, *Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull*, documents disponibles en ligne sur http://www.ville.gatineau.qc.ca/page.asp?p=histoire_cartes_statistiques/archives/documents_numerises.

Publications officielles

Canada Special Joint Parliamentary Committee on the National Capital Region, *La capitale de demain, Le dialogue public*, Ottawa, National Capital Commission, 1973.

Canada Special Joint Parliamentary Committee on the National Capital Region, *Tomorrow's capital - An Invitation to Dialogue*, Ottawa, National Capital Commission, 1973.

Commission de la Capitale Nationale, *Hull 1969-1995*, Hull, CCN, 1969, 40 p.

Commission de la Capitale Nationale, *Hull 1969-1979*, Rapport sur le nouveau centre-ville, Hull, CCN, 1980, 74 p.

Commission de la Capitale Nationale, *Le guide de la capitale du Canada : un recueil complet des renseignements actuels et historiques sur la région de la capitale nationale, illustré à l'aide de 112 cartes et photos*, Ottawa, CCN, 1979, 220 p.

Commission de la Capitale Nationale, *Tomorrow's capital... Invitation To Dialogue : regional planning concept proposed by the National Capital Commission = La Capitale de demain... Une invitation au dialogue : Concept d'aménagement régional proposé par la Commission de la Capitale nationale*, Ottawa, CCN, 1974, 89 p.

Commission du District fédéral, *Rapport annuel / La Commission du District Fédéral, de 1958-1959*, Ottawa, CCN, 31 décembre 1958.

Commission de la Capitale Nationale, *Soixantième rapport annuel (1er janvier 1959 au 31 mars 1960)*, Ottawa, CCN, 1960.

Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-et-unième rapport annuel (1er avril 1960 au 31 mars 1961)*, Ottawa, CCN, 1961.

Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-Deuxième rapport annuel (1er avril 1961 au 31 mars 1962)*, Ottawa, CCN, 1962.

Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-troisième rapport annuel (1er avril 1962 au 31 mars 1963)*, Ottawa, CCN, 1963.

Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-quatrième rapport annuel (pour l'année s'étendant du 1er avril 1963 au 31 mars 1964)*, Ottawa, CCN, 1964.

Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-cinquième rapport annuel (pour l'année se finissant le 31 mars 1965)*, Ottawa, CCN, 1965.

Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-sixième rapport annuel, 1965-1966*, Ottawa, CCN, 1966.

Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-septième rapport annuel de la Commission de la Capitale Nationale pour l'année financière 1er avril 1966 - 31 mars 1967*, Ottawa, CCN, 1967.

Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel de l'année financière s'étendant du 1er avril 1967 au 31 mars 1968*, Ottawa, CCN, 1968.

Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel de l'année financière terminée le 31 mars 1969*, Ottawa, CCN, 1969.

Commission de la Capitale Nationale, *Soixante-dixième rapport annuel 1969-1970*, Ottawa, CCN, 1970.

Commission de la Capitale Nationale, *Soixante et onzième rapport annuel 1970-1971*, Ottawa, CCN, 1971.

Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1971-1972*, Ottawa, CCN, 1973.

Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1972-1973*, Ottawa, CCN, 1973.

Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1973-1974*, Ottawa, CCN, 1974.

Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1974-1975*, Ottawa, CCN, 1975.

Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1975-1976*, Ottawa, CCN, 1976.

Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1976-1977*, Ottawa, CCN, 1977.

Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1977-1978*, Ottawa, CCN, 1978.

Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1978-1979*, Ottawa, CCN, 1979.

Commission de la Capitale Nationale, *Rapport annuel 1979-1989*, Ottawa, CCN, 1980.

Commission de la Capitale Nationale, *Horizon 2067, Plan de la capitale du Canada, Tracer l'avenir de la capitale du Canada au 21^e siècle, Une invitation au dialogue*, Août 2011, document consulté en ligne sur <http://www.capitalecanada.gc.ca/sites/default/files/pubs/Horizon2067-Tracer.pdf>, en juin 2013.

Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, livre V « La capitale fédérale »*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, 120 p.

Cour suprême du Canada, *Harold Munro v. National Capital Commission*, 28 juin 1966, 10 p., document disponible en ligne sur Canadian Legal Information Institute, <http://www.canlii.org/eliisa/highlight.do?text=munro&language=fr&searchTitle=Canada+%28f%C3%A9d%C3%A9ral%29&path=/en/ca/scc/doc/1966/1966canlii74/1966canlii74.html>.

Débats de la Chambre des communes, 24^e Législature, 1^{re} Session : Vol. 3, document consulté en ligne sur http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC2401, le 27 décembre 2013.

Gouvernement du Québec, Rapport Dorion, *Rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec : la Région de la Capitale Canadienne, Rapport des commissaires*, v1-t1-t2, [1969-1972], 559 p.

Ministère des Affaires municipales, *Rapport annuel 1966-1967*, Québec, 1967.

Ministère des Affaires municipales, *Rapport annuel 1967-1968*, Québec, 1968.

Ministère des Affaires municipales, *Rapport annuel 1972-1973*, Québec, 1973.

Ministère de la Justice, *Loi sur la Capitale nationale*, (L.R., 1985, ch. N-4), document disponible en ligne sur <http://lois.justice.gc.ca/PDF/Loi/N/N-4.pdf>.

Mémoires déposés à la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec

Gouvernement du Québec, Rapport Dorion, *Rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec : la Région de la Capitale Canadienne, Les mémoires*, v1-t3.1 et v1-t3.2 [1969-1972] :

ARPIN, Jean-V., *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Ingénieur Jean-V. Arpin, 3101, Place Helene-Boulle, Montréal 12, P.Q.*, 1967, pp.399 à 404.

Association des propriétaires du Parc-de-la-montagne, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par l'Association des propriétaires du Parc-de-la-montagne*, Hull, 1967, pp.37 à 41.

BELLEAU, Jean, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Monsieur Jean Belleau, 126, Rue St-Raymond, Hull, Qué., Hull*, 1967, pp.373 à 383.

BOULANGER, Claude, *Étude sur l'étendue et l'exercice des droits d'expropriation que détiennent les autorités fédérales sur le territoire de la région de la capitale nationale. Soumise à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire*, Hull, 1967, 32 p.

BRUNELLE, Jean, Jacques CARRIÈRE, Lydon MCKEOWN et Maurice NERNY, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Jean Brunelle, Prêtre, Jacques Carrière, Prêtre, Rev. K. Lydon McKeown et Pasteur Maurice Nerny*, Hull, 1967, pp.235 à 253.

Chambre de commerce de Hull, Hull et le district fédéral : *Mémoire soumis à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire*, Hull, 1967, 6 p.

CORBETT, F.M., *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Monsieur F.M. Corbett, Ing., (à titre de citoyen)*, Hull, 1967, pp.405 à 410.

CÔTÉ, Frédéric, Richard THIBAUT, Irving GREENBERG et Julian GWYN, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par quatre candidats du Nouveau parti démocratique*, Hull, 1967, pp.255 à 261.

DREYFUS, Michel, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Michel Dreyfus, M.D., 470, Wilbrod, Ottawa*, 1967, pp.438 à 468.

GRÉGOIRE, Antoine, Président du Conseil économique régional de l'ouest du Québec inc., *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire*, Hull, 1967, pp.5 à 16.

GUERTIN, Aimé, *État du territoire québécois de la région de la capitale nationale. Mémoire soumis aux membres de la commission sur l'intégrité du territoire du Québec*, 1967, Hull, 107 p.

HOUDE, Pierre, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Pierre Houde, Chargé de cours, Institut de géographie, Université d'Ottawa*, Hull, 1967, pp.475 à 485.

Hull, Québec, *Mémoire soumis par la Cité du Hull à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec*, Hull, 1967, 47 p.

ISABELLE, Gaston, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Docteur Gaston Isabelle*, Hull, 1967, pp.205 à 220.

La corporation municipale de Lucerne, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par La corporation municipale de Lucerne: Les besoins économiques et administratifs du territoire québécois de la région de la capitale nationale*, Hull, 1967, pp.141 à 160.

La corporation municipale de Lucerne, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par La corporation municipale de Lucerne*, Hull, 1967, pp.161 à 168.

La société Saint-Jean-Baptiste de l'Outaouais nord inc., *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par La société Saint-Jean-Baptiste de l'Outaouais nord inc.*, Hull, 1967, pp.43 à 53.

LAPLAINE, Jean, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Monsieur Jean Laplaine*, 55, rue Pharand, Hull, Qué., 1967, pp.469 à 474.

LATRAVERSE, Wilfrid, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Wilfrid Latraverse*, 2346, Lacordière, Montréal, P.Q., 1967, pp.385 à 392.

LAVOIE, Eugène, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Monsieur Eugène Lavoie*, 166, Sherbrooke, Hull, Qué., 1967, pp.411 à 437.

Le RIN de l'ouest du Québec, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Le RIN de l'ouest du Québec*, Hull, 1967, pp.55 à 69.

Les médecins de l'hôpital Sacré-Cœur de Hull, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par les médecins de l'hôpital Sacré-Cœur de Hull*, Hull, 1967, pp.221 à 233.

PARENT, Oswald, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Oswald Parent*, Hull, 1967, pp.169 à 203.

ROCHELEAU, Gilles, Président de l'Association des marchands de la plaza principale, Hull, Que., *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par l'Association des marchands de la plaza principale*, Hull, 1967, pp.29 à 36.

VIANNA, Pierre, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Pierre Vianna*, Hull, 1967, pp. 486 à 493.

Ville de Pointe-Gatineau, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par la Ville de Pointe-Gatineau, Comté de Hull*, Hull, 1967, p p.131 à 140.

WELSH, Richard, *Mémoire présenté à la commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Monsieur Richard Welsh, R.R. No-1, Brackenridge, Qué.*, 1967, pp.393 à 397.

Journaux

Le Droit : 1958, 1959, 1966, 1967, 1969, 1970, 1971, 1973, 1974, 1976.

Le Régional Hull : 1971, 1972.

Le Régional Outaouais : 1972, 1973, 1974, 1976.

Monographies, études, articles et thèses :

ANDREW, Caroline, André BLAIS et Rachel DES ROSIERS, *Les élites politiques, les bas-salariés et la politique du logement à Hull*, Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1976, 272 p.

Assemblée nationale du Québec, *Aimé Guertin, Biographies des députés*, document consulté en ligne sur <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/guertin-aime-3545/biographie.html>, en novembre 2011.

BEHIELS, Michael D., *Prelude to Quebec's Quiet Revolution: Liberalism Versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1985, 379 p.

BÉRUBÉ, Harold, « Placer la ville au cœur de la nation : l'utilisation du passé dans l'élaboration de l'identité urbaine », *Revue d'histoire urbaine / Urban History Review*, (printemps 2002) vol. 30, no. 2, pp. 16-27.

BIENVENUE, Louise, *Quand la jeunesse entre en scène, L'Action catholique avant la Révolution tranquille*, Cap-Saint-Ignace, Boréal, 2003, 291 p.

BORDELEAU, Serge, Alain GUIMONT, *Luttes urbaines à Hull*, Thèse de maîtrise (science politique), Université Laval, 1976, 308 p.

BOTHWELL, Robert, « Compagnie des jeunes Canadiens », *L'Encyclopédie canadienne*, Institut Historica Dominion, document consulté en ligne sur <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/compagnie-des-jeunes-canadiens>, en août 2013.

BRAULT, Lucien, *Du premier Hôtel de ville à la Maison du citoyen*, Hull, Éditions Asticou, 1981, 89 p.

CARRIÈRE, Gaston, « Reboul, Louis-Étienne-Delille », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, document consulté en ligne sur http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=5220&&PHPSESSID=yhzfqkvzape, en novembre 2011.

CIMON, Jean, *Le dossier Outaouais, réflexion d'un urbaniste*, Québec, Éditions du Pélican, 1979, 183 p.

CRAWFORD, K.G., *Canadian Municipal Government*, Toronto, University of Toronto Press, 1954, 412 p.

FAVREAU, Louis, « Organisation communautaire et travail social : la contribution de l'Action catholique ouvrière : entrevue avec Roger Poirier », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, n° 2, 1997, pp. 11-22. Document consulté en ligne sur <http://id.erudit.org/iderudit/301400ar>.

GAFFIELD, Chad, et al. *Histoire de l'Outaouais*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC), 1994, 876 p.

GAGNON, Serge, Michel FILLION et Caroline TESSIER, *Création et développement initial du parc de la Gatineau. Étude sur l'influence des groupes d'intérêt locaux et sur le contexte socio-politique entourant la création du Parc entre 1903 et 1956*, Ottawa, CCN, 2004, 28 p.

GILBERT, Anne, « Villes, représentations collectives de l'espace et identité québécoise », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 29, n° 78, 1985, pp. 365-381.

GUILLEMETTE, Mélissa, « Pierre Juneau, 1922-2012 - Un grand serviteur de l'État s'éteint », *Le Devoir*, 22 février 2012, document consulté en ligne sur <http://www.ledevoir.com/culture/television/343357/pierre-juneau-1922-2012-un-grand-serviteur-de-l-etat-s-eteint>, le 17 mai 2013.

GYTON, Greg, *A place for Canadians : the story of the National Capital Commission*, Ottawa, CCN, 1999, 147 p.

HERD THOMPSON, John, Allen SEAGER, *Canada 1922-39: Decades of Discord*, Toronto, McClelland and Stewart, 1985, 438 p.

HILIS, Ken, « A History of Commissions: Threads of an Ottawa Planning History » *Urban History Review*, no 21, vol 1, 1992, pp. 46-60.

IHRO (Institut d'histoire et de Recherche sur l'Outaouais), *Le Hull disparu*, Collection Outaouais, Hull, 1988, 89 p.

KESHEN, Jeff, Nicole ST-ONGE, *Construire une capitale, Ottawa, Making a Capital*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, 502 p.

LÉTOURNEAU, Jocelyn, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire et identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000, 194 p.

LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD, *Histoire du Québec contemporain, Tome II, Le Québec depuis 1930*, Louiseville, Éditions Boréal compact, 2004, 834 p.

MEUNIER, E.-Martin, *Le pari personnaliste, Modernité et catholicisme au XXe siècle*, Québec, Fides, 2007, 369 p.

MEUNIER, E.-Martin, Jean-Philippe WARREN, *Sortir de la grande noirceur : l'horizon personnaliste de la Révolution tranquille*, Sillery, Septentrion, 2002, 207 p.

MUCCHIELLI, Alex, *Les méthodes qualitatives*, Vendôme, Presses Universitaires de France, 1994, 128 p.

PICTON, Roger M., « *A Capital Experience* » : *National Urban Renewal, Neoliberalism, and Urban Governance on LeBreton Flats in Ottawa, Ontario, Canada*, Thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 2009, 286 p.

POIRIER, Roger, *Qui a volé la rue principale?*, Montréal, Les éditions Départ, 1986, 223 p.

Raconte-moi Ottawa, Lucien Brault, archiviste, historien et professeur, document consulté en ligne sur <http://www.racontemoiottawa.com/fr/68.html>, en août 2013.

Radio-Canada, « Une portion de la rue Gamelin à Gatineau sera fermée malgré l'opposition de la Ville », *Radio-Canada.ca*, 29 avril 2013, document consulté en ligne sur <http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2013/04/29/006-decision-rue-gamelin.shtml>, le 18 août 2013.

Rassemblement pour l'indépendance nationale, *Québec 1927, Le district fédéral, Nouveau Labrador!*, Hull, Comité politique du RIN, 1967.

TATMAN, Sandra L., *Greber, Jacques (1882-1962)*, Philadelphia Architects and buildings, document consulté en ligne sur http://www.philadelphiabuildings.org/pab/app/ar_display.cfm/22592, le 8 décembre 2013.

THÉORÊT, Hugues, « Dehors tout le monde! », *Hier encore*, no 3 (hiver 2011), pp. 10-16.

THÉORÊT, Hugues, « L'ancêtre de la CSN voit le jour à Hull », *Le Droit*, 11 février 2013, document consulté en ligne sur <http://www.lapresse.ca/le-droit/dossiers/100-evenements-historiques/201302/11/01-4620326-39-lancetre-de-la-csn-voit-le-jour-a-hull.php>, le 18 août 2013.

THÉORÊT, Hugues, « Les allumettières de la E.B. Eddy mises en lock-out », *Le Droit*, 23 janvier 2013, document consulté en ligne sur <http://www.lapresse.ca/le-droit/dossiers/100-evenements-historiques/201301/23/01-4614071-54-les-allumettieres-de-la-eb-eddy-mises-en-lock-out.php>, le 18 août 2013.

VON BAEYER, Edwinna, « City Beautiful, mouvement », *L'Encyclopédie canadienne*, Institut Historica Dominion, document consulté en ligne sur <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0001636>, en novembre 2011.

WARREN, Jean-Philippe, *Ils voulaient changer le monde, le militantisme marxiste-léniniste au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2007, 252 p.